



CONTRAT DE VILLE

QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE ANCIEN BEAUREGARD

SOMMAIRE

| | |
|---|--|
| PRÉAMBULE | p. 2 |
| 1 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE | p. 3 |
| 1.1 - La commune de Millau Sa géographie : entre Massif central et Languedoc Le centre urbain de l'intercommunalité Millau Grands Causses Un bassin de vie Le contexte démographique et social de Millau | p. 4 p. 4 p. 7 p. 7 p. 9 |
| 1.2 - Le Quartier prioritaire « Centre ancien Beauregard » | p. 11 |
| 1.3 - Le territoire vécu : la concertation citoyenne Les enseignements de l'enquête | p. 13 p. 13 |
| 1.4 - Le Projet de territoire Le Plan de mandat 2020-2026 Le cadre contractuel | p. 16 p. 16 p. 16 |
| 1.5 - Les partenaires de la Ville de Millau Institutions Associations | p. 20 p. 20 p. 20 |
| 2 - DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES | p. 23 |
| 2.1 - Cohésion sociale Parentalité et réussite éducative Santé Sport Droits sociaux Culture et expression artistique Vie de la Cité | p. 24 p. 25 p. 34 p. 38 p. 42 p. 49 p. 53 |
| 2.2 - Développement de l'activité économique et de l'emploi Emploi Développement économique - commerces Développement économique - entreprises | p. 60 p. 61 p. 65 p. 69 |
| 2.3 - Cadre de vie et renouvellement urbain Habitat Cadre de vie Développement durable et transition écologique | p. 72 p. 73 p. 76 p. 80 |
| 2.4 - Synthèse des orientations et objectifs | p. 85 |
| 3 - PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE | p. 91 |
| 3.1 - La gouvernance Le comité de pilotage Le comité technique Le comité des partenaires L'équipe projet | p. 92 p. 92 p. 92 p. 93 p. 93 |
| 3.2 - La participation des habitants La constitution du conseil citoyen La concertation tout au long du contrat de ville L'observation, le suivi et l'évaluation | p. 94 p. 94 p. 94 p. 94 |
| 4 - LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES | p. 97 |
| 4.1 - L'Etat | p. 98 |
| 4.2 - La Région Occitanie | p. 102 |
| 4.3 - Le Département de l'Aveyron | p. 106 |
| 4.4 - La Banque des Territoires | p. 107 |
| ANNEXE | p. 108 |
| GLOSSAIRE | p. 110 |

PRÉAMBULE

La nouvelle cartographie des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en France métropolitaine est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Cette actualisation, la première depuis la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, a été effectuée au plus près des évolutions socio-économiques et des réalités locales. Elle a permis d'identifier 1 362 QPV, dont 111 entrants.

Sur la commune de Millau, le quartier « Centre ancien Beauregard » figure dans la nouvelle géographie prioritaire.

Ce quartier répond aux critères en vigueur pour les QPV : comprendre au moins 1 000 habitants, appartenir à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, se caractériser par un « décrochage » du revenu des ménages en comparaison des revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

Les nouveaux contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 » vont assurer le cadre partenarial de l'engagement des acteurs publics et privés, au service de la transition écologique, des services publics et de l'émancipation des habitants.

Au cœur de la cité millavoise, le quartier Centre ancien Beauregard recueille la plus vive attention de la Ville et de la Communauté de communes, qui y agissent pour la résilience et la rénovation urbaines, la vitalité éducative et le quotidien des familles, la dynamique commerciale et l'attractivité économique, l'offre de loisirs culturels et sportifs, l'intégration et les solidarités.



1

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

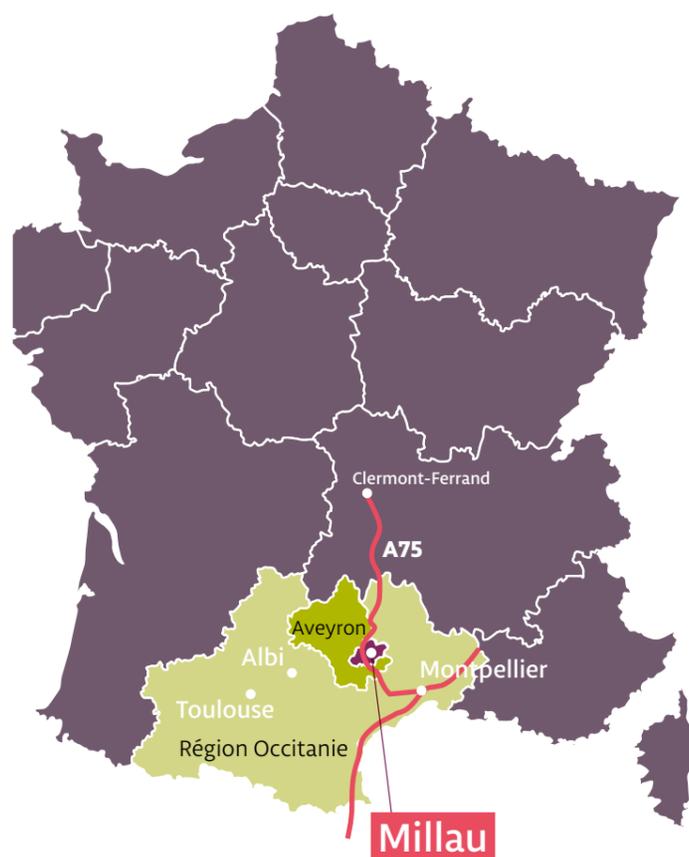
quartiers2030

1.1 - LA COMMUNE DE MILLAU

1.1.1 - SA GÉOGRAPHIE : ENTRE MASSIF CENTRAL ET LANGUEDOC

Au nord de la région Occitanie, à l'extrême-sud du Massif Central, Millau constitue le deuxième pôle urbain de l'Aveyron, département dont elle est sous-préfecture. Célèbre pour son Viaduc autoroutier dessiné par l'architecte Norman Foster et pour les luttes du Larzac en faveur de l'agriculture paysanne et de la santé alimentaire, Millau est la seule ville de plus de 20 000 habitants incluse dans un Parc naturel régional, celui des Grands Causses. Elle bénéficie d'une réelle attractivité liée à sa localisation en milieu rural de moyenne montagne, à son cadre de vie oxygénant, à son climat déjà sous influence méditerranéenne et à ses dynamiques créatives. Millau figure à la 12^e place du classement national 2024 établi par le site internet Ville de Rêve sur la base de 19 critères, tandis que le journal *Le Parisien* l'a désignée en octobre 2023 comme présentant la meilleure densité de petits commerces en France.

Première ville traversée par la rivière Tarn, en aval des fameuses Gorges karstiques, Millau se déploie sur les coteaux de la vallée et jusque sur les causses Noir et du Larzac, dont les falaises lui offrent un écrin de calcaire. De par sa superficie qui atteint les 168,23 km², elle est la 25^e commune la plus étendue de France métropolitaine.



Millau est imprégnée par son histoire. Les vestiges archéologiques de La Graufesenque témoignent de sa prospérité comme centre de production de poteries sigillées pour l'Empire romain au 1^{er} siècle de notre ère. La tour carrée médiévale, que surmonte le beffroi, rappelle l'octroi de la charte des libertés communales à la cité millavoise, dès 1187 par le royaume d'Aragon. Des hôtels particuliers du XVIII^e siècle soulignent le succès d'une bourgeoisie protestante revenue d'exil et réactivant l'industrie des cuirs et peaux. Des friches gantières et mégissières, mais aussi des manufactures et ateliers en activité, bruissent de l'âge d'or de la ganterie (mi-XIX^e siècle jusqu'à 1960) et d'une histoire sociale et ouvrière forte, notamment dans le domaine du mutualisme. Plusieurs classements et labellisations attestent la richesse paysagère et patrimoniale de Millau, ville-porte du

bien Unesco Causses et Cévennes : labels « Ville d'Art et d'Histoire », « Ville et métiers d'Art », Grand Site Occitanie « Millau-Roquefort-Sylvanès », 9 sites patrimoniaux classés et 4 inscrits, IGP Pérail, label Architecture contemporaine remarquable pour le Viaduc de Millau...



En cœur de ville, au pied du beffroi.

L'aménagement de l'espace urbain s'oriente aujourd'hui vers la rénovation d'îlots insalubres et d'ensembles immobiliers vétustes, la création de jardins familiaux et, dans une relation progressivement renouée entre la ville et sa rivière, le développement des mobilités douces et actives.

L'histoire millavoise se lit aussi dans le développement urbain de la cité, sur la rive droite du Tarn. La ville du Moyen Âge était ceinturée par des murailles dessinant la silhouette d'un « poisson », surnom traditionnel du Centre ancien. Au XVIII^e siècle, les fortifications sont abattues et les fossés comblés pour l'aménagement de promenades publiques, désormais boulevards. La ville s'ouvre vers les faubourgs et la campagne, expansion qui se traduit par la création de belles demeures, de places et de fontaines. En 1747 est ainsi construit le lavoir de l'Ayrolle, avec son portique toscan : promis aujourd'hui à restauration, l'édifice se trouve à la lisière du quartier Beaugard et du Centre ancien.

Le quartier Beaugard reste longtemps - jusqu'au début des années 1960 - une propriété agricole du château de Sambucy : 15 ha de terres avec une ferme d'élevage bovin lait. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, l'étalement urbain gagne les coteaux millavois jusque-là couverts de vignes. La révision du plan local d'urbanisme de 2011 vient limiter ce processus, en faveur du maintien de la surface agricole et de la densification de la trame urbaine.



Les jardins du château de Sambucy.

Millau bénéficie d'un bon niveau de desserte depuis les axes majeurs du territoire et d'une accessibilité intéressante au regard des polarités et métropoles urbaines du sud de la France, notamment par l'A75 qui traverse le territoire communal sur sa partie Ouest. Enfin la fusion des Régions en 2016 offre à Millau et à la Communauté de communes Millau Grands Causses un positionnement au cœur du territoire de la Région Occitanie.



De par sa proximité avec les Grands Causses, de par ses équipements, Millau est une ville de référence pour la pratique des sports outdoor (parapente, escalade, canoë-kayak, VTT...) qui génèrent une économie spécifique et donnent lieu à des événements d'envergure internationale : Festival trail des Templiers, Natural Games, Tarn Water Race, Gravel World Series... Le relais de la flamme olympique à Millau et sur son Viaduc, le 13 mai 2024, valorisera mondialement cette vocation sportive.



1.1.2 - LE CENTRE URBAIN DE L'INTERCOMMUNALITÉ MILLAU GRANDS CAUSSES

La Communauté de communes Millau Grands Causses s'étire des portes des Gorges du Tarn jusqu'à la bordure nord-ouest du Larzac. D'une superficie de 512 km², elle englobe quinze communes de la vallée du Tarn, du Causse Noir et de la vallée de la Dourbie. Sa population totale avoisine les 30 000 habitants. L'agglomération Millau-Creissels, maillée par un réseau de transports urbains, constitue le pôle majeur de services et d'emploi du territoire intercommunal, cependant qu'Aguessac, Rivière-sur-Tarn et Saint-Georges-de-Luzençon en forment les pôles de proximité.



En plus de l'économie, de la formation, du tourisme, de l'environnement ou encore de la gestion des déchets, la Communauté de communes assume la compétence de l'habitat. Dans ce cadre, elle anime une opération programmée de rénovation de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) en cœur de ville de Millau. En l'espace de deux ans, 68 logements ont été réhabilités ou sont entrés en rénovation grâce à ce dispositif, dont le périmètre éligible comprend le Centre ancien et le quartier Beauregard dans leur intégralité.

1.1.3 - UN BASSIN DE VIE

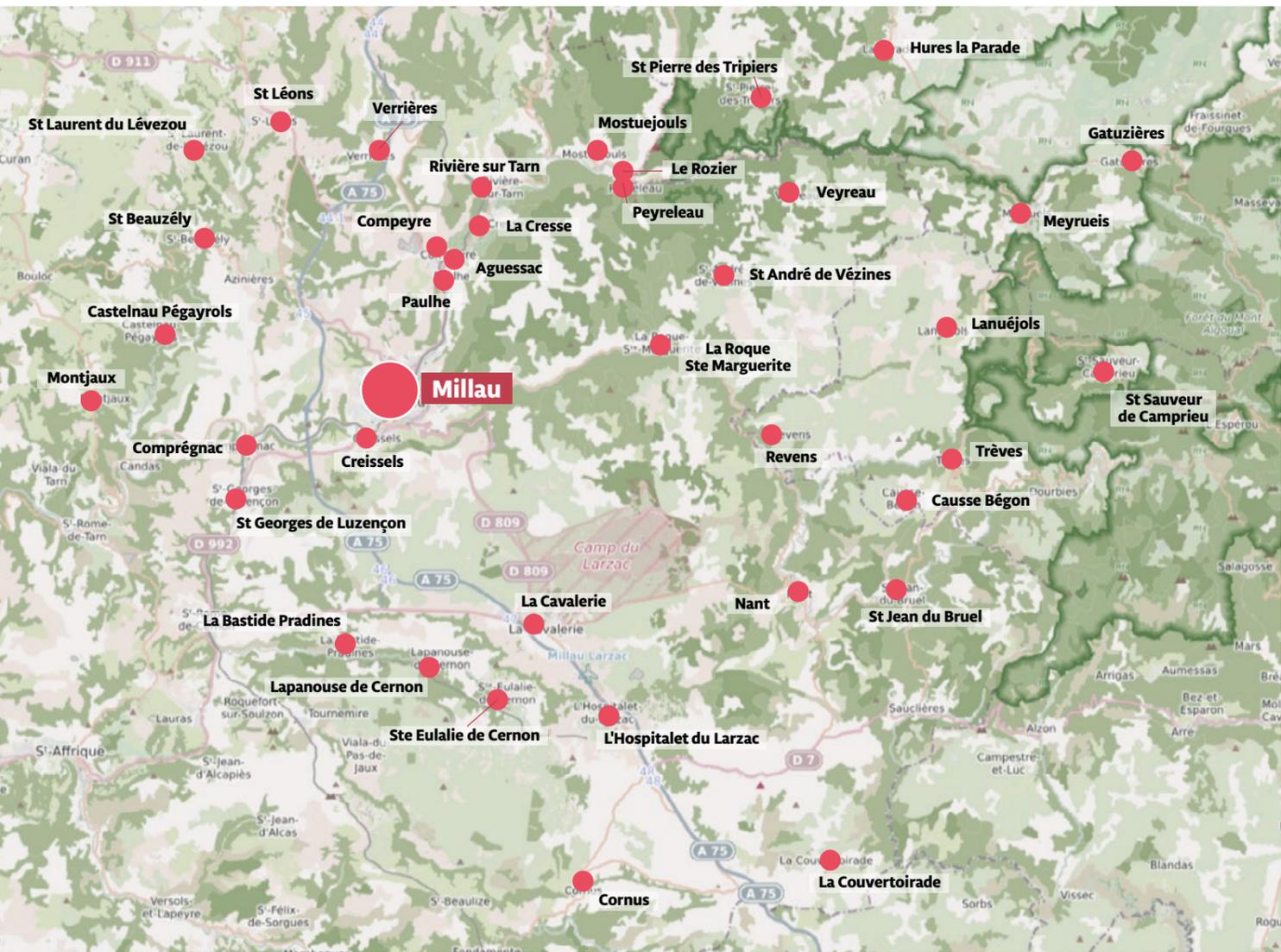
La notion de bassin de vie s'appuie sur la proximité de communes contiguës les unes aux autres avec les équipements et services les plus courants ; la moitié, au moins, des équipements de la gamme intermédiaire se trouvant dans le pôle de centralité, ici Millau.

Le bassin de vie de Millau en 2022, tel que défini par l'Insee, se déploie sur 40 communes (au lieu de 29 en 2012) réparties sur 6 intercommunalités et 3 départements (Aveyron, Gard, Lozère) :

- les 15 communes de Millau Grands Causses
- 9 communes de Larzac Vallées (sur 16)
- 4 communes de Muse et Raspes du Tarn (sur 13)
- 2 communes de Lévézou Pareloup (sur 10)
- 5 communes de Causses Aigoual Cévennes (sur 15)
- 5 communes de Gorges Causses Cévennes (sur 17).

Les dénominations des communautés de communes suggèrent d'elles-mêmes les topographies accidentées de cet environnement et l'isolement géographique de certaines communes qui, malgré leur éloignement, ne peuvent que se rattacher au bassin de vie de Millau. Celui-ci regroupe ainsi 41 720 habitants, soit 6 720 de plus que le bassin de vie de 2012, en ayant agrégé 11 petites communes rurales supplémentaires.

Si l'on se référait à la fréquentation des équipements culturels par exemple, sans inclure le tourisme, le rayonnement du bassin de vie serait plus étendu encore. Les abonnés les plus éloignés de la Médiathèque viennent de Sévérac-le-Château au nord, de l'Hérault au sud, de Najac à l'ouest. En 2021, seuls 58% des abonnés de la Médiathèque étaient ainsi domiciliés à Millau.



Millau et les communes de son bassin de vie tel que défini par l'Insee.

Millau est le siège administratif du Parc naturel régional des Grands Causses, dont la nouvelle Charte 2024-2039 s'apprête à entrer en vigueur et, avec elle, un nouveau périmètre. D'une superficie de 3 806 km², le Parc va couvrir désormais non seulement le sud-Aveyron, des monts de Lacaune au Causse Noir et du Pays d'Olt au Rougier de Camarès, mais encore le nord-Hérault, du Larzac et ses terrasses à la basse plaine lodévoise. Cet ensemble, qui englobe le Larzac dans son entièreté, et dont la cohérence repose sur une communauté d'enjeux (milieu rural de moyenne montagne sous influence méditerranéenne), forme un arrière-pays fort vis-à-vis de la métropole de Montpellier, avec laquelle peuvent se tisser des solidarités territorial-rural-urbain.

1.1.4 - LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIAL DE MILLAU

22 399
habitants

+2,6%
le gain de population
entre 2012 et 2017

+1,4%
en Centre ancien
entre 2012 et 2017

-8,2%
à Gare-Beauregard
entre 2012 et 2017

Au 1^{er} janvier 2024, la population de la commune de Millau représente 22 399 habitants. Si nous calculons l'évolution sur un cycle de 6 ans comme le préconise l'Insee, la population a baissé de 2,85 %, soit une moyenne de -0.48 % par an depuis 2018. Sur une période plus longue cependant, il s'agit depuis la fin des années 1990 d'un accroissement démographique, véritable inversion de tendance au regard de la période 1968-1999 (-5,5%). Il est attribuable exclusivement au solde migratoire qui, entre 2012 et 2017, est quatre fois supérieur à celui de la France métropolitaine. La dynamique, toutefois, s'exerce de façon inégale selon la géographie millavoise. De +2,6% sur l'ensemble de la commune entre 2011 et 2016, elle rejaillit davantage sur les quartiers Jean-Jaurès (+18,2%) et Millau-ouest (+10,7%) que sur le centre ancien (1,4%) et se traduit même en négatif sur le secteur Gare-Beauregard (-8,2%).

33%
des habitants âgés
de plus de 60 ans

30%
seulement de familles
avec enfants

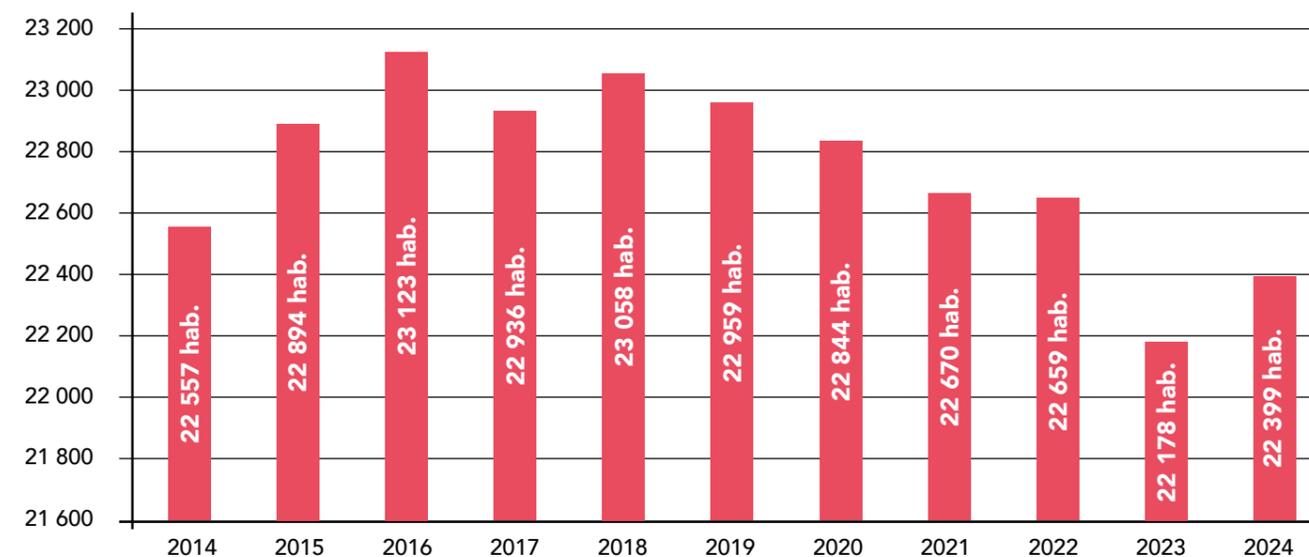
3 079
entreprises
soit 13,9 pour 100 hab.

18%
d'employés, catégorie
socioprofessionnelle
la plus représentée

9,2%
l'évaluation du taux
de chômage

19 240€
le revenu médian
sur la commune
(France métropolitaine : 21 100€)

EVOLUTION DE LA POPULATION MILLAVOISE

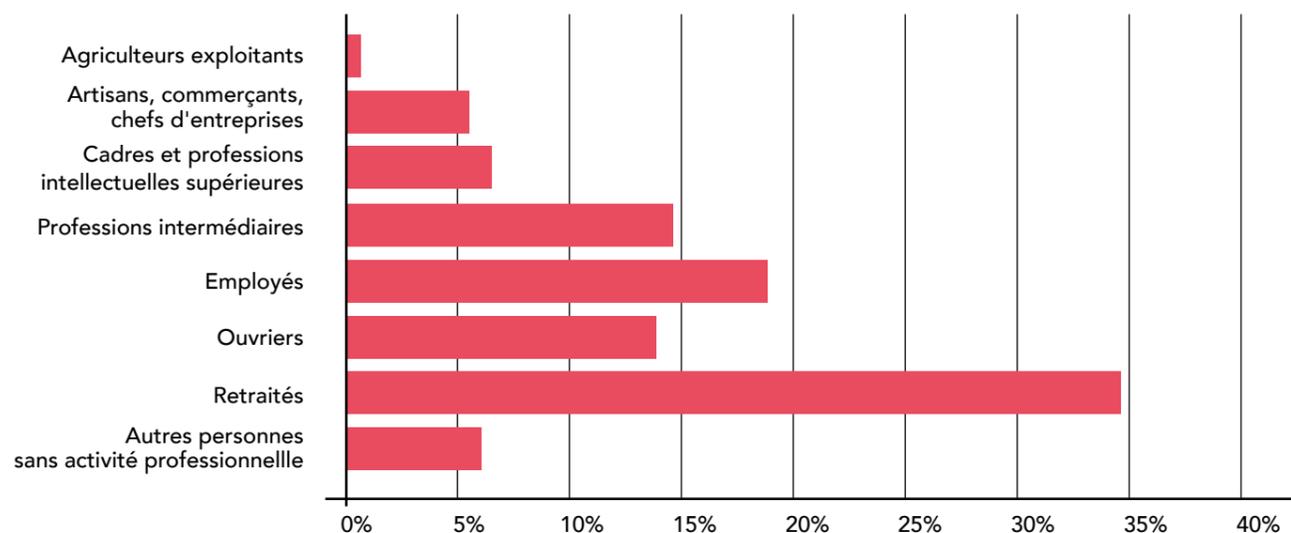


Plus jeunes (19% d'entre eux sont dans la tranche d'âge 15-24 ans) et actifs (avec une bonne proportion de cadres, professions intellectuelles supérieures et intermédiaires, employés), les nouveaux arrivants atténuent le vieillissement de la population millavoise. Néanmoins, 33% des habitants ont passé le cap des 60 ans et 14% celui des 75 ans, deux taux supérieurs aux moyennes respectives de France métropolitaine (25% et 9%). En cohérence avec ces pourcentages, 40% des foyers millavois se composent d'une personne seule (35% pour la France métropolitaine). Tandis que les couples sans enfant représentent 28% des ménages millavois, les familles (couples avec enfants ou monoparentales) atteignent tout juste les 30% (en-deçà de la moyenne nationale de 35%). Une famille sur trois est monoparentale.

Centre de gravité du bassin économique, Millau accueille 3 079 entreprises (chiffres début 2021), soit un taux de 13,9 entreprises pour 100 habitants, supérieur à la moyenne nationale (13%). Le secteur « commerces, transports et services » draine 40% de l'emploi, l'administration publique également, loin devant l'industrie et la construction publique (moins de 10%). L'agriculture, malgré son ancrage et son importance dans les stratégies du territoire, reste marginale en termes d'emplois.

En conséquence, parmi les actifs, la catégorie socioprofessionnelle des employés domine statistiquement (18% des actifs en 2017, +8% en dix ans), devant les professions intermédiaires (+7%) et celle des ouvriers, en diminution (-10%), tandis que la proportion des cadres et professions intellectuelles supérieures est bien en-deçà de la moyenne nationale (5% au lieu de 9% en France métropolitaine).

MÉNAGES SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE EN 2020



Témoignage de la centralité économique de Millau, 77% des Millavois actifs exercent leur métier dans leur ville de résidence (34% des Français). Si, pour les trajets domicile-travail, la dépendance à la voiture reste forte (76%), 15% choisissent la marche à pied, un taux appréciable au regard des moyennes aveyronnaise et nationale.

Le chômage atteint à Millau un taux de 9,2% en 2020 et impacte davantage les jeunes de moins de 25 ans et les femmes.

Tant le revenu médian des habitants de Millau que le revenu moyen par foyer fiscal sont inférieurs à ceux de la France métropolitaine (chiffres 2019) : 19 240€ contre 21 100€ et 22 520€ contre 28 121€. Seuls 45% des foyers fiscaux millavois sont imposés, contre 52% de l'ensemble des foyers français. Les foyers aux revenus les plus faibles se trouvent en centre-ville, dans les quartiers Gare-Beauregard, Quais du Tarn et Centre ancien. Parmi les allocataires à bas revenus, qui atteignent 24% de la population millavoise, 47% sont domiciliés en Centre ancien.

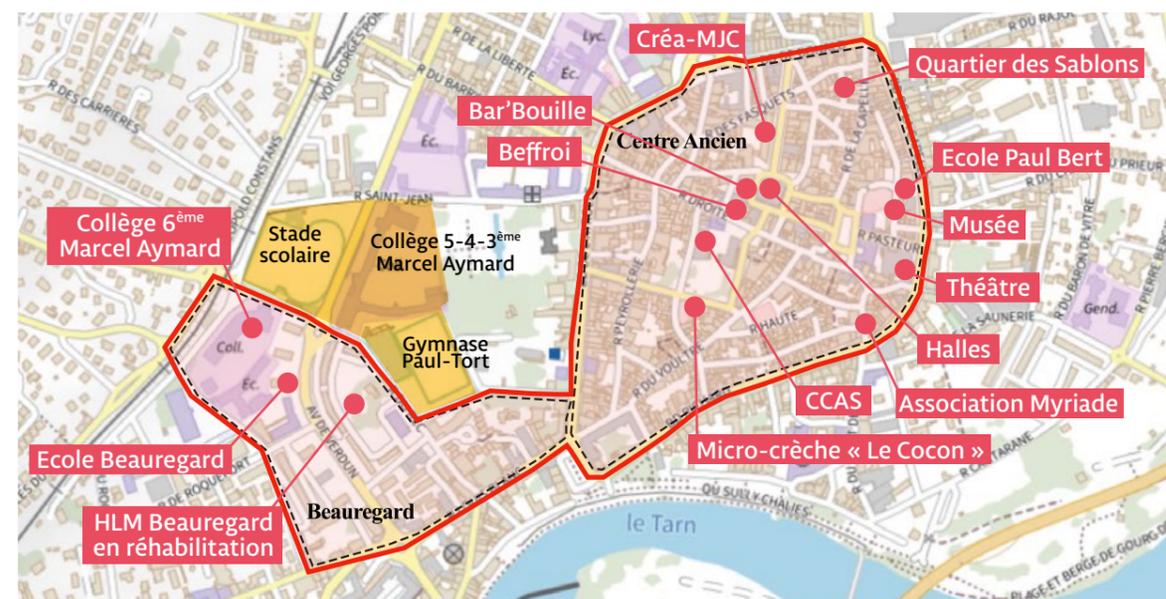
Les disparités de revenus à Millau sont moins grandes qu'à l'échelle nationale.

1.2 - LE QUARTIER PRIORITAIRE « CENTRE ANCIEN BEAUREGARD »



Dans le cadre de l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville, l'ANCT a retenu pour la commune de Millau, sur la base du revenu médian par habitant, un périmètre recouvrant le Centre ancien et une section du quartier Beauregard (plus de précisions sur le site dédié : <https://sig.ville.gouv.fr>).

L'entité « Centre ancien » calque exactement les contours du cœur médiéval de Millau (le « poisson »), bordé par les boulevards de l'Ayrolle, Bonald, de la Capelle, Saint-Antoine et Richard. La section « Beauregard » correspond principalement aux logements sociaux en voie de réhabilitation, de part et d'autre de l'avenue de Verdun. La place Frédéric-Bompaire assure la liaison entre le Centre ancien et la section de Beauregard.



Le QPV Centre ancien Beaugard accueille 2 800 habitants (seuil minimal exigé : 1000 hab.), dont le revenu médian, évalué à 11 820€, est inférieur au seuil de référence de l'unité urbaine millavoise. En plus d'édifices historiques, de commerces et de halles alimentaires concentrés dans le centre ancien, le périmètre englobe plusieurs services et équipements à vocation sociale, pédagogique, sportive et socioculturelle :

- L'école primaire Beaugard (avec enseignement bilingue espagnol) et l'école élémentaire Paul-Bert (avec apprentissage du chant choral), le « petit collège » (classes de 6^e) Marcel-Aymard
- La micro-crèche « Le Cocon »
- Le Bar'Bouille, café associatif familial
- Le Centre communal d'action sociale, la Caisse primaire d'assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales, le Point Info Seniors
- Le Centre social Tarn à Beaugard
- Le Théâtre de la Maison du Peuple, le Musée de Millau et des Grands Causses et, au Créa (maison associative), la MJC et le Conservatoire de musique & théâtre
- Le gymnase Paul-Tort (en lisière du périmètre).

L'Analyse des besoins sociaux réalisée en 2020 met en lumière l'environnement social défavorisé du Centre ancien et de Beaugard, à travers plusieurs indicateurs. La proportion de personnes à faibles revenus atteint 47% en Centre ancien, soit près du double de la moyenne millavoise (24%), et 40% à Beaugard. 27% des jeunes Millavois accompagnés par la Mission locale Aveyron, structure d'insertion professionnelle, sont domiciliés dans le périmètre QPV.

La vacance du logement s'est creusée en Centre ancien, de 15 à 25% sur la période 2006-2016 (14% à Beaugard). Le pourcentage des personnes seules culmine à 55% sur le périmètre QPV, bien au-delà de la moyenne communale (39%).

(Les données « Beaugard » se rapportent à l'intégralité de l'Iris tel que défini par le découpage infracommunal de l'Insee, et non à la seule section retenue dans le périmètre QPV).



Le QPV a pour spécificité de correspondre au cœur de ville de Millau. Celui-ci concentre le patrimoine historique de la cité, intègre plusieurs équipements socioculturels, possède des places urbaines emblématiques et accueille nombre de boutiques, échoppes et cafés-restaurants. Aussi, toute action bénéfique liée au dispositif QPV rejaillira non seulement sur le périmètre « Centre ancien Beaugard » et ses habitants, mais encore sur l'ensemble de la commune, des usagers, de la clientèle et des visiteurs.

1.3 - LE TERRITOIRE VÉCU : LA CONCERTATION CITOYENNE

La concertation publique « Quartiers 2030 » a donné lieu en octobre 2023 à une enquête auprès des habitants, sur la vie quotidienne à Millau, leur cadre de vie et leurs besoins. Ses résultats peuvent être complétés par ceux d'une enquête antérieure, réalisée en janvier 2021 pour le diagnostic de la Convention territoriale globale, et par les réponses recueillies en novembre-décembre 2022 lors d'une action d'« aller vers », en porte-à-porte, localisée dans le centre ancien.

Il est à souligner que les Millavoises et Millavois sont de plus en plus familiers de l'approche collaborative. En 2021, une grande votation citoyenne pour prioriser les investissements du mandat municipal a recueilli une participation de 19% du corps électoral. D'autres concertations ont porté sur l'expérimentation de la piétonisation.

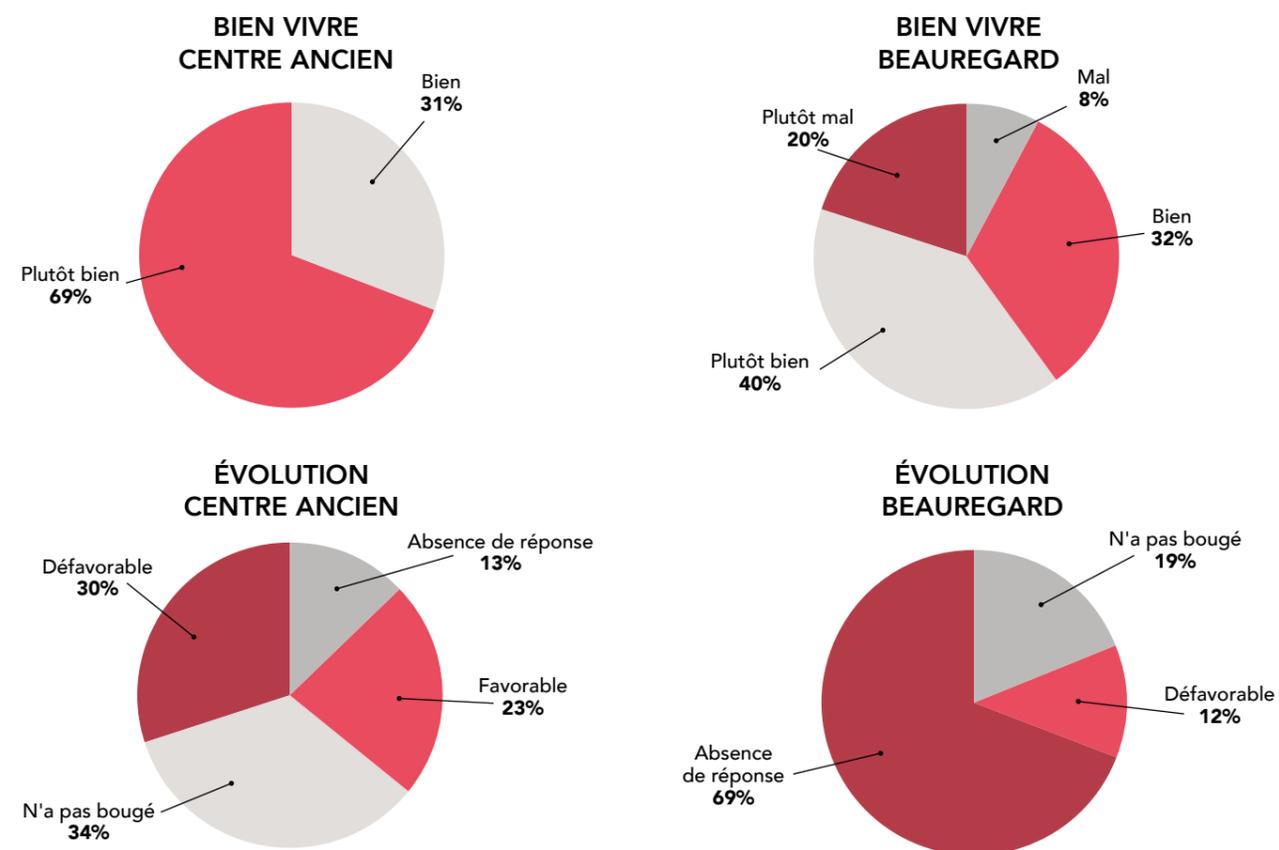
Le questionnaire « Quartiers 2030 » a été rempli, sur papier ou en ligne, par 136 personnes, en majorité des femmes (72%) et des actifs de la tranche d'âge 26-64 ans (62%). Témoin de l'intérêt de la population pour les contributions citoyennes, les réponses proviennent d'habitants du périmètre QPV mais aussi des quartiers attenants (Cf. Annexe).

Pour une analyse fine du questionnaire, une distinction a donc été opérée entre les réponses du Centre ancien et de Beaugard et de la commune dans son ensemble.

1.3.1 - LES ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE

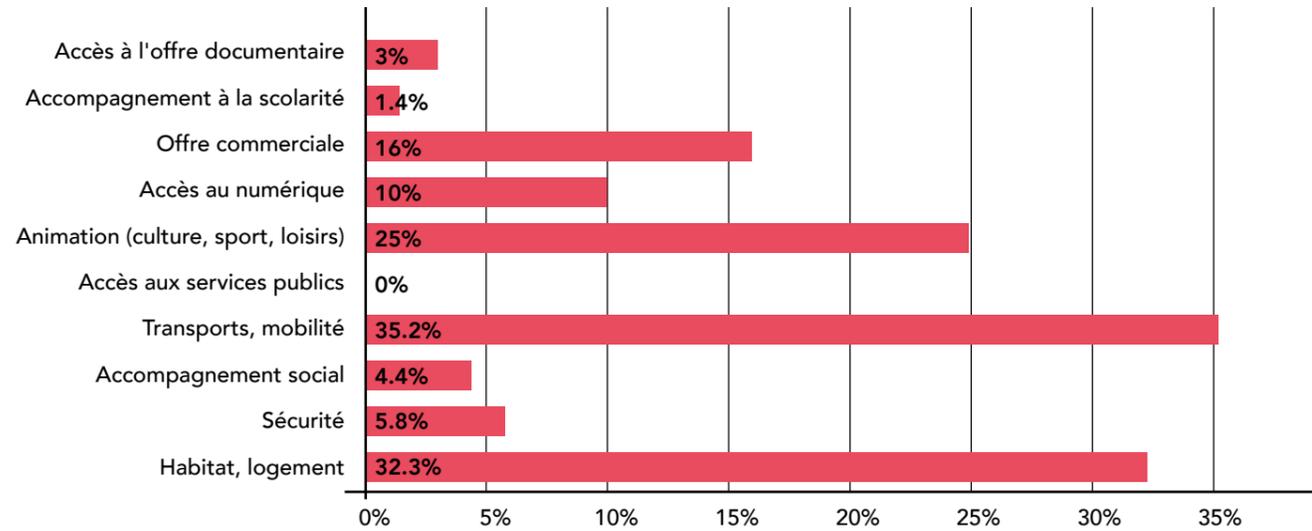
« Agréable » est l'adjectif le plus fréquent dès lors que les habitants sont invités à décrire positivement leur cadre de vie. Sur un versant moins favorable, les nuisances sonores (deux roues motorisées) constituent une problématique récurrente.

Même si le panel des répondants du Centre ancien est restreint, ils ne sont que 28% d'entre eux à éprouver un malaise lié à leur quartier, conséquence du bruit et d'autres incivilités, d'une malpropreté de l'espace public et du vieillissement du bâti. Un taux comparable (30%) estime que le Centre ancien a évolué de façon défavorable. A Beaugard en revanche, le sentiment de bien-être prédomine. Dans les deux cas, une dynamique se détache : les quartiers ont peu changé au cours des dernières années.



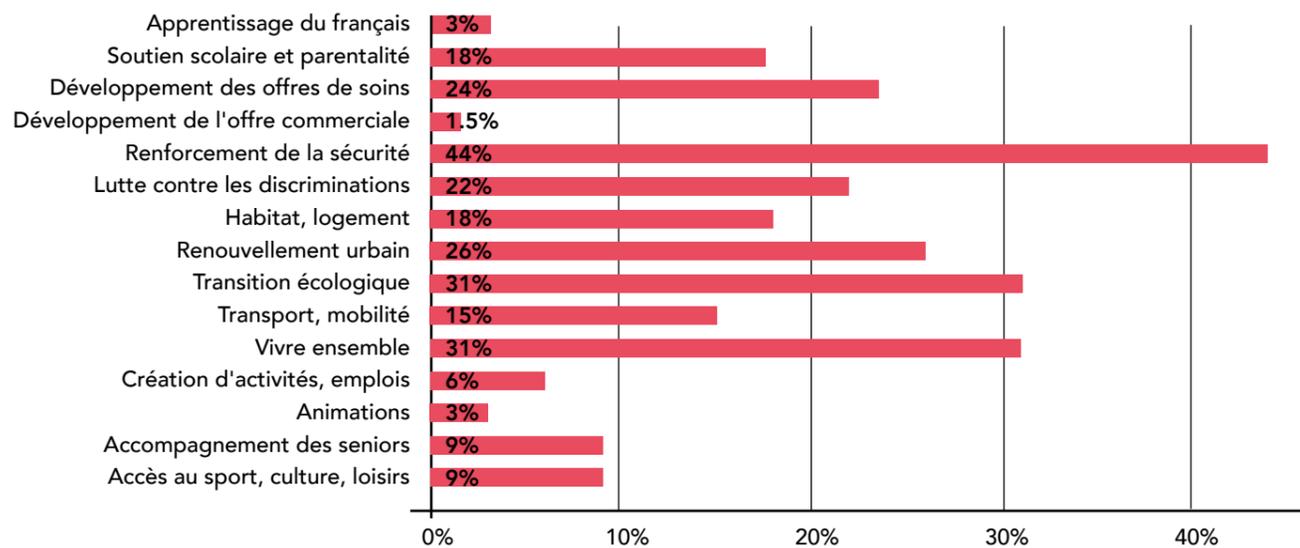
S'agissant des évolutions positives, une amélioration est nettement constatée dans les domaines des transports et de la mobilité (35,2%), du logement (32,3%), ainsi que de l'animation sportive et culturelle, tandis qu'une appréciation favorable émerge vis-à-vis de l'offre de commerces et du désenclavement numérique. Par-delà ces tendances, la prédilection des habitants pour leur quartier découle d'abord de sa situation géographique, puis, secondairement, de la vitalité du tissu associatif et de la proximité des services publics et de santé.

AMÉLIORATIONS DÉJÀ CONSTATÉES



Sécurité, santé, solidarité : ce pourrait être le triptyque des répondants. Leurs attentes les plus vives, pour leur quartier au quotidien, portent sur le renforcement de la sécurité (44%, malgré la diminution constatée des chiffres de la délinquance, du reste très faibles), la prise en compte des enjeux de transition écologique (31%) et la construction du vivre ensemble. Ce dernier point - le souci de la cohésion sociale - a également transparu lors de l'enquête en porte-à-porte dans le Centre ancien, fin 2022 : une majorité des 103 interlocuteurs rencontrés à cette occasion a mis en exergue la mixité du quartier et la solidarité de voisinage.

LES ACTIONS PRIORITAIRES À MENER



La synthèse de l'enquête d'octobre 2023 concorde aussi avec celle de janvier 2021 réalisée auprès de 870 personnes sur l'ensemble de la commune : le cadre de vie, les services aux familles et les relations sociales ressortaient alors comme les principaux vecteurs de la qualité de la vie millavoise, considérée comme très bonne par 18% des Millavoises et Millavois interrogés, plutôt bonne par 70%.

Des réponses au questionnaire de 2023, se détachent aussi des attentes et des suggestions dans un large éventail de domaines relatifs à la vie quotidienne.

- **Pour les mobilités** : davantage de stationnements vélos sécurisés, une plus grande cadence des bus, des navettes reliant les parkings gratuits au centre-ville, l'usage des trottoirs réservé aux piétons.
- **Pour les déchets ménagers** : davantage de conteneurs enterrés et de bacs dédiés à la collecte du verre.
- **Pour les incivilités** : la lutte contre les nuisances sonores, une sensibilisation des propriétaires de chiens et une verbalisation plus soutenue face aux déjections canines.
- **Pour les loisirs sportifs et culturels** : de nouvelles activités à l'attention du public enfant.
- **Pour la tranquillité publique** : une sécurisation renforcée des logements collectifs (entrées), un encadrement encore plus soutenu des deux roues, la lutte contre le trafic de drogue.
- **Pour l'espace urbain** : la réfection et la mise en accessibilité des trottoirs, la création de nouveaux espaces verts, davantage d'aménagements pour enfants dans les parcs, la réhabilitation des logements sociaux anciens et la rénovation des passoires thermiques, un meilleur éclairage public, l'occupation des commerces vacants, la rénovation à grande échelle du Centre ancien et la valorisation du patrimoine.
- **Pour les services et commerces** : l'ouverture d'une épicerie solidaire, l'amélioration et la diversification de l'offre commerciale, davantage d'animations de quartiers.

Plus largement, les habitants témoignent d'une véritable attention à leur implication citoyenne dans les projets d'aménagement (cyclables p.ex.), à l'attractivité de leur école de proximité (carte scolaire) et à la vitalité de leur quartier (animations festives).

1.4 - LE PROJET DE TERRITOIRE

1.4.1 - LE PLAN DE MANDAT 2020-2026

Véritable feuille de route pour 2020-2026, le Plan de mandat porté par l'équipe municipale de Millau se compose de 130 engagements en faveur d'une ville solidaire, émancipatrice, durable, entreprenante, démocratique et citoyenne.

Parmi les actions principales figurent notamment :

- La tarification sociale à la cantine, qui se traduit par une augmentation de 30% des inscriptions et l'accès du plus grand nombre d'enfants à des repas aux ingrédients très majoritairement (61%) bios et issus de circuits courts
- La gratuité des transports scolaires et du réseau de bus urbains pour les jeunes, qui se traduit par une hausse de 52% des inscriptions
- La non-augmentation des taux de la fiscalité locale, au service du pouvoir d'achat des ménages
- Le projet de centre hospitalier commun du sud-Aveyron, pour l'attractivité du bassin de santé
- La réhabilitation de l'îlot des Sablons, en centre ancien, avec construction d'habitats durables à loyer modéré et aménagement d'un espace public en concertation
- La création de dispositifs pour l'installation et la rénovation des commerces en cœur de ville
- La végétalisation de la ville et des cours d'école, en lien avec l'adaptation urbaine au changement climatique (puits de fraîcheur)
- Le développement des mobilités douces
- La création de jardins familiaux
- La construction d'un réseau de chaleur urbain en centre-ville.



1.4.2 - LE CADRE CONTRACTUEL

1.4.2.1- LE CTO ET LE CONTRAT BOURG-CENTRE

Le **Contrat territorial Occitanie** constitue le cadre privilégié du dialogue entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et les territoires, pour la mise en œuvre effective du Pacte Vert régional. Il agrège l'ensemble des politiques territoriales gérées par la Région. Le Contrat territorial Occitanie Grands Causses Lévézou porte sur la période 2022-2028 et organise le partenariat entre la Région, le Département de l'Aveyron, le Parc naturel régional des Grands Causses, le PETR Lévézou et les communautés de communes. Il a d'ores et déjà permis, à fin 2023, de programmer 84 projets pour un montant cumulé de 49M€, dans les domaines de la rénovation énergétique du bâti public, de la création d'équipements sportifs, associatifs et de tiers-lieux, de l'aménagement d'espaces publics, de la valorisation du patrimoine. Le CTO accompagne les dynamiques innovantes en faveur d'un modèle de développement vertueux écologiquement et socialement. Il soutient le maintien et la création d'une offre de services essentielle à la cohésion sociale des petites villes et à la vitalité de leur bassin de vie.

A travers son **Contrat Bourg-Centre**, la Région Occitanie a acté avec la Ville un partenariat pour renforcer l'attractivité de Millau, pôle de centralité d'un vaste bassin de vie. Ce contrat-cadre permet le cofinancement de projets relatifs à l'amélioration du cadre de vie, aux mobilités, à la transition écologique, aux équipements culturels, sportifs et de loisirs, au développement économique et touristique. La stratégie d'aménagement de la Ville de Millau, menée en symbiose avec la Communauté de communes, vise à façonner une ville durable et à réinventer un « vivre ensemble ». Elle se fonde sur les enjeux de résilience au changement climatique et au risque inondation, de réhabilitation du paysage urbain, de désimperméabilisation des sols en lien avec la démarche ZAN, de construction d'un cadre de vie qualitatif et partagé.

1.4.2.2 - LE CPAT

Le **Contrat de projets Aveyron-Territoires** renforce la mobilisation du Département en faveur du développement des territoires aveyronnais, à travers son programme « l'AveyrOn se bouge ». Il définit les modalités d'accompagnement technique et financier, par la collectivité départementale, du projet de territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses. De par les compétences qui sont les siennes et la volonté politique de dispenser un service de qualité au plus près des territoires, le Département a une forte implantation sur le territoire de Millau Grands Causses :

- humaine par des agents « à demeure » (Maison des Solidarités Départementales, équipes Aveyron Mobilités Ingénierie) et des permanences hebdomadaires régulières,
- patrimoniale par des enceintes qui lui appartiennent (Collège, Centres d'exploitation, ...) et un linéaire de voirie départementale important,
- solidaire par le financement de prestations et la mise en œuvre d'actions sociales au bénéfice des populations (handicap, autonomie, aide sociale, prévention et protection de l'enfance, RSA, Insertion, accès aux droits, PMI),
- pro-active et volontariste par le financement d'infrastructures.

Ce contrat se fonde notamment sur le déploiement des mobilités durables, l'amélioration des espaces publics et de l'habitat, la modernisation des équipements, l'attractivité médicale, la sécurisation de la ressource en eau, la protection des populations, le renforcement des solidarités, le confortement de l'offre touristique, l'approvisionnement alimentaire de proximité.

Ce CPAT s'échelonne jusqu'en 2026.

1.4.2.3 - PROGRAMMES DE COHÉSION SOCIALE

Le **Projet éducatif de territoire** (PEDT) est un outil de collaboration locale devant garantir la cohérence et la continuité éducatives de l'enfant, en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire aussi bien. Créé à l'initiative de la Ville de Millau, à l'attention des enfants de 3 à 12 ans, il mobilise l'éventail des acteurs de l'éducation. Ceux-ci, rassemblés en comité de pilotage, ont choisi pour 2022-2023 la thématique de l'alimentation, qui a donné lieu par exemple à des actions de sensibilisation par le centre social Tarn à Beauregard. Cette thématique s'insère dans le programme 2022-2025 du PEDT, dédié à la santé et à l'environnement.

Plus largement, voici une quinzaine d'années que Millau, membre du réseau « Villes actives Plan national nutrition santé », initie tous les publics au bien manger et à la lutte contre la sédentarité, dans le cadre de son **programme Sport-Santé**. Son grand défi « Vivez bougez » (en lien avec l'ARS et l'Institut du cancer de Montpellier) encourage les habitants, et plus spécialement les élèves du primaire, à exercer une activité physique au quotidien. Son opération « **L'Assiette en baskets** » sensibilise les enfants comme les seniors aux bienfaits de l'exercice physique et d'une alimentation diététique.

Démarche d'investissement social et territorial, la **Convention territoriale globale** (CTG) énonce une stratégie partenariale, entre la Ville de Millau et la CAF, pour renforcer le service aux familles et l'accompagnement des allocataires, sur la base d'un diagnostic partagé. Le lancement d'un Forum Familles en 2023, qui a recueilli le succès, et la structuration naissante d'une offre de baby-sitting se rattachent par exemple à la CTG. Au total, la CTG prévoit 13 actions opérationnelles, qui se rapportent à six orientations :

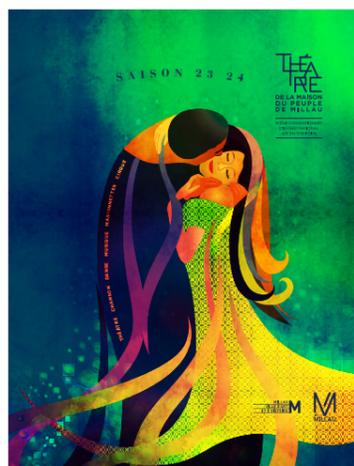
- Une meilleure adéquation entre l'offre de service enfance et la diversité des besoins
- La consolidation des dynamiques d'accueil/accompagnement des enfants et jeunes en situation de handicap et de leurs parents
- L'information-prévention des jeunes et adolescents au service de leur autonomie
- Un accompagnement renforcé des familles, en faveur de leur parcours de vie
- Un accès facilité aux services et aux droits, une implication citoyenne dans les projets structurants
- Le confortement des dynamiques collectives et de l'animation de réseaux.



Le **Contrat local de santé** (CLS) a pour vocations de réduire les inégalités géographiques et sociales dans le domaine de la santé, d'améliorer le parcours de santé des patients, de coordonner toutes actions en ce sens. Il envisage la santé sous une acception large qui intègre, par exemple, le bien manger, les mobilités actives, le bien-être quotidien. Le CLS du Parc des Grands Causses, en vigueur sur la période 2024-2029, a été co-construit avec un groupe de citoyens désignés par tirage au sort. Il s'articule autour de quatre axes majeurs : l'accès aux soins et la mobilité, la santé environnementale, la prévention, la santé mentale (sensibilisation, formation).

Porté par le Parc des Grands Causses avec une quinzaine de partenaires, le **Projet alimentaire territorial** (PAT) entend rendre possible l'approvisionnement durable des restaurations collectives (cantines, Ehpad) en produits de circuits courts, par le déploiement d'une logistique innovante et par le soutien à une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement. La politique de la Ville de Millau - tarification solidaire à la cantine, menus à base d'ingrédients biologiques à 61%, dont 50% de circuits courts aveyronnais - s'inscrit en symbiose avec ces orientations. Pour poursuivre et renforcer les actions engagées, un nouveau PAT sera co-construit au cours de cette année 2024.

Scène conventionnée d'intérêt national Art en territoire, le Théâtre de la Maison du Peuple, sis dans le périmètre QPV, contribue au rayonnement culturel de Millau. Son label se rapporte notamment à son action de décentralisation du spectacle vivant (théâtre, musique, cirque...) dans les villages du sud-Aveyron et à ses accueils d'artistes en résidence de création. Théâtre de la Ville de Millau, la Maison du Peuple est soutenue, dans le cadre d'une convention pluriannuelle et multipartenariale, par l'Académie de Toulouse, la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron. Dans le cadre de la politique municipale de démocratisation culturelle, elle a élargi ses tarifs réduits à tous les bénéficiaires des minima sociaux, créé un tarif préférentiel pour les associations à vocation sociale et mis en place la pratique solidaire des « billets suspendus » (achat d'une place pour une personne peu aisée).



Avec Carcassonne, Uzès, Cahors ou Lodève, Millau est l'une des quinze cités d'Occitanie labellisées « **Ville d'art et d'histoire** ». Délivré par le Ministère de la Culture, ce label signale une démarche active de connaissance, de conservation et de médiation du patrimoine. Comme évoqué, nombre d'édifices remarquables, du Moyen Âge et de l'Ancien régime, sont inclus dans le périmètre QPV. C'est également le cas de plusieurs outils majeurs de valorisation patrimoniale : le Mumig (Musée de Millau et des Grands Causses), l'hôtel de Tauriac et ses espaces d'exposition, l'Office de tourisme Millau Grands Causses.

1.4.2.4 - PLANIFICATION ET RENOUVELLEMENT URBAINS

Document d'urbanisme intégrateur, le **Schéma de cohérence territoriale** (SCoT) du sud-Aveyron couvre 83 communes, dont Millau. Il encadre l'aménagement du territoire dans de nombreux domaines : la préservation des paysages et des trames écologiques, le maintien de l'espace agricole, l'attractivité, l'habitat, la valorisation des ressources économiques locales, la gestion forestière, la protection de la ressource en eau, la transition énergétique, le tourisme durable, la cohésion et l'équilibre du territoire (services, équipements...). Ses orientations et ses règles s'imposent à tous les documents d'urbanisme de son territoire : plans d'urbanisme intercommunaux, chartes communales, programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains.

En cette année 2024, le SCoT, porté par le Syndicat mixte du Parc, va entrer en phase de révision.

Le **Plan local d'urbanisme intercommunal - habitat et déplacements** (PLUi-HD) de la Communauté de communes Millau Grands Causses a été approuvé en juin 2019 et modifié en septembre 2023 pour, notamment, des évolutions de zonage. Ce document d'urbanisme, applicable aux quinze communes membres de l'intercommunalité, se décline selon quatre axes : le renouvellement de l'attractivité, l'équilibre de l'organisation territoriale, la préservation et la valorisation de l'environnement, les « connexions » territoriales (mobilités, désenclavement numérique...). Il se traduit par treize orientations. Parmi celles-ci : « Parier sur une croissance démographique dynamique, soutenue par la production d'une offre de logements qualitative et diversifiée » (or. 1.1), « Préserver et valoriser la qualité du cadre de vie, image de marque du territoire » (or. 1.2), « Proposer une offre de logements pour tous » (or. 2.3), « Structurer un développement urbain cohérent et respectueux des équilibres locaux » (or. 3.1).

La rénovation de 214 logements sur cinq ans : tel est l'objectif de l'**OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain)** déployée en 2022 par la Communauté de communes sur le cœur de ville de Millau. Les propriétaires peuvent bénéficier d'aides à la rénovation énergétique et à la réhabilitation des logements dégradés. Les travaux rejaillissent à plus de 80% sur l'économie locale (artisans, entreprises). Le QPV « Centre ancien Beauregard » est intégralement inclus dans le périmètre éligible de l'OPAH-RU. Soulignons que, simultanément, une OPAH est mise en œuvre sur les quatorze autres communes de l'intercommunalité millavoise.



Les collectivités millavoises, commune et intercommunalité, ont engagé un programme « **Action Cœur de ville** », en lien avec l'État, la Région, le Département, le Parc naturel régional, les chambres consulaires, les acteurs du bâtiment et de l'habitat. Il s'articule autour de quatre axes : une meilleure attractivité de l'offre de logements, le développement de mobilités alternatives à la voiture et de l'intermodalité, la valorisation des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine, un accès facilité aux équipements et services publics. Le périmètre de cette Opération de revitalisation de territoire (ORT) englobe le QPV. Parmi les actions amorcées ou prévues à l'intérieur de celui-ci : la réhabilitation de l'îlot des Sablons, l'embellissement de rues en souffrance commerciale, l'ouverture d'une résidence seniors à l'Hôtel-Dieu, la restructuration des halles, la revitalisation des places Foch et Consuls/Beffroi, la rénovation de l'école Paul-Bert, le renouvellement muséographique et la mise en accessibilité du Musée de Millau et des Grands Causses et, en lisière du QPV, la rénovation du lavoir de l'Ayrolle.



1.4.2.5 - LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Document de référence pour la stratégie du territoire à l'horizon 2039, la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses devrait entrer en vigueur cette année, son circuit de validation touchant à sa fin. Elle doit encore être validée par le Premier Ministre. La Charte, qui doit s'appliquer sur un nouveau territoire de projet - 119 communes dont 26 nouvelles adhérentes du Lodévois-Larzac - s'articule autour de deux défis majeurs : la résilience au changement climatique, l'attractivité et le développement sociétal. Elle énonce des mesures opérationnelles pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes, la préservation des paysages, la sécurisation de la ressource en eau, les mobilités alternatives à la voiture, la répartition des services et équipements, la valorisation des ressources économiques locales, le soutien à l'agriculture et à son adaptation, le développement d'un tourisme durable et culturel. La Ville de Millau et la Communauté de communes Millau Grands Causses, membres du Syndicat mixte du Parc, ont participé à la co-construction de la Charte, dont elles s'engagent à favoriser la mise en œuvre.



Dispositif transversal et complémentaires d'autres politiques publiques (cœur de ville, accès au logement...), le **contrat territorial d'accueil et d'intégration** vise à favoriser l'intégration des personnes primo-arrivantes en situation régulière, dont les réfugiés, résidant sur le territoire communal. Une réflexion, dans l'hypothèse de sa mise en place à Millau, pourrait être menée entre la Ville et l'État.

En cette année 2024 doit être déployé en Aveyron le programme AGIR (accompagnement global et individualisé des réfugiés). Porté par l'opérateur Habitat et Humanisme, ce programme permettra de systématiser le bénéfice d'un accompagnement global vers l'accès aux droits, à l'emploi et au logement en faveur des réfugiés. Soulignons qu'Habitat et Humanisme a ouvert un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) à Millau en février 2023.

1.5 - LES PARTENAIRES DE LA VILLE DE MILLAU

1.5.1 - INSTITUTIONS

L'État

- La Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
- L'Éducation nationale
 - > Direction académique des services de l'Éducation nationale en Aveyron
 - > Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- Le Ministère de la Justice
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- L'Agence Régionale de Santé
- France Travail

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

- Direction de l'Action Territoriale
- Direction de la Formation et des Parcours professionnels
- Direction des Entreprises, de l'Emploi et des Partenariats économiques
- Direction de la Santé, des Solidarités et du Logement

Le Département de l'Aveyron

- Action Territoriale
- Action Sociale Territoriale et Développement Social Local
- Emploi et Insertion

La Caisse des Dépôts et Consignations

Bailleurs sociaux

- Aveyron Habitat
- Soliha

La Mission Locale de l'Aveyron

1.5.2 - ASSOCIATIONS

La dynamique et le foisonnement du milieu associatif à Millau sont tels que cette liste, aussi dense soit-elle, peut ne pas être exhaustive. Soulignons, dès lors, la forte implication des associations millavoises dans le projet QPV. La majorité des associations citées ici sont partenaires de la Convention territoriale globale et/ou œuvrent dans le domaine social.

- **Accueil Millau-Séjour**, maison d'enfants à caractère social
- **Aide à domicile en milieu rural (ADMR)**, réseau associatif de services à la personne
- **Association départementale des pupilles de l'enseignement public d'Aveyron**, gestionnaire de l'UEMA au groupe scolaire Paul-Bert/Jean-Macé
- **A tous cœurs**, association caritative
- **Le Bar'Bouille**, café associatif familial et espace de vie sociale en cœur de ville de Millau
- **Centres sociaux de Millau Grands Causses**, structures de quartier pour l'accompagnement collectif des populations et pour un « mieux vivre ensemble »
- **La Croix-Rouge française**, pour la protection et le relèvement des personnes en situation de vulnérabilité, la construction, avec elles, de leur résilience
- **Emmaüs**, pour l'aide aux personnes victimes d'exclusion, aux publics en grande précarité
- **L'Entraide millavoise**, association de soutien à la population par la revente, à faible prix, de dons
- **EnVies EnJeux**, pour le développement de l'éducation relationnelle et la gestion positive des conflits
- **La Fondation Opteo**, gestionnaire d'établissements pour l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap
- **Le Jardin du Chayran**, chantier d'insertion par le maraîchage biologique
- **La Maison des jeunes et de la culture (MJC)**, lieu d'activités associatives pour l'équilibre social de chacun et la formation de générations de citoyens
- **Mill'Autisme**, pour l'accueil (hors scolaire) des enfants, adolescents et jeunes adultes atteints de troubles du spectre autistique
- **Myriade**, association d'éducation populaire pour le rapprochement entre les communautés multi-culturelles
- **Le Planning familial**, mouvement pour l'égalité femmes-hommes et l'accès de tous à des services de santé sexuelle
- **Les Restos du Cœur**, pour l'aide alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale des plus démunis
- **La Sauvage**, centre de loisirs
- **Le Secours catholique**, pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et pour la justice sociale
- **Le Secours populaire**, pour la solidarité et l'émancipation citoyenne de chacun dans une démarche d'éducation populaire
- **Solution Sport**, centre labellisé Maison sport santé
- **Tremplin pour l'emploi**, structure d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.



2

DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

quartiers2030

2.1 COHÉSION SOCIALE



2.1.1 - PARENTALITÉ ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE



Le Forum Familles.

L'analyse des besoins sociaux apporte des éclairages sur le contexte sociofamilial sur le Centre ancien et sur l'Iris Beauregard :

- 30% des familles du Centre ancien sont monoparentales, 27% à Beauregard, soit près du double de la moyenne nationale.
- 10% des familles du Centre ancien comptent plus de trois enfants, tandis que le pourcentage de familles nombreuses à Beauregard est identique à celui de l'Aveyron dans son ensemble : 6%
- Les proportions de populations immigrées et de populations étrangères en Centre ancien sont supérieures aux moyennes millavoises (respectivement de 5% et 8%) : 8% et 10%. Sur Beauregard, elles se rapprochent de ces moyennes : 7% et 8%.
- La tranche d'âge 18-24 représente 13% de la population du Centre ancien, 7% de celle de Beauregard, la moyenne départementale étant quant à elle à 6%.
- 23% des habitants du Centre ancien et 17% de Beauregard ont entre 0 et 19 ans, taux sensiblement identiques à celui de la Communauté de communes (22%). L'indice de jeunesse (nombre de - 20 ans pour une personne de +60 ans) est de 1,2 en Centre ancien, 0,4 à Beauregard.
- +60% de la population d'au moins 15 ans non scolarisée possède un diplôme inférieur au baccalauréat, un chiffre qui concorde avec les données de la Mission locale Aveyron : la moitié des jeunes Millavois du périmètre QPV qu'elle a accompagnés en 2023 n'a pas de diplôme.

VOLET PETITE ENFANCE

Pour faciliter le quotidien des parents de jeunes enfants, la Ville de Millau propose deux crèches, « L'Île au trésor » et « Récréabulle », la micro-crèche « Le Cocon » et la crèche familiale « L'Eau vive » qui regroupe onze assistantes maternelles agréées. Toutes ces composantes du Pôle petite enfance représentent une capacité d'accueil totale de 121 places, permettant la garde de 150 enfants chaque semaine. S'y ajoutent une classe dédiée aux moins de 3 ans à l'école Jean-Henri-Fabre (25 enfants en moyenne) et la possibilité, pour la Ville, d'orienter les familles vers d'autres assistantes maternelles agréées à partir d'une liste fournie par le Dépar-



tement de l'Aveyron. Au cours de cette année 2024, est prévue l'installation d'une micro-crèche privée, en accord avec la Ville qui a discuté avec le porteur de projet, recommandé par la Caf, pour une bonne complémentarité des horaires d'ouverture avec ceux du Pôle petite enfance.

Face à l'engorgement de la liste d'attente pour un accueil en crèche, consécutif au déconfinement et à un arrêt de leur activité par 7 assistantes maternelles, la Ville a demandé et accompagné la mise en place de formations au métier d'assistant maternel, en lien avec la Région, la Caf et le Département. C'est ainsi qu'en 2022-2023, huit assistantes maternelles ont commencé à exercer à Millau et, simultanément, quatre autres étaient en formation. En mai 2023, la résidence Les Cheveux d'Ange a ouvert une maison d'assistants maternels de 10 places. Afin d'élargir l'éventail des solutions de garde d'enfants, la Ville organise aussi des stages de baby-sitting avec un prestataire de service, qui recueillent un écho auprès d'étudiants tels ceux de l'IFSI (institut de formation en soins infirmiers) et vont bientôt s'ouvrir aux retraités.

La micro-crèche « Le Cocon » se trouve au sein du périmètre QPV, où sont domiciliées également trois assistantes maternelles agréées.

Sur l'ensemble de la commune, le nombre annuel de naissances se stabilise autour de 190 entre 2018 et 2023. Pour 30% des nouveaux-nés, les parents résident dans le périmètre QPV.

Parmi les 202 enfants accueillis dans les structures petite enfance de Millau, 16 (dont 2 à la micro-crèche) sont issus de familles du périmètre QPV. Sur les 13 familles monoparentales actuellement accueillies, 5 (mères) résident dans le QPV.

Le quotient familial des familles issues du QPV se répartit ainsi :

- Tranche 1 (montant inférieur ou égal à 10 064€) : 5 familles dont 4 monoparentales
- Tranche 2 (10 065€ à 25 658€) : 5 familles dont 1 monoparentale
- Tranche 3 (25 660€ à 73 369€) : 5 familles
- Tranche 4 (73 370€ à 157 806€) : aucune.

Dix familles ont de faibles revenus, dont 5 monoparentales.

Parmi les 143 demandes sur liste d'attente, 34 concernent des enfants du périmètre QPV, dont 4 de familles monoparentales. Le nombre de familles monoparentales accueillies est en augmentation.

La mixité sociale existe bel et bien dans les lieux d'accueil. L'inclusion est mise en œuvre : accompagnement des enfants à besoins spécifiques ou avec handicap, recrutement d'un poste de référente accueil inclusion en partenariat avec la Caf en 2022. La plupart des familles du QPV relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle du secondaire (intérimaire, ouvrier, salarié de la grande distribution) ou sont en recherche d'emploi. Quelques-unes appartiennent à la catégorie des cadres. Le quotient familial les situe dans les deux premières tranches définies par la Caf.

Peu de familles du QPV, parmi celles que connaissent les services municipaux de la petite enfance, sont allophones ou d'origine étrangère. Néanmoins, trois familles sur liste d'attente sont domiciliées au CCAS de Millau de manière temporaire (sans domicile fixe accompagnées par des associations d'aide aux migrants).

VOLET SCOLARITÉ

L'école élémentaire Paul-Bert, incluse dans le périmètre QPV, accueille 50 élèves et sa maternelle, Jean-Macé (hors périmètre), 46 enfants. Une unité d'enseignement maternel autisme a ouvert à la rentrée 2022 à Jean-Macé (7 enfants maximum), prolongée depuis septembre 2023 par une unité d'enseignement élémentaire autisme à l'école Beauregard. L'équipe pédagogique Paul-Bert/Jean-Macé se compose de six enseignantes, deux Atsem, une animatrice, deux agents techniques et de restauration. Sur l'ensemble du groupe scolaire pour 2023-2024, 13 enfants sont allophones, 24 sont suivis par le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), 2 sont en situation de handicap. 11 familles sont monoparentales. Pour 15 enfants, les difficultés sociales, économiques ou culturelles de leur famille impactent leur scolarité. Certains des enfants allophones sont nés en France mais la langue française n'est pas pratiquée dans leur sphère familiale. Certains arrivent à l'école sans manteau, sans petit-déjeuner, témoignage des difficultés sociales importantes rencontrées par des familles qui n'osent ou ne souhaitent pas être soutenues par l'association Myriade.

L'indice de position sociale (IPS) de l'école est de 74,7, tandis que l'indice moyen de cet outil quantitatif d'évaluation de la situation sociale des élèves face aux apprentissages est de 103.

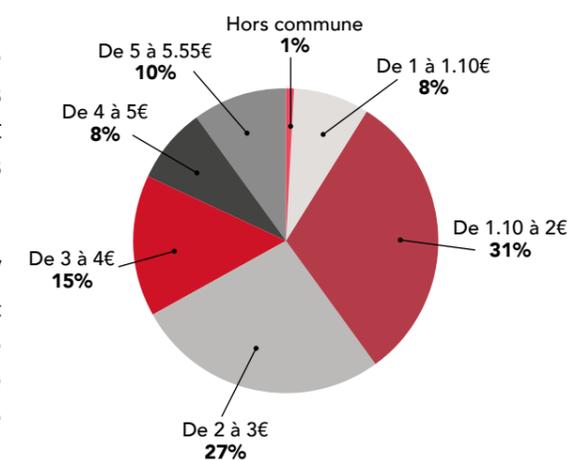
La Ville a mis en place une tarification sociale à la cantine afin de favoriser l'accès de tous les enfants à des repas sains et diététiques. Pour l'école, 58% des repas commandés sont facturés de 1€ à 3€, ce qui reflète les revenus très bas des familles du quartier.

Depuis septembre 2023, le groupe scolaire Paul-Bert/Jean-Macé bénéficie d'un projet d'éducation culturelle avec la création d'un chœur d'élèves, pour lequel la Ville finance l'intervention d'une professeure de chant du Conservatoire de musique et théâtre à rayonnement départemental de l'Aveyron, à raison d'une séance hebdomadaire.

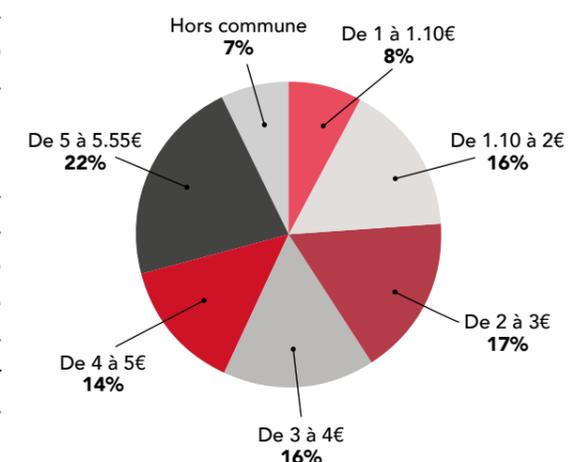
L'école primaire Beauregard, incluse elle aussi dans le QPV, accueille 119 élèves en élémentaire et 60 en maternelle, ainsi qu'une unité d'enseignement élémentaire autisme (10 enfants maximum). Il s'agit, depuis 2013, d'une école bilingue espagnol labellisée Euroscol. L'équipe pédagogique se compose de huit enseignants, trois Atsem, deux animateurs et trois agents techniques de restauration. La situation scolaire 2023-2024 laisse apparaître 13 enfants allophones, 5 enfants avec notification MDPH, 7 écoliers de l'élémentaire suivis par le Rased (les difficultés scolaires les plus importantes se rapportent à la compréhension de textes et de mots, à la mémorisation, à la posture). Pour 11 enfants de maternelle et 13 d'élémentaire, la situation familiale complexe a des répercussions sur leur scolarité. 33 familles sur 128 sont monoparentales. 3 familles sont accueillies à la maison d'enfants à caractère social Millau-Ségur.

L'indice de position sociale (IPS) de l'école, de 100,9, ne semble pas refléter une situation sociale en dégradation. Pour l'école Beauregard, 33% des repas commandés sont facturés entre 1€ et 3€.

ECOLE JEAN MACE/PAUL BERT
Nombre de repas commandés par tranche - 2023



ECOLE BEAUREGARD
Nombre de repas commandés par tranche - 2023



Le petit collège Marcel-Aymard, inclus dans le QPV, accueille uniquement des élèves de sixième, soit 221 en cette année scolaire 2023/2024.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, des accompagnements sont mis en place par le collège et le Centre d'information et d'orientation. Les moins de 16 ans sont soumis à l'obligation scolaire et ceux de 16-18 ans à l'obligation de formation. En 2022-2023, 14 collégiens de troisième ont été suivis par la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité donne lieu à des actions portées par l'association Myriade auprès notamment d'écoliers de Paul-Bert/Jean-Macé et Beauregard mais aussi de familles vivant en Centre ancien et dont les enfants sont scolarisés dans d'autres établissements, publics ou privés. Cet accompagnement concerne 8 enfants à l'école Paul-Bert, issus de 6 familles ; 2 parents sont inscrits en français langue étrangère adulte et 4 familles bénéficient d'un accompagnement social et/ou au titre de séjour. 9 enfants de l'école Beauregard sont accompagnés, issus de 6 familles ; 2 parents sont inscrits en française langue étrangère adulte et 2 familles bénéficient d'un accompagnement social et/ou au titre de séjour. 5 collégiens de Marcel-Aymard dont le foyer se trouve dans le QPV sont accompagnés. Myriade accueille à son local un groupe de 8 collégiens spécialement pour l'apprentissage du français (Français langue d'intégration), tous les mercredis après-midis.

16 enfants résidant dans le périmètre QPV sont inscrits à l'Accueil de loisirs sans hébergement.

VOLET PARENTALITÉ

Le diagnostic préalable à la Convention territoriale globale a donné lieu à une enquête auprès des parents de la commune de Millau. Ceux-ci ont formulé en priorité (43%) le besoin d'actions de soutien en tant que parents de pré-adolescents et adolescents, demande partagée également par les parents d'enfants de 7-12 ans. 73% des parents d'enfants de 10 à 20 ans souhaiteraient une offre d'actions spécifiques qui puissent faciliter leur relation avec leur adolescent, disposer d'un espace de dialogue avec la contribution d'un professionnel, ou encore participer à des rencontres thématiques. Selon les résultats de l'enquête, un parent sur deux a du mal à comprendre le comportement de son enfant, 75% des parents se sentent démunis dans leur relation avec leur enfant, 95% estiment qu'être parent revient à se poser de nombreuses questions, 77% enfin trouvent très difficile la parentalité.

Ce besoin de conseils en matière de parentalité a également émané des parents de jeunes enfants. Afin d'y répondre, la Ville a mis en place en 2023, avec un large éventail d'acteurs, un Forum Familles où les (futurs) parents peuvent recueillir un maximum d'informations et participer à des ateliers. La première édition a accueilli pas moins de 250 familles, un succès qui a encouragé les partenaires à pérenniser l'opération.

Sur le territoire, les équipes de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Département réalisent de nombreuses actions en faveur de la prévention et du soutien à la parentalité, tels que des ateliers parentaux (lecture, massages aux tout-petits). Les professionnelles interviennent également dans les écoles maternelles lors du bilan de santé scolaire.



VOLET JEUNESSE

Le volet « jeunesse » de l'enquête a mis en évidence la demande, par les 17-25 ans, d'un accompagnement en matière d'études et de formation. Plus d'un tiers des 12-25 ans souhaitent de l'aide, une écoute, de l'information et un suivi dans leurs projets. 57% des répondants entre 12 et 25 ans ne savent pas à qui s'adresser en ce sens. La majorité d'entre eux ont par ailleurs déjà entendu parler des dispositifs nationaux ou internationaux tels le service civique ou Erasmus.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



1

AIDER LES FAMILLES À CONCILIER VIE FAMILIALE, VIE PROFESSIONNELLE ET VIE SOCIALE

La diversification de l'offre pour l'accueil de la petite enfance, des enfants et des jeunes figure au cœur de la Convention territoriale globale (CTG) entre Millau et la Caisse d'allocations familiales. Elle vise à aider les familles, et particulièrement les mères de famille monoparentale, qui ont besoin d'être secondées. Il s'agit, par la garde des enfants, de favoriser leur retour à l'emploi, leur suivi d'une formation, ou de leur ménager un temps de répit bienvenu. La monoparentalité présente un risque majeur de précarisation relationnelle, psychologique, sociale et économique, qu'il importe de prévenir par des temps de rencontre entre parents et par des temps dédiés lors de la mise en place de l'accompagnement de l'enfant en structure.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

• Favoriser la garde d'enfants

Ex d'action : formation baby-sitting, sensibilisation au métier d'assistante maternelle
Budgets mobilisables : CAF
Partenariat : CAF - CCAS - PPE - Département

• Accompagner la monoparentalité

Ex d'action : ouverture de places occasionnelles quotidiennes dans les structures d'accueil ; priorisation d'un nombre de places d'accueil pour ces publics ; ouverture de micro-crèches
Budgets mobilisables : CAF
Partenariat : CAF - CCAS - PPE

• Permettre aux parents de se rencontrer

Ex d'action : réunions festives, repas
Budgets mobilisables : CAF/ARS
Partenariat : Ville - structures médico-sociales - Département - Pôle social et PPE du CCAS

2

FAVORISER LES PREMIÈRES ANNÉES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUX CÔTÉS DE SES PARENTS

La socialisation progressive de l'enfant facilite grandement son entrée à l'école. Complémentaire du rôle des parents, elle se traduit par la transmission à l'enfant de valeurs collectives et favorise son bien-être social et émotionnel dans un contexte extérieur à la sphère familiale. Favoriser la connaissance, par les familles, de l'offre mobilisable sur la commune en fonction de leurs besoins constitue ainsi un enjeu primordial. Si le Point Info Parents du Pôle petite enfance y contribue, le diagnostic de la CTG souligne la pertinence de le consolider par un centre de ressources dédié à l'information et à l'accompagnement des familles, où celles-ci pourraient échanger avec des interlocuteurs professionnels selon leurs besoins.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

• Débuter le travail de séparation du parent et de l'enfant pour faciliter l'entrée à l'école

Ex d'action : Réservation de places d'accueil petite enfance ou/et relai petite enfance, temps d'accueil collectif en crèche, second LAEP

Budgets mobilisables : CAF/CCAS/ Ville

Partenariat : Ville - CAF - MSA - Associations - Structures médico-sociales - Département - PPE - CCAS

• Travailler la socialisation de l'enfant à partir de l'accueil collectif

Ex d'actions : Ouverture de places occasionnelles quotidiennes dans les structures d'accueil ; priorisation d'un nombre de places d'accueil pour public QPV

Budgets mobilisables : CAF/ARS

Partenariat : Ville - Structures médico-sociales - Département - PPE - CCAS - CAF

• Faciliter les parcours de vie de l'enfant et de sa famille

Ex d'actions : rencontres ; centre de ressources

Budgets mobilisables : CAF/CCAS/ Ville

Partenariat : Ville - CAF - MSA - Associations - Structures médico-sociales - Département - PPE - CCAS

3

FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE POUR ALLER VERS PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'égalité des chances et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales sont des axes forts des politiques publiques de l'éducation. A l'école primaire Beauregard et à l'école élémentaire Paul-Bert (comme à sa maternelle Jean-Macé hors QPV), un accompagnement spécifique est requis par les enfants allophones, issus de familles monoparentales et/ou confrontés à des difficultés sociales, économiques ou culturelles. Les situations familiales complexes ont des répercussions sur l'enfant ou le jeune : problèmes de comportement, manque d'hygiène et d'alimentation, difficultés scolaires, quasi-absence de loisirs. Il est essentiel, pour rétablir l'égalité des chances au cours de la scolarité, d'agir sur tous ces facteurs.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

• Agir sur l'accueil ou la scolarisation des enfants dès 2 ans

Ex d'action : Renforcement de l'accueil des 2 ans à l'école ou classe d'accueil

Budgets mobilisables : Education Nationale - CAF - Ville

Partenariat : CAF - CCAS - PPE - Structures socio-éducatives - PMI - La Cazelle - Barbouille

• Renforcer l'accompagnement des enfants et familles allophones notamment dans l'apprentissage du français

Ex d'action : professeur ou intervenant FLE

Budgets mobilisables : Rectorat

Partenariat : Ville - Myriade

• Contribuer à l'accès à une alimentation équilibrée pour tous les enfants

Ex d'action : un petit-déjeuner à l'école : une portion de lait-fruit ou pain

Budgets mobilisables : Ville - Etat - ARS - Europe (France AgriMer)

Partenariat : Ville (cuisine centrale)

• Agir sur l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques

Budgets mobilisables : Ville - Etat - ARS - CAF Département

Partenariat : Ville - CCAS - ADPEP - CMPP - CAMPS - OPTEO

• Développer l'enseignement linguistique

Ex d'action : création de dispositifs pédagogiques EMILE (enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère)

Partenariat : Education Nationale

• Proposer un accompagnement pédagogique des enfants et des jeunes par les loisirs

Ex d'action : « colo apprenante »

Budgets mobilisables : Ville - Education Nationale (SDEJ) - Etat - CAF

Partenariat : FOL - Myriade - MJC - Centres sociaux

• Renforcer l'accueil et l'écoute des jeunes sur les temps périscolaires

Ex d'action : Accueil de loisirs au collège

Budgets mobilisables : Education Nationale - Département - CAF - Etat

Partenariat : Myriade - Centre Social Tarn - MJC - MDA - ARS

• Améliorer le cadre d'accueil des élèves

Ex d'action : végétalisation des cours, accessibilité des établissements

Budgets mobilisables : Ville - Etat - Région - Département - ANS (dispositif 5000 équipements) - Agence de l'eau...

Partenariat : Education Nationale - CAUE

4 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET LA FONCTION PARENTALE

Le diagnostic de la CTG a mis en lumière le foisonnement et le caractère innovant des actions et services déployés à Millau pour l'aide à la parentalité. Il a aussi permis d'identifier un besoin : celui d'un accompagnement plus soutenu des parents lors des premières années de la vie de l'enfant, puis à l'adolescence. Dans ce dernier cas, les parents, parfois désemparés par la relation avec leur enfant, ou en questionnement sur des sujets tels l'addiction, n'osent pas forcément solliciter les ressources existantes. Il importe de développer les axes de travail du Collectif parentalité et de les valoriser en les étendant aux champs du médico-social, de l'éducation, ainsi qu'aux acteurs de la prévention et de la sécurité réunis au sein du CLSPD.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

• **Seconder les parents dans la transmission des valeurs**

Ex d'actions : conférences, films, ateliers

Budgets mobilisables : CAF/ARS

Partenariat : Ville - CCAS - PPE - ARS - CAF

• **Renforcer l'accompagnement des parents à la scolarité de leurs enfants**

Budgets mobilisables : Education nationale - Myriade - Ville

Partenariat : Ville - REAAP - Collectif parentalité

• **Accompagner les familles au bon usage du numérique**

Ex d'action : accompagnement à l'usage de l'ENT des écoles ; mesures de prévention des risques des réseaux sociaux pour les enfants

Budgets mobilisables : Ville - Département - Etat

Partenaires : Myriade - MJC - Centres Sociaux - MESA (Ville)

• **Soutenir les parents dans la fonction parentale**

Ex d'action : Forum Familles, petits-déjeuners du Collectif parentalité, Ateliers Papoto pour une guidance parentale

Budgets mobilisables : Ville - Département - CAF - ARS - MDA

Partenaires : Collectif parentalité - CLSPD - FIPD

5 ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Face au sentiment de déclassement éprouvé par certains jeunes, il importe de les accompagner dans leur choix de formation et leur parcours d'insertion professionnelle, ce qu'ils sont nombreux à demander eux-mêmes dès 17 ans. Cet accompagnement est assuré en premier lieu par la Mission locale Aveyron, actrice essentielle de l'aide aux 18-25 ans. Il pourrait être renforcé par deux dispositifs nationaux : la « Promo 16-18 », qui ouvre aux jeunes des possibilités d'orientation et les guide vers l'autonomie, et l'École de la Deuxième Chance, qui aide à accéder à une formation qualifiante et à intégrer le marché du travail. D'autres mesures, telles la mise en relation des jeunes avec les professionnels acceptant les stagiaires, peuvent être activées.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

• **Favoriser la découverte du monde professionnel pour les jeunes du secondaire**

Ex d'action : identification des professionnels pouvant accueillir des stagiaires (fichiers Région) et facilitation de la mise en relation

Budgets mobilisables : Education Nationale - Région - France Travail - Communauté de communes (enseignement supérieur) - CIO - MLDS

Partenariat : Région - Ville - acteurs d'insertions professionnelles - CCI - fédérations du bâtiment - associations des commerçants...

• **Proposer des actions pour lutter contre les effets du décrochage scolaire**

Ex d'action : Ecole de la 2^e chance - Promos 16-18 ans...

Budgets mobilisables : Education Nationale - Région - Communauté de communes (enseignement supérieur)

Partenaires : Acteurs de l'insertion professionnelle - AFPA - CEMEA - Ville - Mission locale - CIO - MLDS

• **Informier et accompagner les jeunes sur les métiers, formations...**

Ex d'action : Maison de l'orientation Mobile

Budgets mobilisables : Education Nationale - Région - Communauté de communes (enseignement supérieur)

Partenaires : Ville - acteurs d'insertions professionnelles - CIO - MLDS - Mission locale Aveyron



L'Agence régionale de Santé et les communautés de communes sud-aveyronnaises ont confié au Syndicat mixte du Parc naturel régional la coordination et la mise en œuvre du CLS, contrat local de santé, pour la période 2024-2029. En conséquence, le diagnostic santé porte sur une emprise territoriale bien supérieure à celle de la ville de Millau et, a fortiori, au périmètre QPV. Il n'en comporte pas moins des enseignements pleinement applicables à celui-ci.

La participation citoyenne à la réalisation du diagnostic a mis en lumière cinq axes sur lesquels agir en priorité : valoriser l'accès aux soins (39,6%), travailler sur l'environnement (18,4%), assurer des actions relatives au vieillissement (17,3%), conduire des actions de prévention (15,8%) et apporter des solutions faces aux difficultés liées à la santé mentale (8,9%).

La question de l'accès aux soins ne saurait être envisagée sous le seul angle de l'éloignement géographique, auquel cas la problématique serait peu criante pour les patients du QPV. Les inégalités d'accès se rapportent également aux coûts à engager, tant en raison des taux de remboursement variables selon les mutuelles (soins bucco-dentaires, ophtalmologie) que des frais induits par l'accompagnement en santé mentale (non-remboursement des psychologues libéraux non conventionnés). De même, les séances de psychomotricité ou d'ergothérapie ne sont pas systématiquement remboursables.

La fracture numérique influe aussi sur les inégalités d'accès aux soins, alors que les plateformes de rendez-vous médicaux en ligne (p. ex. Doctolib) sont en plein essor depuis la crise du Covid. Il importe, à ce propos, de souligner combien la pandémie et ses conséquences ont accentué l'isolement relationnel et généré un mal-être, sans distinction d'âge ni de catégories sociales.

Sur le seul plan de la proximité géographique, Millau possède une offre de soins plutôt dense, avec un centre hospitalier, un centre de santé mentale, plusieurs centres de soins infirmiers, cabinets médicaux de généralistes et de spécialistes, un laboratoire d'analyses médicales, deux maisons de santé pluriprofessionnelles implantées à deux pas du périmètre QPV : la Maison médicale des Ondes au



sud-ouest de Beauregard, la Maison de santé de la Capelle au nord-est du Centre ancien. Millau et son bassin de santé n'échappent toutefois pas à la pénurie de professionnels. Le projet d'hôpital commun du sud-Aveyron, à Vergonhac en bas du Viaduc de Millau, doit maintenir l'offre de soins hospitalière et renforcer l'attractivité médicale du territoire. Un cabinet d'ophtalmologie s'est installé à proximité immédiate du site.

Par-delà la mobilisation de la Ville de Millau et de la Communauté de communes pour l'offre de soins, leur compétence en matière de santé s'exerce dans les domaines de la sensibilisation, du sport-santé et de l'alimentation. La cuisine centrale municipale a atteint en 2023 la proportion de 61% de produits issus de l'agriculture biologique et de circuits courts pour la fabrication des repas servis aux écoliers à la cantine et aux seniors en portage à domicile. Une tarification sociale permet l'accès du plus grand nombre à ces deux services, dont les menus sont définis par une diététicienne. En 2024, l'offre sera étendue aux étudiants. La cuisine centrale tend vers l'objectif 100% bio et circuits courts à l'horizon 2026.

La Ville et plusieurs partenaires, Myriade, la MJC, le Bar'Bouille, le Jardin du Chayran et les centres sociaux, dont celui de Beauregard, mènent des actions de sensibilisation pour promouvoir l'activité physique et l'alimentation saine auprès des enfants et adultes. L'enjeu, dès le plus jeune âge, est d'amener les enfants à changer leurs comportements en devenant acteurs de la santé. L'objectif majeur est d'augmenter le niveau de pratique en activité physique quotidienne des enfants.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



6 PERMETTRE L'ACCÈS DU PLUS GRAND NOMBRE À DES REPAS ÉQUILIBRÉS

Les produits bio et issus de circuits courts représentent désormais 61% des ingrédients utilisés par la cuisine centrale, à l'attention des écoliers inscrits à la cantine et des seniors bénéficiaires du portage de repas à domicile. Cette proportion, saluée par le label national « Ecocert en cuisine » de niveau 3, va continuer d'augmenter. Les repas sont définis par une diététicienne et nutritionniste, gage d'une attention constante à l'équilibre alimentaire. Un même souci de « manger sain » caractérise les menus du Pôle petite enfance. Les écoliers sont initiés au goût, à la lutte contre le gaspillage ou encore... au jardinage, activité favorisée auprès des adultes par la création de jardins familiaux. Toutes dynamiques à conforter.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser une alimentation de meilleure qualité, en circuit court et biologique
- Valoriser le lien entre santé, environnement et alimentation
- Orienter vers une alimentation saine

7 FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT ET LES INITIATIVES EN FAVEUR DU SPORT-SANTÉ

Ville active du Programme national nutrition santé, capitale des sports outdoor, riche de nombreux clubs et associations à vocation sportive et d'équipements performants, Millau promeut les bienfaits d'une activité physique quotidienne, tant auprès des écoliers que des seniors et des personnes en surcharge pondérale. Soucieuse de lutter contre la sédentarisation, la Ville anime des actions de sensibilisation aux vertus de l'exercice physique, qui rejaillit sur le bien-être et sur la prévention des maladies chroniques et cardiovasculaires. La récente habilitation de la Maison Sport-Santé « Solution Sport » permet d'ouvrir cette approche à tous les publics.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

● Poursuivre et développer les actions d'éducation sport/santé

Ex d'action : Caravane du Sport

Budgets mobilisables : Ville - Education Nationale - ETAT- ARS - Département - REAPP

Partenariat : Contrat local à la santé - Collectif parentalité - MDA - REAPP - Professionnels de santé - Myriade - Centre Social Tarn - MJC - Mission Locale

● Inciter à la motricité au quotidien

Ex d'action : Programme national nutrition santé - L'Assiette en Baskets

Budgets mobilisables : Ville - Education Nationale - ETAT- ARS - Département - REAPP

Partenariat : Contrat local de santé - Collectif parentalité - MDA - REAPP - Professionnels de santé - Myriade - Centre Social Tarn - MJC - Mission Locale

8 PERMETTRE L'ACCÈS DU PLUS GRAND NOMBRE À UNE MEILLEURE COUVERTURE SANTÉ

Millau est un berceau historique de la mutualité en Aveyron, dès 1812 avec le premier rassemblement mutualiste officiel des cordonniers, puis l'inauguration du premier siège officiel mutualiste du département par les gantiers en 1828. Ce riche passé se traduit aujourd'hui par la présence en cœur de ville, dans le périmètre QPV, de trois mutuelles et d'une pharmacie mutualiste. En écho à cette tradition, et dans le contexte actuel de l'inflation qui pèse sur les ménages millavois - plus spécialement ceux du QPV, au faible pouvoir d'achat -, la Ville entend garantir l'accès de tous à une complémentaire santé. Elle a la possibilité d'agir en ce sens, dans le cadre de ses compétences.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

● Créer une mutuelle communale

9 PERMETTRE UNE OFFRE DE SOINS PLUS COMPLÈTE

Le futur hôpital commun du sud-Aveyron, dont le projet hospitalier est en cours de construction par les équipes médicales, paramédicales, techniques et administratives de Millau et Saint-Affrique, doit favoriser l'attractivité du bassin de santé auprès des praticiens et des personnels soignants. La création de deux maisons de santé pluri-professionnelles, en 2014 à Beaugard et en 2022 près du Centre ancien, participe de cette même volonté de maintenir la démographie médicale (généralistes, infirmiers...). Pour une bonne diversité de l'offre de soins, il importe de remédier au déficit constaté dans plusieurs spécialités telles l'ophtalmologie, l'addictologie et, dans le domaine de la santé des femmes, la gynécologie et l'interruption volontaire de grossesse.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

● Travailler à l'attractivité du territoire pour les médecins généralistes et spécialistes

10 AGIR SUR LA PRÉVENTION AUPRÈS DES ENFANTS ET DES JEUNES

La dépendance aux écrans, l'alimentation, les jeux dangereux à l'école et le harcèlement constituent autant de thématiques sur lesquelles les jeunes, selon le diagnostic de la Convention territoriale globale, souhaiteraient le regard d'un professionnel. Les enseignants soulignent la nécessité d'un accompagnement éducatif à la citoyenneté et de démarches de prévention. S'agissant plus spécialement des jeunes enfants, population fragile et vulnérable aux maladies, les équipes pédagogiques soulèvent la question majeure de l'hygiène. Des actions pour le maintien d'un niveau élevé de propreté en milieu scolaire apparaissent nécessaires, les enfants pouvant en outre être acteurs de changement dans leur famille.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

● Prévenir et éduquer à l'hygiène chez les enfants et les jeunes

Budgets mobilisables : Ville - Education Nationale - ETAT- ARS - REAPP

Partenariat : Contrat local de santé - Collectif parentalité - CLSPD - FIPD - MDA- professionnels de santé - CAF

● Sensibiliser les familles au bon usage des écrans



2.1.3 - SPORT



Si Millau possède un taux d'équipement sportif de 87 pour 10 000 habitants, contre 61 en moyenne en Occitanie, ce chiffre tombe à zéro dans le Centre ancien. Deux infrastructures sportives jouxtent néanmoins le périmètre QPV à Beauregard : le gymnase Paul-Tort, rénové en 2023, et le stade scolaire Jean-Moulin, peu utilisé en dehors des activités du collège Marcel-Aymard.

Face au ressenti d'un isolement social formulé lors de la consultation citoyenne, le développement de la pratique sportive de proximité constitue un réel enjeu. D'autant que Millau, selon son slogan, est une ville « sportive par nature », autrement dit une ville riche de la vitalité de ses clubs, de son travail de sensibilisation des jeunes aux valeurs sportives, mais encore de toutes les possibilités de pratiques « outdoor » que permet le formidable écrin de calcaire des Grands Causses, entre escalade, parapente, trail, VTT ou encore canoë-kayak.

Il subsiste, au sein du QPV, un déficit social de participation, notamment pour la féminisation du sport et l'intégration des populations défavorisées. De nombreux freins, culturels et financiers en premier lieu, sont identifiés, alors même que les activités sportives et de loisirs contribuent à l'épanouissement de chacun et à la construction des plus jeunes, au vivre ensemble et à l'émancipation sociale.

Le Centre social Tarn à Beauregard est un acteur essentiel de la sensibilisation à la pratique sportive comme vecteur de cohésion sociale, de même que nombre d'associations locales qui, implantées pour certaines au sein du QPV depuis plus de vingt ans, disposent d'une bonne connaissance des publics.

Le service des sports de la Ville intervient à minima deux heures par classe et par semaine dans les écoles primaires et publiques et propose des mercredis après-midi sportifs pour le centre de loisirs grâce à huit éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (EtapS).

En lien avec la Ville, les stages d'été de l'association Millau capitale du sport permettent à plus de 300 jeunes Millavois, entre 9 et 15 ans, de découvrir sur cinq jours un éventail d'activités outdoor : natisme au Parc Aqua Vagues, tir à l'arc, parkour, spé-



léologie, escalade, trottinette électrique, VTT, tyrolienne. Une tarification sociale favorise l'accès du plus grand nombre à ces sessions. Tout au long de l'année, la Ville de Millau favorise le sport-santé à travers son label « Vivez bougez », son opération « L'Assiette en baskets » (cf. 1.4.2.3) et ses « mercredis éveil sportif » pour les enfants de 6 à 11 ans, dont l'accueil se déroule à l'école Beauregard.

Millau dispose en outre d'une maison sport santé, « Solution Sport », habilitée par l'ARS Occitanie pour une période de cinq ans et dotée de professionnels en kinésithérapie et sport adapté. Cet espace de remise en forme, de préparation physique et de socialisation, tant pour les jeunes que pour les seniors, contribue à la lutte contre la sédentarité. Son équipe, en liaison avec des partenaires locaux du domaine de la santé et de l'activité physique adaptée à tous, conduit des actions de prévention, sensibilisation et formation autour de la pratique sportive, de l'alimentation et de la santé. La votation citoyenne sur les investissements du mandat, en 2021, a vu la sélection de deux projets en faveur d'une pratique sportive en autonomie : la création d'un streetworkout et d'un city-stade.

PARTENAIRES

Le Département de l'Aveyron développe des appels à projet alliant sport et cohésion sociale à destination des collectivités, structures sociales et associations. Cette démarche s'exerce prioritairement en faveur des bénéficiaires d'aides sociales du Département, publics éloignés de la pratique sportive : personnes en insertion sociale ou professionnelle, personnes en situation de handicap, enfants, adolescents ou jeunes majeurs suivis par la protection de l'enfance, familles en difficulté, victimes de violences intrafamiliales, parents isolés, personnes âgées vivant à domicile.

La Région Occitanie propose des aides aux associations sportives (achat de matériel) et aux jeunes (pour l'acquisition d'une licence sportive UNSS, la mobilité européenne et internationale...) en faveur du développement de l'activité physique et de l'insertion.

La DSDEN de l'Aveyron peut apporter un soutien au fonctionnement de petites associations notamment via le financement du fonds État Développement de la Vie associative ou directement auprès des jeunes via la bourse Agir et les dispositifs d'engagement de l'État.

L'Agence nationale du sport (ANS) finance, pour le compte de l'État, les projets d'investissements sportifs portés par les collectivités et le mouvement sportif. Son nouveau Plan 5 000 équipements-génération 2024, auquel est allouée une enveloppe de 300 M€ sur trois ans, doit permettre la création de 5 000 équipements d'ici 2026 (3 000 équipements de proximité, 1500 cours d'école actives et sportives, 500 équipements structurants) dont un tiers devront être situés au sein de QPV ou à proximité immédiate.



11 RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LE VIVRE ENSEMBLE

L'animation sociale de proximité, au service du vivre ensemble, de l'ouverture culturelle et des mixités sociale, intergénérationnelle et de genre, contribue à la dynamisation sociale. La création d'outils et d'actions sport-santé peuvent s'inscrire dans cette dynamique, tout comme les événements hors les murs au cœur du QPV ou dans les équipements de proximité. Le design actif en cœur de ville doit rapprocher l'activité physique et sportive des publics qui en sont éloignés, permettre aux citoyens de se réappropriier l'espace public, favoriser l'accessibilité et la mixité des usages en valorisant le patrimoine, accentuer l'attractivité du centre-ville.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Créer de petits équipements sportifs**

Ex d'action : création d'un dojo solidaire, acquisition de kits multisports
Budgets mobilisables : 80% de financement par l'Agence nationale du sport (ANS)
Partenariat : ANS, FFJudo

- **Développer des actions de sensibilisation aux pratiques sportives dans le quartier**

Ex d'action : pratique sportive de proximité, en pied d'immeuble sur les espaces publics avec des temps d'échange et de convivialité

- **Proposer une initiation à de nouvelles pratiques sportives**

Ex d'action : Parkour avec le SOM Hirondelle, glisse urbaine avec la MJC, breakdance, hip hop avec les écoles de danse...

- **Organiser des événements festifs autour de grandes dates annuelles**

Ex d'action : 8 mars, journée des droits de la femme - 23 juin, journée olympique - septembre, mois du sport - 8 octobre, journée paralympique...

- **Développer le design actif dans les espaces communs**

Ex d'action : aménagement des cours d'école, graphisme au sol (marelle, chemin piéton coloré...), installation d'équipements ludo sportif : arbre à basket, table de tennis de table, pose d'agrès..., mobilier urbain polyvalent et détournable (banc par exemple qui peut devenir une table de musculation), liaisons entre les espaces publics, création de parcours colorés dans la ville pour inciter au déplacement
Partenariat : Ville - Associations sportives locales

12 FAVORISER L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Les activités sportives sont autant de supports en faveur du vivre ensemble, des initiatives citoyennes, de la participation et de l'émancipation sociale. Au sein du QPV, une partie de la population rencontre une difficulté d'appropriation de lieux pourtant ouverts à tous, tels le stade scolaire à Beauregard. Or, la ségrégation genrée commence dès la cour de récréation. Il convient donc de proposer des espaces pluriels qui mettent en co-présence, près d'équipements sportifs, plusieurs catégories de population, pour un apprentissage de la mixité et l'observation de pratiques sportives libres par les enfants et adolescents. Développer un usage autonome des équipements et salles sportifs, avec conseils et matériels mis à disposition, peut constituer une passerelle vers la pratique en club.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Faire découvrir le potentiel de pratiques sportives sur notre territoire**

Ex d'action : stages été de l'association Millau Capitale des sports

- **Développer une mobilité autonome des enfants**

Ex d'action : pédibus pour les enfants afin de rejoindre l'école municipale des sports « Mercredis Eveil Sportif » sise à l'école primaire Beauregard

- **Développer l'offre sportive à l'attention des jeunes et favoriser les pratiques autorégulées**

Suite à la votation citoyenne, deux projets ont été retenus pour une pratique sportive en autonomie : un streetworkout et un city-stade
Ex d'action : création de terrains multisports

- **Proposer de l'activité physique durant les vacances scolaires**

Ex d'action : pratiques d'initiation ; manifestations ; centre de loisirs sportifs

- **Développer des animations autour de la pratique féminine**

Ex d'action : dispositif du district Aveyron football proposant une animation ponctuelle à destination des jeunes filles de 10 à 15 ans, dénommée « Aux pieds de chez toi » afin de participer à faire tomber les barrières culturelles d'accès au foot pour les filles.

- **Développer la pratique autonome dans les équipements municipaux**

Ex d'action : ouvrir des créneaux le samedi matin ou le dimanche matin à destination des résidents qui souhaitent pratiquer en loisirs, entre amis, en famille.



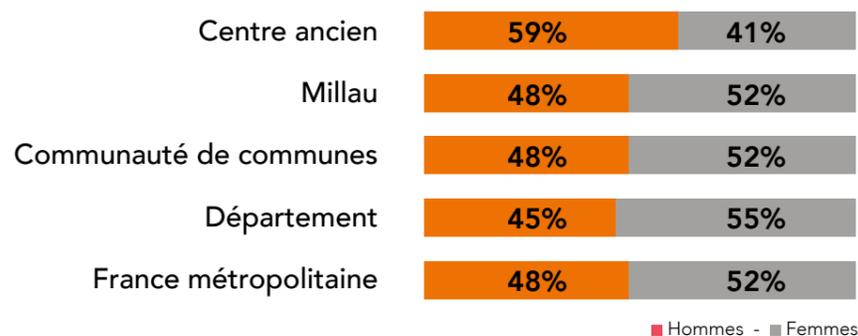
2.1.4 - DROITS SOCIAUX



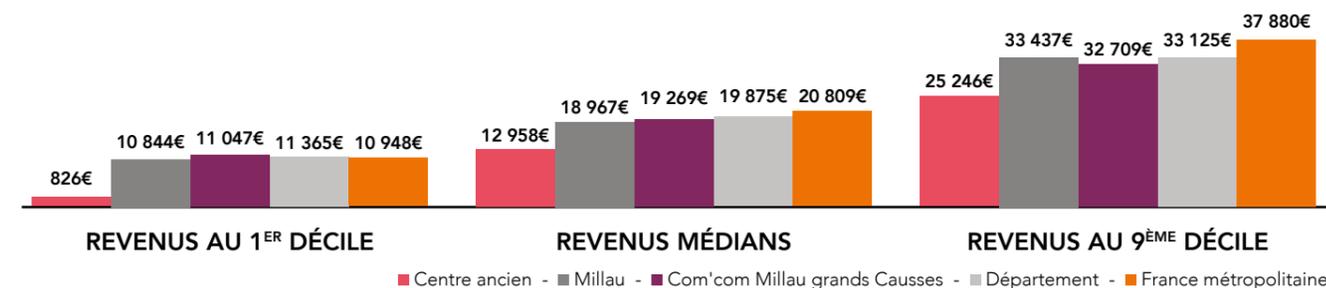
Relative à l'emploi ou au logement, financière, alimentaire, sociale ou relationnelle : la précarité revêt plusieurs visages, auxquels s'ajoute une difficulté d'accès aux soins. Les agents municipaux des pôles social et petite enfance constatent chaque jour la variabilité des problèmes rencontrés par les personnes selon leur profil, qu'il s'agisse de restrictions, de retards de paiement, de privation matérielle et sociale. Aussi la notion de publics vulnérables doit-elle être envisagée dans toute son étendue.

L'analyse des besoins sociaux de février 2020, croisée avec les statistiques actualisées, a mis en relief la pauvreté et sa concentration sur le périmètre QPV. La proportion de bas revenus y est presque deux fois plus élevée que sur la commune de Millau dans son ensemble (24%) : 40% sur l'Iris Gare-Beauregard, 47% en Centre ancien. Les bénéficiaires du RSA socle y sont davantage représentés : 15% à Gare-Beauregard et 20% en Centre ancien (moyenne millavoise : 12%). Le taux des foyers allocataires Caf dont le revenu se compose exclusivement de prestations sociales atteint 17% à Gare-Beauregard et 25% en Centre ancien (pourcentage communal : 14%). 27% des familles de Gare-Beauregard et 30% des familles du Centre ancien sont monoparentales, tandis que la moyenne en France métropolitaine ne dépasse pas 15%. L'emploi des femmes est également plus précaire au sein du périmètre QPV. Dans ce contexte, les conditions de vie peuvent rapidement se dégrader et impacter la cellule familiale, plus encore lorsqu'elles sont aggravées par un divorce, une maladie ou un décès.

DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS CATÉGORIES A, B ET C - PAR SEXE



■ Hommes - ■ Femmes



BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE À MILLAU

DONNÉES STATISTIQUES - CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET COMPARAISONS - DÉCEMBRE 2023

| | Population | 15/64 ans | BRSA Foyers | Taux Brsa | Taux Pauvreté |
|---------------|------------|------------|-------------|-----------|---------------|
| FRANCE | 66 992 699 | 41 559 942 | 1 852 000 | 4,45 % | 14 % |
| AVEYRON | 278 697 | 163 961 | 4 125 | 2,51 % | 14,2 % |
| MILLAU | 21 482 | 12 430 | 544 | 5,57 % | 16 % |
| PÉRIMÈTRE QPV | | | 216 | | |

SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DANS LE QUARTIER QPV DE MILLAU

| | Total Millau | Périmètre QPV |
|------------------------|--------------|---------------|
| FOYERS BRSA | 544 | 216 |
| PERSONNES EN INSERTION | 598 | 228 |
| PERSONNES COUVERTES | 954 | 452 |
| DONT ENFANTS | 356 | 224 |

Sources - INSEE / Département 12 DEI - Février 2024

CARACTÉRISTIQUES DES FOYERS BÉNÉFICIAIRES DU RSA

- La commune de Millau compte 13,18 % des bénéficiaires du RSA du département. Ces 544 foyers représentent 4,37 % de la population des 15-64 ans, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (2,51 %).
- Le taux de pauvreté de 16% est également supérieur à la moyenne départementale qui est de 14,2%.
- 39,70 % des allocataires du RSA de Millau sont concentrés dans le quartier le périmètre du quartier prioritaire.

Concernant la situation familiale, on dénombre parmi les allocataires RSA :
Sur le quartier périmètre QPV :

- Personne seule : 139
- Personne seule avec enfant : 65
- Couple sans enfant : 10
- Couple avec enfant : 2



Le CCAS, centre communal d'action sociale, constitue l'outil privilégié de la Ville pour déployer les solidarités et organiser l'aide sociale en faveur des habitants : un développement social durable pour accompagner les plus fragiles et résorber la précarité alimentaire, une veille sociale auprès des publics fragiles, la lutte contre l'isolement, l'accompagnement de la petite enfance. Dans cette perspective, le CCAS procède statutairement selon deux modes : en accompagnant l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et en dispensant l'aide sociale facultative (aide alimentaire, Coorafin, commission permanente...). Le CCAS, dont le pôle social gère l'ensemble de ces aides, dispose d'équipements pour mener à bien ces missions : le Pôle petite enfance, un espace alimentaire distribuant des colis auprès de 220 foyers, un lieu de restauration et d'animation pour les seniors (le Foyer Capelle). Depuis janvier 2024, il gère également le Point Info Seniors pour le compte de la Communauté de communes en partenariat avec le Département de l'Aveyron. Le Département a en effet mis en place un réseau de guichets uniques dédiés à la personne âgée : lieux d'accueil, d'information, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement. Le Point Info Seniors peut tenir des permanences sur le territoire, réaliser des visites à domicile selon les besoins et également proposer des actions de prévention et d'animation.

La Maison des Solidarités Départementales (MSd) de Millau permet la mobilisation des travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département au plus près des publics vulnérables du territoire. A travers son offre de services de proximité, elle accueille et accompagne les publics en difficulté aux côtés de ses partenaires et autres lieux d'accueil du territoire. Elle est labellisée Point Conseil Budget.

La MSd est également une antenne de la MDPH et permet d'apporter un accompagnement de proximité aux personnes en situations de handicap et à leurs familles. Cette antenne s'inscrit dans un travail de coopération renforcé avec les relais tel que le référent accueil inclusif de la ville de Millau.

Un accompagnement global auprès de personnes de tous âges, habitant ou suivies dans le périmètre QPV et présentant de premiers signes de fragilité sociale, apparaît donc souhaitable. D'ores et déjà, la Ville a engagé une politique volontariste pour l'inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques et pour leur accompagnement et celui de leurs parents dans leur parcours de vie. Depuis décembre 2022, une référente accueil inclusif (dont le poste est cofinancé par la Caf dans le cadre de la Convention territoriale globale) intervient dans les accueils collectifs de mineurs, les établissements d'accueil du jeune enfant, le relais petite enfance, en lien avec les équipes, et auprès des assistantes maternelles. Les « chantiers jeunes » (15-18 ans) et le conseil municipal junior intègrent désormais des jeunes de l'IME du Puits de Calès. En revanche, les espaces et établissements publics ne sont pas tous accessibles (p.ex. les écoles Paul-Bert et Beau-regard, l'espace alimentaire, le Musée...).

L'enjeu de l'inclusivité irrigue également les rencontres intergénérationnelles, dont l'analyse des besoins sociaux souligne les bienfaits face aux situations d'isolement et le rôle pour un changement de regard sur la personne âgée.

En matière d'accès aux droits, l'enquête réalisée pour l'analyse des besoins sociaux révèle le besoin, pour 33% des répondants (830 personnes), d'une meilleure information sur la mobilité et les transports, les ressources et services en cas de difficultés relatives à la santé ou au logement. Cette même analyse évoque le constat, dressé par les acteurs, d'un manque de lieux labellisés « accès au numérique ». A l'automne 2022, la Ville a recruté un conseiller numérique France Services qui accueille, à la médiathèque, les usagers gratuitement pour des ateliers de formation personnalisés à l'utilisation des outils numériques.

S'agissant de l'alimentation, toujours plus problématique pour les populations exclues et/ou précaires, des structures telles le Secours populaire, les Restos du Cœur et l'Entraide millavoise assument un rôle essentiel. La distribution de colis par l'espace alimentaire du CCAS n'apparaît totalement satisfaisante ni pour les bénéficiaires (en quantité et qualité), ni pour le CCAS auquel elle ne permet pas d'assurer un accompagnement social renforcé de la population défavorisée.



La médaille de la Ville pour le responsable de l'Entraide millavoise.



13 RENFORCER LES DÉMARCHES D'INCLUSION ET D'ACCESSIBILITÉ

L'ouverture d'une classe d'enseignement autisme en maternelle (Jean-Macé) et en élémentaire (Beauregard), la désignation d'une référente accueil inclusif qui accompagne les familles pour l'accueil en crèche, la représentativité garantie de jeunes de l'IME au Conseil municipal junior... Toutes démarches qui illustrent la politique volontariste de la Ville en matière d'inclusion des enfants à besoins spécifiques et de soutien à leurs parents. Une convention « Millau enfance jeunesse handicap » fédère nombre d'acteurs pour une meilleure coordination. Reste que des carences portent sur l'accessibilité, non garantie dans les écoles Paul-Bert et Beauregard, au pôle social du CCAS, à l'espace alimentaire et dans des équipements culturels.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Faciliter la continuité d'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques ou en situation de handicap**

Ex d'action : création de postes pour renforcer la qualité d'accueil
Partenariat : CAF - PPE CCAS - Structures sociaux éducatives - EAJE

- **Faciliter la connaissance de l'offre d'accompagnement sur le territoire**
Partenariat : Ville - Structures médico-sociales- Département- Pôle social CCAS - PPE CCAS
- **Améliorer l'interconnaissance professionnelle**
- **Soutenir la parentalité, mettre en place un groupe de parole et valoriser la pair-aidance**
- **Améliorer l'accessibilité des équipements et établissements recevant du public**

14 FAVORISER LA SOLIDARITÉ ET PERMETTRE LE LIEN SOCIAL

Plusieurs espaces à Millau, ouverts à tous et riches de leur vitalité associative, favorisent la mixité sociale et le confortement du vivre ensemble, à travers leur ambiance et leurs animations. Ces initiatives, bienfaitantes pour tous, permettent de remédier à l'isolement social très prégnant chez les seniors et favorisent le tissage de liens sociaux solides et durables. Au Foyer Capelle, les personnes âgées, les enfants de l'accueil de loisirs de la MJC et, depuis cette année 2024, les étudiants de l'Institut de formation en soins infirmiers, prennent ainsi leur repas ensemble.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Développer les liens intergénérationnels**

Ex d'action : Ouverture du Foyer Capelle à plusieurs générations : MJC et Institut de formation en soins infirmiers

Partenaires : PNR via le Contrat local de santé - IFSI - MJC

- **Développer la mixité sociale et favoriser le lien social au sein de l'espace alimentaire du CCAS**
- **Offrir des moments de rencontres festifs et intergénérationnels**

15 PERMETTRE UN ACCÈS AUX DROITS OPTIMISÉ

La méconnaissance qu'ont les usagers de leurs droits est une problématique clairement identifiée : 66% des Millavois s'en informent par le bouche à oreille, selon l'analyse des besoins sociaux. Par-delà la coordination des acteurs sociaux et le renforcement de la communication, il apparaît nécessaire de généraliser la démarche d'« aller vers ». Car les parents, selon la même enquête, n'ont guère le réflexe de recourir aux travailleurs sociaux (10% seulement) et aux associations de proximité (5%). Optimiser l'accès aux droits suppose donc d'aller à la rencontre des habitants sur les lieux qu'ils fréquentent et, par exemple, de co-construire des actions partenariales dans des espaces peu investis par les acteurs de l'animation et de la vie sociales.

Le Pacte des solidarités de l'Aveyron en cours d'élaboration entre l'Etat et le Département inclura un axe autour de la « Lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits par la coordination et la mise en réseau des acteurs professionnels de l'accueil ». Ce travail est déjà engagé notamment dans le cadre de la CTG.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Renforcer le partenariat local afin de faciliter la collaboration et l'orientation du public**

- **Favoriser l'interconnaissance professionnelle et institutionnelle et créer un socle commun de connaissances**

Ex d'action : travail sur des thématiques communes en se basant sur l'analyse des pratiques professionnelles ; incitation au travail en réseau des acteurs du territoire

- **Développer la dynamique « d'aller vers »**

16 LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

La dématérialisation croissante des procédures et des services publics pénalise les habitants qui souffrent d'illectronisme. Ceux-ci se sentent démunis dans leur parcours d'accès aux droits, a fortiori lorsqu'ils ne possèdent ni ordinateur ni connexion internet et qu'ils ne connaissent pas les lieux d'accès au numérique. Plusieurs ateliers d'initiation à l'informatique sont proposés par des associations (Centre social Tarn, MJC, CCPA, Myriade, Microtel Club...), certaines au sein du périmètre QPV. A la Médiathèque, un conseiller numérique France Services aide, gratuitement, les usagers à devenir autonomes dans leurs démarches. Depuis quelques mois, une maison France Services a ouvert à la Sous-Préfecture. Toutefois, subsiste le constat d'un manque de lisibilité des ressources disponibles sur la commune.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Permettre l'accès aux différents modes d'accompagnement du territoire sur le numérique
- Développer la mise à disposition d'outils numériques

17 FAVORISER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOUS

Le Secours Populaire, les Restos du Cœur et l'Entraide millavoise œuvrent activement à la distribution de colis alimentaires pour les publics en situation de précarité. Cette mission est assurée également par l'espace alimentaire du CCAS mais celui-ci, tant en termes d'alimentation que d'accompagnement social, correspond de moins en moins aux besoins des bénéficiaires. La tarification sociale de la Ville pour les menus des enfants à la cantine et les portages de repas aux seniors favorise l'accès de ces publics à une alimentation saine (bio et circuits courts). Transformer les services rendus par l'espace alimentaire du CCAS permettrait, en toute cohérence, d'offrir aux personnes précaires une alimentation de qualité adossée, si besoin, à un accompagnement social.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Renforcer l'offre alimentaire qualitative adossée à un accompagnement social optimal



2.1.5 - CULTURE ET EXPRESSION ARTISTIQUE



Du Théâtre de la Maison du Peuple au Centre de rencontres, d'échanges et d'animation (Créa), plusieurs équipements culturels structurants de Millau sont localisés dans le périmètre QPV, tandis que les autres (Médiathèque du sud-Aveyron, cinémas...) se trouvent dans un rayon de proximité. Scène conventionnée d'intérêt national art en territoire, le Théâtre municipal de la Maison du Peuple propose, d'octobre à juin, une programmation de spectacle vivant qualitative et pluridisciplinaire associant théâtre, danse, jazz, musique classique, chanson, cirque, marionnette, humour seul(e) en scène... À la quarantaine de représentations tous publics s'ajoute une trentaine de séances scolaires, pour la sensibilisation de tous les enfants aux arts de la scène et à une expérience de spectateur. Du primaire au lycée, un jeune scolarisé à Millau verra pas moins de 22 spectacles.

La démocratisation culturelle s'exerce à travers la politique tarifaire (cf. 1.4.2.3), mais aussi via un travail actif de médiation : rencontres avec les artistes, ateliers scolaires avec ceux-ci, événements gratuits tous publics contribuant à la vitalité du Théâtre et à son rôle de cohésion sociale. Parmi les projets de médiation en lien avec des publics du périmètre QPV, depuis 2023 : « Qui sommes-nous ? », pour des adultes en situation de handicap en lien avec l'association Les Charmettes, une résidence d'artistes en milieu scolaire avec l'école Paul-Bert, « Marionnettons-nous » avec des familles du Centre ancien bénéficiant de l'aide alimentaire du CCAS, des partenariats « parcours du spectateur » avec la MJC et l'association Myriade, ainsi qu'un atelier autour de la programmation avec le café associatif Le Bar'Bouille.

Le Musée de Millau et des Grands Causses, installé dans un hôtel particulier du XVIII^e siècle sur la place Foch emblématique du Centre ancien, conserve des collections de paléontologie, protohistoire, antiquité gallo-romaine (en relation avec le site archéologique de La Graufesenque), du Moyen Âge, de l'époque contemporaine avec la mégisserie-ganterie et un fonds dédié à la cantatrice millavoise Emma-Calvé. Tous les ans, une exposition temporaire enrichit et renouvelle la visite, tandis que des événements (« la Nuit des musées ») et les animations du service éducatif favorisent l'animation et l'accessibilité du lieu. Depuis 2021, l'entrée du Musée est gratuite pour tous.



Le Créa regroupe la Maison des jeunes et de la culture, gestionnaire du lieu, le Conservatoire à rayonnement départemental (CRDA) théâtre-danse de l'Aveyron et plusieurs locaux associatifs. Il accueillera d'ici 2025 le « Silex », espace dédié aux nouvelles technologies et aux pratiques numériques (musique, audiovisuel, fablab...).

L'Hôtel de Tauriac et la tour des rois d'Aragon, monuments historiques gérés par le service municipal Archives patrimoine, figurent au cœur du projet « Pays d'art et d'histoire ». Ils abritent un espace d'exposition ainsi qu'une vitrine d'art contemporain.

Le Centre ancien possède un réel cachet patrimonial, visible tant dans ses édifices remarquables que dans sa silhouette médiévale (lacs de ruelles), ses ornements de façade, ses cours intérieures. Il est malheureusement peu valorisé, pâtissant d'une image négative que les nombreuses incivilités n'aident pas à dissiper.

A deux pas du périmètre QPV, la Médiathèque du sud-Aveyron (Mesa) propose un fonds de 80 000 documents tous supports et un bouquet de ressources en ligne, ainsi que des équipements informatiques, un accès wifi public, une salle multimedia, deux cabines de projection et une salle polyvalente. Une micro-folie (musée numérique) y est intégrée. Depuis 2023, un conseiller numérique France Services propose des accompagnements individuels pour lutter contre l'illectronisme. La Mesa déploie un programme d'éducation artistique et culturelle. Mentionnons deux autres équipements : le cinéma de Millau, labellisé art et essai, et les Archives municipales, dotées d'une salle de lecture et de recherche à l'attention du public.

En matière d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, les 96 élèves de l'école élémentaire Paul-Bert et de sa maternelle Jean-Macé (hors périmètre QPV) ont participé massivement aux propositions du Théâtre de la Maison du Peuple et de la Médiathèque du sud-Aveyron en 2023-2024. Au cours de la même année, les écoliers de Beauregard (179) ont témoigné d'une participation importante aux propositions du service Archives patrimoine et du Théâtre. A l'école Paul-Bert, un projet d'initiation au chant choral est animé par une enseignante artistique du CRDA.

Il importe enfin de souligner la densité du tissu associatif culturel, à l'intérieur du QPV ou dans ses abords immédiats : MJC, Centre social Tarn, galeries d'art associatives, Radio Larzac, Association culturelle du sud-Aveyron, Millau en Jazz, Création Éphémère et le Théâtre de la Fabrick, le Théâtre de la Doline, l'école de cirque Chakana, la Vitrine régionale d'art contemporain, Lo Gantierelo, Aporia Culture, Grands Causses Cinéma Aveyron Occitanie, En votre Compagnie, La Manivelle... Tous acteurs constituant des ressources pour le développement partenarial d'actions culturelles et artistiques avec les habitants du périmètre QPV.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



18 IDENTIFIER LES ATTENTES ET BESOINS DES HABITANTS EN MATIÈRE DE CULTURE

Le respect des droits culturels implique que les projets et les programmations proposés par les services culturels municipaux concordent avec les besoins et les attentes des habitants du QPV. Pour battre en brèche toute conception hâtive, il importe en premier lieu de travailler avec ces habitants sur l'expression de leurs attentes en matière de vie culturelle locale, avec la contribution des acteurs des champs éducatif et social. Pour faciliter la formulation de ces besoins et souhaits par tous les publics, par-delà leurs difficultés d'expression écrite ou orale, il sera pertinent et adéquat de mobiliser des ressources artistiques et culturelles, jusqu'à favoriser la rencontre avec des artistes à la faveur de résidences de création.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Ecouter et partager la parole des habitants
- Concerner pour construire une vision prospective d'un avenir commun
- Proposer des résidences d'artistes autour de moments conviviaux et artistiques

19 FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS AUX ACTIVITÉS DES STRUCTURES CULTURELLES LOCALES

La proximité géographique des équipements culturels - Théâtre, Musée, Hôtel de Tauriac et MJC au sein du périmètre, Médiathèque et Cinémas aux abords - n'empêche pas que des publics résidant dans le QPV soient éloignés de la culture. Faciliter leur venue dans ces équipements et leur participation à la vie culturelle nécessite de lever des freins économiques, mais aussi des barrières symboliques qui empêchent ces publics de passer le seuil d'une salle de spectacle, d'un espace d'exposition ou d'un lieu de pratique artistique et culturelle. Aussi, le concours des acteurs éducatifs et sociaux pourra être mobilisé pour accompagner ces publics lors de leurs premières venues.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Renforcer l'accessibilité aux équipements culturels pour tous
- Développer des propositions d'animations à destination des publics précaires
- Favoriser et accompagner la co-construction de projets culturels et artistiques
- Développer une offre artistique et culturelle hors les murs

20 TRAVAILLER AVEC LES HABITANTS SUR LA REVALORISATION DU QUARTIER

La vitalité culturelle et la revitalisation du quartier peuvent aller de pair. Cette orientation propose de « sortir » la pratique artistique des établissements culturels, intimidants pour certains publics, et de l'amener au plus près des populations, dans leur cadre de vie quotidien. L'enjeu est de favoriser la réinvention mais aussi l'appropriation de l'espace public par les habitants, dans le cadre d'une sensibilisation artistique, d'une initiation au patrimoine et d'une opération fédératrice qui renforce le lien social. Cet embellissement participatif des espaces et du bâti architectural au sein du QPV peut susciter la créativité de chacun et constituer une expérience de référence à dupliquer dans d'autres quartiers.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser la connaissance, l'appropriation et la valorisation du patrimoine bâti (venelles, façades, cours)

Ex d'action : inventaire du patrimoine, label Pays d'Art et d'Histoire

- Accompagner culturellement les réflexions sur les aménagements du centre-ville avec les habitants

21 DÉVELOPPER DES ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES FAVORISANT LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE, LA COHÉSION SOCIALE, LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'ISOLEMENT

L'éducation artistique et culturelle est un vecteur indéniable de cohésion sociale et d'émancipation personnelle. Elle démocratise l'accès des enfants et adolescents aux pratiques créatives et aux outils techniques (numériques, audiovisuels...) tout en aiguissant le regard et l'esprit critiques. Qu'elle s'exerce en milieu scolaire, dans un environnement associatif ou au sein d'un équipement municipal, elle favorise l'épanouissement des jeunes, leur ouvre des horizons et peut éveiller des vocations. Les actions à mener doivent envisager la culture dans toute la diversité de ses champs et de ses supports, afin de s'adresser au plus grand nombre de jeunes et de correspondre à la réalité plurielle de la création aujourd'hui.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Renforcer l'éducation artistique et culturelle à l'école

Ex d'action : PEAC, chœur à l'école, orchestre à l'école, continuité entre école et collège

Budgets mobilisables : Ville - DRAC - Département

Partenariat : Ville (services culturels) - Education Nationale - Conservatoire - Associations culturelles

- Développer l'accès aux pratiques numériques, à l'éducation aux médias et à l'information et à l'image

Ex d'action : médiation numérique à la MESA (Médiathèque du Sud-Aveyron)

- Développer l'accès aux cultures scientifiques, développer l'esprit critique



2.1.6 - VIE DE LA CITÉ



Le Conseil municipal junior.

L'apprentissage de la citoyenneté irrigue la vie millavoise, à travers l'éducation, les clubs sportifs et les associations socioculturelles, la participation des enfants aux cérémonies commémoratives. La Ville soutient cette dynamique par des initiatives qui suscitent une réelle adhésion du public jeune et des familles, par exemple le Conseil municipal junior qui constitue une véritable découverte du fonctionnement de la collectivité et de la prise de décision en commun, ou les Chantiers jeunes (encadrés par le service éducation-jeunesse) qui permettent de réaliser une mission d'intérêt collectif moyennant une contribution financière au passage d'un examen (permis, Bafa...). La matinée de remise des cartes électorales aux jeunes électeurs venant d'atteindre leur majorité est également un temps fort bien ancré dans le calendrier citoyen de Millau, lors duquel les futurs votants échangent avec les élus et visitent le bâtiment de la mairie. La promotion de la laïcité figure aussi au cœur des actions municipales et éducatives. Le 31 mai 2022, la plantation d'un arbre de la laïcité par des lycéens de Jean-Vigo et des écoliers du cours moyen de Beauregard a conclu un travail d'enseignement moral et civique sur l'année scolaire. La Ville accorde également une vive attention à l'égalité femmes-hommes, à travers des campagnes de sensibilisation

Soucieuse de croiser les compétences et de fédérer les acteurs de la sécurité, de la justice, du social et de l'éducation, la Ville de Millau a réactivé le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, instance de coordination présidée par la maire et dont le procureur de la République et le sous-préfet sont membres de droit. Il rassemble les polices nationale et municipale, l'Éducation nationale (dont écoles, collèges et lycées), les services de la justice, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la protection judiciaire de la jeunesse, les bailleurs sociaux et privés, Transdev transports, les centres sociaux, le centre d'information et d'orientation, les intervenants en action sociale (CCAS, TAS), la MJC, la Maison des adolescents, l'accueil Millau-Séjour, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, l'Adavem, le CIDFF, l'association Myriade, le Planning familial, le centre hospitalier, son pôle de santé mentale et son unité d'addictologie, l'association Trait d'union, l'association du Centre de Grèzes, le service départemental Jeunesse engagement et sport de l'Aveyron, l'association Les Charmettes, Le CLSPD se compose de quatre commissions : « Jeunes exposés à la délinquance », « Tranquillité publique », « Prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes », « Prévention de la radicalisation ».

Des actions de prévention sont conduites dans les écoles, notamment en matière de sécurité routière à vélo, de permis piéton, de permis internet. Dans le cadre du CLSPD, la Ville agit pour la prévention de la délinquance et du décrochage scolaire en liaison avec la Mission locale, la MLDS et la PJJ, et lutte contre le harcèlement scolaire. Elle œuvre à la prévention des violences faites aux femmes, par exemple à travers des temps de sensibilisation des professionnels à l'accompagnement et à l'orientation.



Le Forum Justice en janvier 2024.

Dans le centre ancien, les effectifs de police ont été requis à 143 reprises entre juin 2022 et octobre 2023 pour des rixes, perturbations, usages de stupéfiants ou encore différends de voisinage. Si aucun phénomène de violence urbaine n'y a été constaté, le secteur accumule la majorité des faits de délinquance du centre-ville millavois.

A Beauregard, des tensions liées à des regroupements de 5 à 10 jeunes sont récurrentes les vendredis ou samedis soirs. La police nationale signale, sur la base des données mensuelles, une recrudescence des faits de troubles à l'ordre public dans ce quartier, qui ont nécessité 64 interventions des policiers entre 2022 et 2023.

En liaison avec le parquet de Rodez, la Ville de Millau s'est dotée en 2022 d'un outil de prévention de la petite délinquance : le protocole du rappel à l'ordre. Sanction éducative, il permet à la maire ou à son élu délégué de convoquer l'auteur présumé d'incivilités du quotidien, accompagné de ses parents s'il s'agit d'un mineur. Dans le même temps, la police municipale a été réorganisée pour plus de proximité, avec une présence six jours sur sept et de 13 à 15 heures par jour, afin d'éviter l'effet de petite délinquance et de veiller à la quiétude de la population.

En février 2024, le CLSPD a organisé un forum sur le fonctionnement de la justice en France, auquel ont participé deux cents lycéens des établissements publics et privés millavois.

Il est à signaler qu'à l'initiative de la Ville, la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil fait partie de la convention entre la police nationale et la police municipale.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



22

FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Pour impliquer les jeunes, en quête de repères, dans la vie citoyenne et dans des projets collectifs, des dispositifs ont été créés, tant à l'échelon local (Chantiers jeunes) que national (service civique). Le foisonnement du tissu associatif, qui est une caractéristique forte de la vie millavoise, peut favoriser leur engagement, particulièrement souhaitable en pleine crise du bénévolat. Après que les adolescents à partir de 16 ans ont été intégrés à la votation citoyenne de 2021 sur les investissements du mandat, il apparaît pertinent de les associer plus encore à des démarches participatives, au diapason des évolutions nouvelles de la vie démocratique, et de les soutenir dans la réalisation des projets à leur initiative.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Favoriser les missions dans les domaines d'intérêt général**

Ex d'action : chantiers jeunes de la Ville - SNU - service civique - bénévolat - volontariat
Budgets mobilisables : Ville - Education Nationale - SDEJ - Etat - Département - Région
Partenariat : Ville - Structures socio-éducatives Centres Sociaux - MJC - Myriade - MDA - CIO

- **Favoriser l'engagement bénévole dans les associations**

Ex d'action : forum des associations

- **Encourager l'engagement citoyen des jeunes**

Ex d'action : chantiers jeunes de la Ville - permis citoyen - bafa citoyen - Conseil municipal junior - conception de supports de communication pour rendre visible et lisible l'existant
Budgets mobilisables : Ville - Education Nationale - SDEJ - Etat - Département - Région
Partenariat : Ville - Structures socio-éducatives Centres Sociaux - MJC - Myriade - MDA - CIO - Mission Locale de Millau - Tremplin pour l'emploi - Jardin du Chayran - Trait d'Union (TIM)

- **Renforcer l'accompagnement des projets jeunes**

Ex d'action : bourse appel à projet jeunes
Budgets mobilisables : Ville - CAF - SDEJ - Etat - Région
Partenariat : Structures socio-éducatives - Mission Locale - MDA

- **Mettre en place un budget participatif**

Budgets mobilisables : Ville 100 000 euros pour le périmètre QPV - ETAT
Partenariat : à mobiliser selon les projets

- **Rendre les habitants du QPV acteurs de leur quartier**

Ex d'action : création d'un conseil citoyen

23 PROMOUVOIR LA LAÏCITÉ ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Le Conseil municipal junior, qui rassemble 26 enfants, l'accueil en mairie des futurs votants pour la remise de leur carte électorale par les élus, sont des initiatives qui marquent l'attachement de la Ville à l'éducation civique. Millau met en œuvre le parcours citoyen, démarche de transmission des valeurs et principes républicains, qui s'adresse aux élèves du CM1 au lycée. Un accent est mis sur la laïcité, à travers des temps forts (plantation d'un arbre symbolique) organisés en liaison avec l'Éducation nationale. La collectivité locale travaille aussi avec un groupe de l'ESAT Les Charmettes, à Beaugard, sur les droits des personnes en situation de handicap.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Transmettre les valeurs de la République**

Ex d'action : visite de l'hôtel de Ville et découverte du fonctionnement de l'institution municipale

- **Sensibiliser au principe de laïcité**

Ex d'action : Journée de la laïcité, 2025 année de la laïcité

- **Sensibiliser au civisme et au vivre ensemble**

Renforcement des actions de prévention auprès des enfants et des jeunes

Ex d'action : Egalité filles/garçons - LGBT - Laïcité - prévention des violences sexuelles, des dangers des réseaux sociaux et des addictions

Budgets mobilisables : Ville - Education Nationale - Etat - Département - ARS - MDA

Partenariat : associations de prévention - Mission locale Aveyron

- **Promouvoir l'égalité femmes-hommes**

Ex d'action : changement de noms de rues et d'équipements publics, campagnes de sensibilisation à la parité

24 RENFORCER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La réorganisation de la police municipale, avec une extension des plages horaires réparties entre les agents, a été décidée par la Ville en 2022 pour une meilleure présence sur la voie publique. Ceci dans l'objectif d'éviter l'effet de petite délinquance et de veiller plus encore à la quiétude des habitants, de garantir plus de proximité. Cette nouvelle organisation permet davantage de sécurisation à l'entrée et à la sortie des écoles, une plus grande fréquence des patrouilles pédestres effectuées en lien avec la police nationale, ou encore une accentuation des contrôles de vitesse et de bruit des deux-roues motorisés. Simultanément, la Ville s'est dotée, en lien avec le parquet de Rodez, du protocole du rappel à l'ordre, pour la prévention de la petite délinquance.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Lutter contre les incivilités et les nuisances sonores**

Ex d'action : actions de prévention dans les écoles, notamment dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité, prévention auprès des écoliers qui circulent à vélo (éclairage, règles de circulation...), permis piéton, procédure de rappel à l'ordre, verbalisation des dépôts sauvages

- **Renforcer la proximité de la police avec la population**

Ex d'action : réunion sécurité avec les services de l'État et la Ville pour traiter le sentiment d'insécurité

- **Renforcer l'information auprès des seniors**

Ex d'action : en lien avec la Police nationale, réunions d'information et de prévention notamment afin de prévenir les abus de faiblesse

25 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DANS LES QUARTIERS

Millau a été classée par le journal *Le Parisien* (11 février 2023) à la dixième place des villes où il fait bon élever un enfant et (en octobre 2022) à la cinquième place des villes où il fait bon passer sa retraite. Cette quiétude est précieuse. Aussi la collectivité locale, les partenaires du CLSPD, les associations socioculturelles et sportives, accordent une vive attention à la notion du vivre ensemble. L'accent est mis sur la prévention des comportements délictueux chez les mineurs, qui fait l'objet d'une commission ad hoc du CLSPD. Le respect des règles de bon voisinage (environnement sonore, émanations de fumée...) est également requis, avec en l'occurrence un service municipal dédié à la médiation en cas de litige persistant.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Renforcer les actions de médiation portées par les bailleurs sociaux**

Ex d'action : réunion de quartiers en lien avec les associations et bailleurs

- **Traiter les problématiques de voisinage**

Ex d'action : intervention du service médiation de la ville, service conciergerie par les bailleurs sociaux

26 DÉVELOPPER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Selon les statistiques du Ministère de l'Intérieur, les violences intrafamiliales, malgré un contexte de libération de la parole et d'amélioration de l'accueil par les services, ont augmenté de 16% entre 2020 et 2021. En mars 2024, le Parlement a adopté une proposition de loi protégeant l'enfant victime ou covictime de violences intrafamiliales, en permettant la suspension de l'autorité parentale du parent dès les poursuites judiciaires à son encontre pour crime contre l'autre parent ou pour crime ou agression sexuelle sur son enfant. Le CLSPD de Millau, instance partenariale, consacre spécifiquement l'une de ses quatre commissions à la prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes, ainsi qu'à l'aide aux victimes.

En 2024, le Département crée un poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie pour le Sud-Aveyron qui sera mis à disposition du public des forces de sécurité et implanté dans leurs locaux à Millau. Ce professionnel pourra recevoir toute personne en lien avec les services de sécurité, dont la situation sociale est marquée par des difficultés (violences conjugales et familiales, situation de vulnérabilité...).



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Sensibiliser les professionnels sur l'accompagnement et l'orientation**

- **Sensibiliser du public**

27 ACCOMPAGNER LES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE

La prévention est un maître-mot pour les acteurs du CLSPD de Millau, soucieux de lutter contre les germes de la délinquance. Selon plusieurs indicateurs, le décrochage scolaire joue un rôle dans le basculement vers la délinquance, même si la corrélation ne peut être affirmée. Envers les mineurs délinquants, un enjeu est d'éviter la récidive, en inscrivant davantage leur suivi judiciaire dans le partenariat local. Une attention soutenue est portée à la prévention de la radicalisation, qui fait l'objet d'une commission du CLSPD. La démarche de prévention s'articule avec une facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi, pour laquelle des structures et associations sociales cherchent des solutions innovantes.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Prévenir le risque de basculement dans la délinquance des décrocheurs scolaires**

Ex d'action : Développement de « l'aller vers » pour ne pas laisser les décrocheurs s'installer dans l'inactivité

- **Favoriser la connaissance du système judiciaire**

Ex d'action : forum autour du fonctionnement de la justice en France

- **Prévenir la récidive**

Ex d'action : accueil des TIG, en renforçant les liens avec les conseillers SPIP pour élaborer un protocole avec la ville

- **Prévenir la radicalisation**

Ex d'action : repérage des signaux faibles via le CLSPD

- **Prévenir la cyberdélinquance**

Ex d'action : interventions de la police nationale dans le cadre scolaire ; atelier pédagogique avec l'association e-Enfance dès la 6^e

- **Favoriser l'insertion**

Ex d'action : intégration des représentants de l'entrepreneuriat aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, actions d'insertion afin de prévenir la délinquance et le décrochage scolaire en lien avec la Mission locale Aveyron, la MLDS, la PJJ

28 LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT

Une enquête de l'Ifop pour l'association « Marion la main tendue », en novembre 2023, révèle que 16% à 19% des collégiens et lycéens ont subi du harcèlement scolaire, qu'il s'agisse de moqueries, d'insultes, d'ostracisation. Publiée un an plus tôt, une étude de l'institut Audirep souligne que 60% des 18-25 ans ont été victimes de cyber-harcèlement sur internet ou sur les réseaux sociaux. Ces deux phénomènes sont inquiétants. À Millau, sous la coordination du CLSPD, les polices nationale et municipale interviennent en milieu scolaire afin de sensibiliser les jeunes aux bons usages du numérique, sur les volets protection et infraction, et la communauté éducative impulse des actions de sensibilisation au harcèlement scolaire.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Sensibiliser au bon usage d'Internet et des réseaux sociaux**

Ex d'action : interventions d'un groupe de journalistes issus de l'association FAKEOFF ; permis Internet

- **Lutter contre le harcèlement scolaire**

2.2 DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI



Les entreprises millavoises ne sont pas épargnées par la persistance des difficultés de recrutement. Aussi la Communauté de communes Millau Grands Causses a-t-elle lancé, au début 2024, une démarche de Gestion territoriale de l'emploi et des compétences (GTEC) sur son bassin économique. Un diagnostic portant sur les besoins des employeurs, les possibilités d'évolution des postes proposés, les stratégies entrepreneuriales et les freins à l'emploi est en cours de réalisation, avec l'aide d'un cabinet conseil en ressources humaines. Il donnera naissance à un plan d'actions qui, élaboré en avril-mai prochains, deviendra une composante du contrat de Ville actuel.

Les réponses au questionnaire « Quartiers 2030 », en provenance d'un échantillon certes restreint d'habitants du périmètre QPV, soulignent la pertinence, aux yeux de plusieurs actifs notamment de plus de 55 ans, de favoriser la création de nouveaux emplois.

La situation dégradée de l'emploi et de la formation sur le Centre ancien et Beauregard est, par bien des aspects, comparable à celle des autres Quartiers prioritaires en France : un peu plus de 60% des habitants âgés d'au moins 15 ans et non scolarisés possèdent un diplôme inférieur au baccalauréat.

27% des jeunes accompagnés par la Mission locale Aveyron au cours de 2023 sont domiciliés dans le périmètre QPV (soit 101 personnes). Les statistiques témoignent là encore d'une sortie précoce du système éducatif pour une forte proportion de ces jeunes adultes : la moitié d'entre eux n'a pas de diplôme. De plus, 73% ne sont pas détenteurs du permis de conduire, ce qui accentue leur difficulté d'accès à l'emploi.

Le chômage des 15-64 ans accuse un niveau élevé parmi les habitants du périmètre QPV : il atteint 28% en Centre ancien et 20% à Gare-Beauregard (chiffres 2017). Si, en Centre ancien, le chômage impacte 26% des femmes et 32% des hommes, la tendance s'inverse à Gare-Beauregard : 21% des femmes et 19% des hommes. Selon l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2020, la proportion d'habitants à faibles revenus atteint 47% sur le Centre ancien et 40% sur l'Iris Gare-Beauregard, très au-dessus de la moyenne aveyronnaise évaluée à 17%. Les catégories socioprofessionnelles des employés et des ouvriers (Centre ancien), des ouvriers et des retraités (Gare-Beauregard), y sont plus représentées que sur le reste du territoire communal (source Insee 2016). La part des ménages percevant le RSA socle est particulièrement importante en Centre ancien : 20% des allocataires Caf en 2017, contre 12% sur l'ensemble de la ville.

Le Département de l'Aveyron expérimente l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA depuis mai 2023 sur le territoire d'action sociale de Villefranche/Decazeville. L'expérimentation sera élargie au cours du deuxième semestre 2024 au territoire d'action sociale de Millau/Saint-Affrique. Ce territoire compte 1 280 foyers bénéficiaires du RSA, dont 544 sur la commune de Millau. Le

Département travaille en étroite relation avec l'ensemble des partenaires de l'insertion et anime trimestriellement un club de l'insertion sur le Sud-Aveyron.

L'accompagnement des jeunes adultes par la Mission locale Aveyron prend la forme de dispositifs tels que le Contrat engagement jeune (CEJ) et le Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), le parrainage vers et au sein de l'emploi, des ateliers de techniques de recherche d'emploi, ainsi que les contrats aidés : Contrats uniques d'insertion en secteur marchand, Parcours emploi compétences en secteur non marchand public ou associatif et, spécifiquement pour le public du périmètre QPV, les Emplois francs (entreprises et associations). Des actions sont également déployées en faveur de la mobilité.



Pour faciliter l'accès à la formation par-delà les barrières financières (loyers, déplacements...), le Campus Connecté, ouvert en 2021 par la Communauté de communes Millau Grands Causses, permet à des étudiants de suivre un enseignement à distance en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif. Les formations du Campus connecté sont dispensées à ce jour par les universités de Toulouse, Montpellier, Poitiers et Lyon, par le CNED (BTS) et le Conservatoire national des arts et métiers, ainsi que par des organismes privés, tandis qu'un partenariat avec le CNED et le CFA favorise l'accueil de BTS en alternance. La Région finance une offre de formations importante et variée, allant de la préqualification (remise à niveau et travail sur projet) au bac+2 dans de nombreux organismes de formation (AFPA, Greta, MES, IFSI...).

Pour les personnes en situation de précarité, trois associations, Le Jardin du Chayran (insertion par le maraîchage), Tremplin pour l'emploi (insertion par l'activité économique) et Trait d'union (hébergement et réinsertion sociale) ont créé et animé, de 2020 à 2023, le projet TIM : territoire insertion mutualisation. Dans ce cadre, elles ont par exemple conduit ensemble des actions pour l'accès à la mobilité et des formations adaptées de proximité. Plus largement, ce projet a favorisé une coordination entre elles, avec la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes d'échanges pour les professionnels permanents, la constitution d'une équipe pluridisciplinaire renforçant les compétences sur chaque structure, la définition d'une approche conjointe et globale pour l'accompagnement des publics. En cette année 2024, les trois structures entendent développer des réponses mutualisées et expérimenter des solutions nouvelles pour les personnes en grande précarité économique et relationnelle et, plus spécifiquement, très éloignées de l'emploi.



La démarche GTEC dont les conclusions sont attendues pour début mai 2024 devrait permettre d'affiner les orientations et objectifs suivants.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



29 LUTTER CONTRE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE PAR DÉFAUT

Pour la première fois, Millau accueille, fin mars 2024, le salon Travail-Avenir-Formation (Taf), organisé sous l'égide de la Région Occitanie, en lien avec France Travail et la Mission locale de l'Aveyron. Ce salon propose aux jeunes de rencontrer, sur un même site, les organismes de formation, les entreprises en quête de recrutement et les acteurs de l'orientation professionnelle. Par-delà cette opportunité, il importe de lutter contre l'orientation subie, dont une conséquence constatée est le décrochage scolaire. Cette démarche suppose de favoriser la lisibilité et l'accès, pour tous les jeunes, à l'offre exhaustive des formations et des apprentissages et de favoriser leur découverte des possibilités professionnelles locales.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Faire connaître les formations et les entreprises, métiers et filières en luttant contre toutes les formes de déterminisme, en particulier de genre
- Développer l'offre de formations dans des secteurs porteurs d'emploi sur le territoire
- Faire connaître les possibilités de formation sur le territoire

30 FAVORISER L'INTÉGRATION ET LA RÉUSSITE DES JEUNES APRÈS 16 ANS

Soutien scolaire, apprentissage du français langue étrangère, accès aux filières d'avenir, sont autant de pistes identifiées pour aider à l'insertion des populations du QPV en difficulté, notamment les jeunes. Donner à ceux-ci des chances d'intégration et de succès suppose de les rapprocher des organismes de formation : antenne millavoise de l'AFPA, Millau Enseignement Supérieur (Cnam), Campus Connecté (formation à distance), Greta, CCI... Simultanément, il est primordial d'informer le monde de l'entreprise, en quête de recrutement et de compétences, de l'existence des clauses d'insertion au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi, ainsi que des dispositions spécifiques pour le recrutement d'habitants du QPV.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Elargir l'offre de service en français langue étrangère ou seconde
- Favoriser l'accès aux savoirs de base
- Favoriser les actions « d'aller vers » les acteurs de l'emploi
- Financer l'ingénierie générale des clauses d'insertion sur le territoire
- Faire connaître les dispositifs existants pour favoriser les recrutements des habitants du QPV
- Proposer des parrainages par des entreprises et organismes de formation du territoire

31 TRAVAILLER SUR LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'EMPLOI

Selon une enquête du Laboratoire de la mobilité inclusive en 2017, 46% des jeunes et 54% des personnes les plus fragiles socialement ont déjà renoncé à un travail ou à une formation faute de moyens de déplacement. En juin 2023, le ministre des Solidarités a souligné qu'environ 150 000 femmes renoncent à un emploi faute de possibilité de garde pour leur jeune enfant. Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des femmes, notamment des mères de famille monoparentale, du périmètre QPV nécessite de lever ces freins périphériques par la mise en place de dispositifs solidaires, tant pour l'accueil de la petite enfance en crèche que pour des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Faciliter la garde d'enfants**

Ex d'action : Réflexion sur les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

- **Favoriser la mobilité des habitants vers les lieux d'emploi potentiels**

Ex d'action : financement du permis de conduire

- **Créer des « parkings à vélo » et infrastructures pour faciliter l'usage de vélos à assistance électrique (VAE) (dont sécurisation)**

32 FACILITER LA RÉSIDENCE DE TRANSITION

L'enseignement à distance porté par le Campus Connecté offre une solution aux jeunes Millavois qui, notamment pour des raisons financières, ne peuvent étudier et se loger dans une métropole universitaire. Mais la question de l'hébergement des étudiants, apprentis et jeunes travailleurs peut aussi se poser à Millau. Face à ce besoin, il apparaît souhaitable de revaloriser la résidence Pierre-Douzou qui, dans l'aile droite de l'ancien Hôtel-Dieu, propose 24 logements étudiants labellisés Crous, au sein du périmètre QPV et à proximité des quais du Tarn. L'aide à la création de structures d'hébergement pour des jeunes de 16 à 30 ans, stagiaires, apprentis ou nouvellement employés, du type FJT, doit également être envisagée.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Améliorer l'attractivité de la résidence universitaire**

- **Faciliter la création de « résidences passerelles » (pour apprentis, jeunes travailleurs, saisonniers...)**



2.2.2 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCES

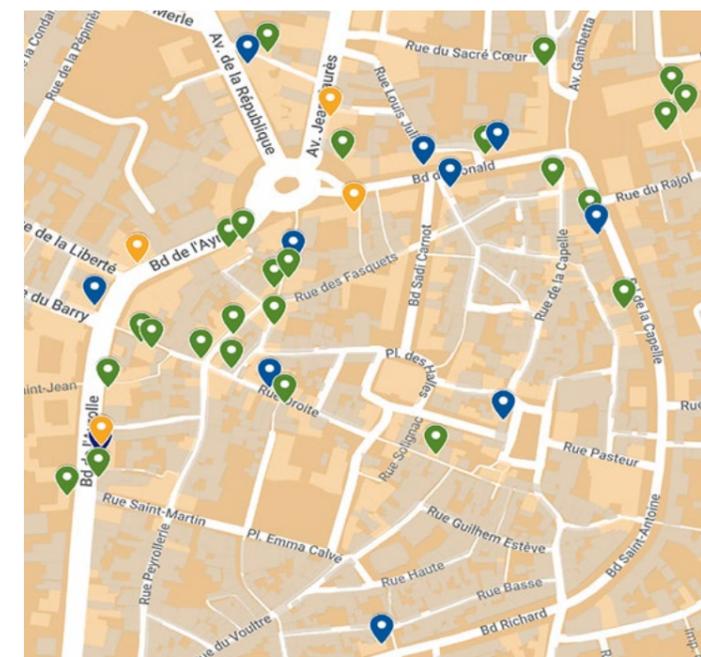


Depuis l'après-confinement de juin 2020, 48 commerces encore en activité se sont installés sur la commune de Millau, dont 17 à l'intérieur du périmètre QPV qui englobe plusieurs rues piétonnes à vocation commerciale. Ce chiffre recoupe l'évaluation effectuée par le journal *Le Parisien* (oct. 2023) selon laquelle Millau possède la meilleure densité de petits commerces à l'échelle de l'hexagone. Constat particulièrement intéressant : plusieurs nouvelles boutiques du Centre ancien participent de filières émergentes et/ou en prise directe avec le paysage socio-économique millavois. Une friperie qualitative et un atelier de réparation de vélos anciens s'inscrivent dans l'économie circulaire naissante, un café-ludothèque et un restaurant-workshop signalent la vogue du commerce hybride, à la fois lieu d'achat et espace de vie sociale. Un magasin de nutrition sportive accompagne la vitalité des sports de pleine nature à Millau et dans les Grands Causses.

Le tissu commercial du périmètre QPV - plus spécialement celui du Centre ancien - est renforcé par la tendance de commerces déjà existants à s'y transférer, comme cela vient d'être le cas pour trois boutiques, dont une librairie. Cette dynamique positive doit toutefois être soutenue en permanence. 9% des commerces millavois sont en cession et/ou cherchent des repreneurs, parfois avec succès comme, récemment, deux restaurants, un café et une pâtisserie.

On recense, sur le périmètre « Centre ancien Beauregard », près de 40% des locaux à vocation commerciale et artisanale de la commune, soit 372. Il est important de remarquer que la concentration des commerces à Millau correspond à celle d'une ville de 40 000 habitants, soit près du double de la population millavoise. Ce surdimensionnement se traduit par un taux de vacance de 17%, certes en diminution (-4% depuis 2020).

Pour résorber cette vacance dans la mesure du possible, la Communauté de communes Millau Grands Causses, avec son manager du commerce, déploie un éventail d'actions.



Commerces installés, repris ou transférés en cœur de ville.

Bourg-centre Occitanie, elle mobilise Foccal, agence foncière procédant à ou facilitant l'acquisition de commerces abandonnés, afin de les louer sur une période d'environ quinze ans. Foccal a été créée à l'initiative de la Région Occitanie en partenariat avec la Banque des territoires, l'Établissement public foncier et l'ANCT.

La Communauté de communes a mis en place le dispositif « La Fabrique à boutiques », qui permet à des porteurs de projet de tester la viabilité de leur commerce pendant un an, dans un local que la Communauté leur sous-loue moyennant un loyer très inférieur au marché. Un atelier de teinture sur tissu et un concept store canin se sont installés grâce à « La Fabrique à boutiques », dans la rue piétonne la plus emblématique du Centre ancien.

Elle aide, via son opération « Rénov' ma boutique », les commerçants de proximité à rénover leur vitrine, dans une démarche d'harmonisation et de renouvellement des devantures. Six à sept commerces par an sont ainsi soutenus à cette fin.

Plus largement, elle accompagne les porteurs de projet : 130 depuis mi-2020. 54 d'entre eux se sont installés, dont 26 ont pérennisé leur commerce à ce jour.

La vacance commerciale en cœur de ville est imputable également en partie à une inadéquation du parc locatif : des surfaces restreintes, une certaine vétusté, des prix souvent élevés. Ce constat doit toutefois être nuancé : depuis peu, la petite taille des cellules commerciales ne semble plus freiner l'installation en Centre ancien, dans la mesure où elle s'accorde avec un caractère intimiste souhaité par les porteurs de projet et de plus en plus apprécié par la clientèle.

Une problématique, en termes d'attractivité commerciale, réside dans le faible taux d'enseignes (14% en 2019), bien inférieur à celui des centres-villes de taille équivalente (25%). Du reste, et comme à l'échelle nationale, les enseignes ne parviennent pas à trouver de candidats à la franchise, alors même que nombre d'entre elles ont repéré le potentiel de clientèle du bassin de vie millavois. Une étude comparative a permis d'identifier 80 enseignes phares, installées dans d'autres villes moyennes mais absentes de Millau.

Enfin, impossible d'évoquer le commerce millavois sans mentionner l'un des cœurs battants du Centre ancien : les Halles alimentaires. La Ville a engagé leur redynamisation : des travaux d'aménagement intérieur ont permis de libérer un espace de dégustation et d'animations et une extension des plages d'ouverture sur la semaine est envisagée.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



33 REVITALISER LE COMMERCE EN CENTRE-VILLE

Le renouement de la clientèle avec les boutiques de proximité, processus sociétal, et la concurrence/complémentarité de l'espace Capelle-Guibert, galerie marchande attenante au QPV depuis 2015, soulignent l'opportunité d'une revitalisation du commerce du centre-ville. Cette orientation, qui s'articule avec les enjeux d'attractivité du Centre ancien, de renouvellement du tissu économique, de mobilités et d'embellissement du cadre de vie, doit être soutenue par des aides et leviers innovants, qui favorisent l'initiative. La coordination des acteurs du commerce doit être soutenue, tant pour l'animation du tissu commerçant que pour la dynamisation du « cœur battant » de Millau que sont les halles alimentaires.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Proposer des aides financières à la rénovation des vitrines

- Créer et animer un Collectif regroupant les acteurs du commerce

Ex d'action : Assises du Commerce annuelles

- Mettre en place des boutiques à l'essai

- Redynamiser les Halles de centre-ville

34 DIMINUER LA VACANCE COMMERCIALE EN CENTRE-VILLE

Remédier à la vacance commerciale du Centre ancien est un enjeu constant, lié à la vulnérabilité de petits commerces qui ne parviennent pas à durer, à la fermeture d'enseignes au niveau national, à la petite taille et à la vétusté éventuelle des boutiques disponibles, aux difficultés d'installation et de transmission, mais encore à un parc de locaux commerciaux important pour une ville de 22 000 habitants. Le taux de vacance sur la commune avoisine 17%. Ce constat appelle d'autant plus à vigilance que 9% de gérants sont en quête d'un repreneur. Intervenir sur le foncier commercial, faciliter l'installation de porteurs de projets et de franchisés, sont autant de pistes pour résorber la vacance commerciale.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Bien connaître les locaux disponibles pour avoir une vision stratégique et être efficace

Ex d'action : création et alimentation d'un Observatoire du Commerce

- Inciter les propriétaires à (re)mettre leurs locaux sur le marché et accompagner les changements de destination

Ex d'action : détermination d'un périmètre de politique locale du commerce, en lien avec la Foncière Régionale Foccal, réhabilitation de commerces de pieds d'immeubles sur des axes stratégiques, communication sur les locaux vacants

- Créer un groupe d'appui pour les porteurs de projet

Ex d'action : journées de découverte du territoire pour les porteurs de projet extérieurs au territoire, manifestations d'attractivité pour attirer de nouveaux commerçants

35 AMÉLIORER L'AFFLUENCE VERS LE CENTRE-VILLE

L'attractivité commerciale du centre-ville dépend non seulement de la variété, de la complémentarité et de la qualité de l'offre, mais encore de l'agrément de ce cœur de ville et de ses facilités d'accès. Cela suppose d'agir sur les modalités du stationnement (capacité, durée, tarification...) et de proposer, depuis les parkings de périphérie, des cheminements doux qui conjuguent proximité des commerces et plaisir de la flânerie. La création ou le renouvellement d'animations commerciales, une communication originale valorisant les commerçants comme des visages et des interlocuteurs du quotidien, sont autant d'initiatives susceptibles d'accroître et de fidéliser l'affluence de la clientèle du bassin de vie.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

● Favoriser l'accès aux commerces

Ex d'action : outil numérique de signalisation vers les commerces, artisans et producteurs locaux

● Accompagner les associations dans la réalisation de l'animation commerçante

● Poursuivre la politique de stationnement et renforcer sa lisibilité

● Optimiser la communication sur le centre-ville

Ex d'action : valorisation des aménagements qualitatifs (verdissements, mobilier urbain, animations...), mise en place des campagnes de communication afin de mettre en avant les commerçants du centre-ville



2.2.3 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ENTREPRISES



La Maison des Entreprises.

L'agglomération millavoise constitue le centre de gravité économique de la Communauté de communes Millau Grands Causses, dont elle accueille à elle seule les trois-quarts des entreprises. Le fichier localisé des rémunérations et de l'emploi de l'Insee recense, en 2021, 980 établissements actifs employeurs. Les secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi sont l'administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale à 41,6%, le commerce, les transports et les services à 40,5%, puis l'industrie à 11%, loin devant la construction (6%) et l'agriculture (0,3%), aussi emblématique et déterminante que soit cette activité sur le bassin rural millavois.

Les secteurs à vocation entrepreneuriale sont localisés le plus fréquemment en périphérie de Millau, aux abords des axes majeurs de circulation. Le parc d'activités Millau-Viaduc, à hauteur de l'autoroute A75 de la barrière de péage de Saint-Germain, rassemble 54 entreprises. Une extension, sous la dénomination Millau-Viaduc 2, a été aménagée et s'appête à recevoir ses premières entreprises, quatre sociétés millavoises en cours d'expansion. La zone commerciale et industrielle de l'avenue de l'Europe se déploie quant à elle au sud-ouest de la commune et se raccorde à la D992-D999 à hauteur des deux parcs d'activités de Creissels (Raujolles et les Rivières). La zone commerciale du Cap du Crès s'étend au nord-est de Millau, tandis que le tissu des commerces du centre-ville est prolongé par l'espace Capelle-Guibert, galerie commerçante descendant vers la rivière Tarn. A proximité du centre ancien, la Maison des Entreprises (MDE) héberge 18 sociétés et favorise la consolidation de projets grâce à son dispositif « pépinière », dont bénéficient huit créatrices et trois créateurs (artisanat durable, concept store, économie circulaire...). Au quatrième étage de la MDE, la société coopérative d'intérêt collectif PingPong aménage un restaurant d'insertion par l'activité économique. Cette même coopérative gère, dans le voisinage immédiat, un tiers-lieu, espace de coworking qui accueille des travailleurs indépendants.

Au-delà de cet environnement économique, il apparaît nécessaire de renforcer l'identification du tissu entrepreneurial du périmètre QPV, hors commerces. Il semble qu'il se compose en majorité de micro-entreprises dont le siège social se trouve au domicile des créateurs et non dans des locaux professionnels qui s'inscriraient dans le paysage urbain et témoigneraient d'une dynamique d'entreprises.

Les événements dédiés à l'entrepreneuriat, malgré leur rayonnement au sein du milieu économique du bassin de vie, attirent peu le public résidant en Centre ancien et à Beauregard.

Plusieurs actions ont été impulsées pour favoriser l'émergence d'initiatives et l'identification des entrepreneurs sur le périmètre QPV plus spécialement. L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), qui possède une agence à Rodez, a délocalisé une permanence à Beauregard pour sensibiliser le public à la création d'entreprise. La Communauté de communes Millau Grands Causses, la Mission locale Aveyron, l'association BGE (Boutique de gestion espace) et l'ADIE ont organisé ensemble un événement dédié là aussi à la création d'entreprise, à destination du public « invisible » et généralement difficile à capter lors des manifestations à vocation économique. Ces deux tentatives, toutefois, n'ont pas réellement atteint leur objectif.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



36 FAVORISER LA CONNAISSANCE ET LA COORDINATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

Un diagnostic de l'activité économique (hors commerces) sur le périmètre QPV apparaît nécessaire pour identifier les entreprises, vraisemblablement peu nombreuses mais surtout peu visibles, qui y sont installées, souvent sous un statut de microentreprise et au domicile de leur créateur. Ce recensement permettrait, au besoin, d'accompagner les entrepreneurs du QPV dans la gestion de leurs démarches administratives - formalisme, déclaration sociale, connaissance des exonérations et soutiens liés au QPV - et la recherche de financements, en les orientant vers les acteurs du soutien à l'insertion et à l'activité économique. Il favoriserait aussi leur mise en contact avec les réseaux d'entrepreneurs millavois et aveyronnais.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Diagnostiquer le tissu entrepreneurial du QPV et identifier d'éventuels porteurs de projet

- Coordonner les acteurs

Ex d'action : COPIL avec tous les acteurs du service public de l'emploi, de l'insertion et de l'emploi ; diagnostic et plan d'action en conséquence

37

FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Le dispositif des Quartiers prioritaires encourage la création d'entreprise. Dans un premier temps, une démarche d'« aller vers », conduite en liaison avec les acteurs de terrain, apparaît souhaitable afin de favoriser le repérage des porteurs de projet mais, aussi, plus largement, de sensibiliser le public du QPV à la création d'entreprise. Dans un second temps, il s'agira d'aiguiller les porteurs de projet vers les aides en vigueur, vers les solutions d'accompagnement locales et innovantes (pépinière, boutiques à l'essai...), vers les acteurs du soutien à l'initiative entrepreneuriale, mais encore de repérer toutes les opportunités de reprise (commerces, exploitations agricoles...) ou d'inscription dans une filière émergente et porteuse localement.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser « l'aller vers »

Ex d'action : Création d'un point info régulier pour aller au plus près du public cible

- Sensibiliser à la création d'entreprise

Ex d'action : événement de sensibilisation à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat ; rencontre avec les associations et acteurs bien installés dans les QPV pour faire des ateliers de sensibilisation à la création, promotion du système de protection sociale et des enjeux des cotisations, soutien aux reprises d'activité en repérant les futures cessations (y compris agricoles), mise en relation, dispositif de formation et accompagnement adapté ; définition d'un plan de communication ciblé

- Faire connaître les aides à la création d'entreprise

Ex d'action : information directe ou indirecte (acteurs intermédiaires, associations, Centres Sociaux, etc), travail avec les acteurs de terrain pour faire connaître aux résidents du QPV les aides, les appels à projet de la Communauté de communes (Fabrique à boutique, sport and connect, etc.)

38

FAVORISER LE RECRUTEMENT DES RÉSIDENTS

Le dispositif d'Emplois francs, généralisé à tous les QPV depuis janvier 2020, permet aux recruteurs privés, entreprises et associations, de bénéficier d'une aide à l'embauche, en CDI ou en CDD de six mois minimum, pour tout jeune demandeur d'emploi ou suivi par une mission locale et résidant dans un QPV. Le contrat de professionnalisation est également éligible à ce dispositif. Il sera primordial, sur l'ensemble du bassin économique sud-aveyronnais, de sensibiliser les employeurs à l'existence des aides au recrutement de jeunes domiciliés en QPV. De même, la rencontre entre ce public jeunes et les employeurs, qui sont confrontés à des difficultés de recrutement et à un manque de compétences, devra être facilitée.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Faire connaître à tous les « recruteurs du Sud Aveyron » les aides au recrutement des résidents QPV

Ex d'action : information des consulaires, réseau (leader Aveyron, etc.)

- Mettre en contact les recruteurs/employeurs avec les habitants du QPV

Ex d'actions : rencontre sportive de terrain, déplacement sur les centres sociaux, etc, développement avec les acteurs d'une méthode de recrutement sur les habiletés sociales

2.3 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN



2.3.1a - HABITAT



Le projet de l'îlot des Sablons en Centre ancien.

De la trame urbaine du centre ancien, très dense, au tissu pavillonnaire des coteaux, plus lâche, et jusqu'au mitage des écarts, on recense plus de 13 000 logements sur la commune de Millau, un total qui a augmenté d'environ 50% en l'espace d'un demi-siècle. Par-delà le rayonnement touristique saisonnier du pays des Grands Causses, les résidences secondaires ne représentent que 8% du parc de logements. Celui-ci se compose de résidences principales à 80%. La vacance du logement dépasse 11%.

Le fichier localisé social et fiscal, Filosofi, fait état de 1913 logements dans le Centre ancien en 2017, occupés à seulement 31% par leur propriétaire (contre 59% à l'échelon communal). Le noyau historique médiéval de Millau accuse le taux de vacance le plus important de la commune : 25%. Plus de quatre résidences principales sur cinq sont antérieures à 1970 (pour Millau dans son ensemble : une sur deux) et 30% à 1915. Tandis que la date moyenne de construction des logements sociaux sur la commune oscille autour de 1969, elle remonte à 1932 pour ceux du Centre ancien. Tous ces chiffres - et le constat de précarisation des ménages - témoignent de l'ancienneté du bâti dans le « poisson » et de ses corollaires : la vétusté, la précarité énergétique, l'habitat indigne.

Aucun logement social n'a été livré en Centre ancien depuis 2010. Ce constat peut être mis en relation avec la difficulté à aménager et à requalifier l'habitat du Centre ancien. Néanmoins, une ambitieuse rénovation d'îlot, aux Sablons, entre en phase opérationnelle en cette année 2024. La Ville prévoit la démolition de 11 immeubles, d'une emprise au sol cumulée de 800 m², puis la réalisation de 14 logements répartis en 8 immeubles et l'aménagement, en lien avec les riverains et usagers, d'un espace public avec îlot de fraîcheur.

Sur l'Iris Gare-Beauregard, où le fichier localisé social et fiscal identifie 1593 logements en 2017, dont 39% possédés par leurs occupants, le taux de la vacance atteint 14%. Près de trois résidences principales sur quatre sont antérieures à 1970, tandis que la date moyenne de construction des logements sociaux oscille autour de 1959. 7% de ceux-ci ont été livrés après 2010.

En 2022, la Communauté de communes Millau Grands Causses a lancé une OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain) sur le périmètre de la convention Cœur de ville de Millau, intégrant l'ensemble du QPV. Les objectifs prévisionnels tablent sur la rénovation de 214 logements en l'espace de cinq ans, dont 53 occupés par leur propriétaire, 81 locatifs et 80 en co-propriétés. L'opération s'adresse aux propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH, aux propriétaires bailleurs de logements à loyers maîtrisés, aux copropriétés en difficulté, toutes cibles qui correspondent aux réalités du QPV et plus spécialement du Centre ancien.

À la date de septembre 2023, 68 logements font ou ont fait l'objet de programmes de rénovation, aussi bien pour la lutte contre les déperditions d'énergie que pour la résorption de l'habitat dégradé (travaux lourds).

Afin de lutter contre les marchands de sommeil, la Ville a signé avec la Caisse d'allocations familiales une convention permettant de geler, sur une période de 18 mois, l'allocation logement perçue par le propriétaire dès lors que l'insalubrité de son immeuble ou logement a été constatée. Cette démarche incitative conduit les propriétaires bailleurs à exécuter dans les meilleurs délais les travaux nécessaires. Toutefois, le nombre de signalements reste insuffisant pour aboutir à une résorption efficace de l'habitat indigne en Centre ancien, la peur de l'expulsion ou de représailles pouvant dissuader certains locataires, victimes du mal-logement, à se manifester. Aussi, la Communauté de communes a mis en place un permis de louer pour les propriétaires bailleurs de logements de plus de quinze ans. Cet outil juridique entrera en vigueur en septembre 2024. Il s'applique sur la moitié nord-est du Centre ancien, qui englobe 800 logements et se trouve, en intégralité, dans le périmètre QPV. En fonction des résultats, une seconde phase devrait porter sur la moitié sud-ouest dès l'année suivante.



Enfin, et dans la mesure de ses compétences, la Ville veille à faciliter le parcours résidentiel des ménages, au moyen notamment d'un « bouclier social » visant à préserver le pouvoir d'achat des familles.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



39 FAVORISER LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

L'ancienneté et la vétusté du bâti au sein du QPV, particulièrement marquées dans le cœur médiéval de Millau, sont une cause importante de précarité énergétique et de déperditions de chaleur. L'amélioration du bien-vivre en centre-ville et la nécessaire transition écologique du milieu urbain supposent d'améliorer les performances thermiques du bâti, d'adapter les logements aux nouvelles attentes sociétales et de résorber l'habitat insalubre. Cette démarche s'exerce notamment à travers une OPAH-RU déployée sur la période 2021-2026, avec un objectif de 214 logements rénovés, ainsi qu'à travers la réhabilitation complète de l'îlot des Sablons, qui englobe onze immeubles dégradés en plein Centre ancien.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Limiter la déperdition énergétique pour lutter contre la précarité énergétique des habitants
- Permettre une montée en gamme qualitative du bâti ancien
- Renforcer les actions en faveur des copropriétés dégradées très présentes en Centre ancien

40 LUTTER CONTRE LES SITUATIONS DE NON OU DE MAL LOGEMENT

La résorption de l'habitat indigne s'appuie sur un travail de détection des logements insalubres et des marchands de sommeil, démarche de terrain qui doit mobiliser l'ensemble des partenaires sociaux, encourager les locataires à signaler l'indécence de leurs conditions d'habitat et soumettre les bailleurs à une autorisation de location. Le renouvellement urbain, en remédiant à la vacance, doit s'orienter vers une offre de logements en adéquation avec les attentes des jeunes actifs, sachant qu'une certaine typologie de biens fait défaut sur la commune. La construction de deux résidences seniors, dans le périmètre QPV, doit se conjuguer avec un encouragement au maintien à domicile, en faveur du bien-vivre chez soi.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Intervenir sur le terrain à la suite de signalements
- Déployer le permis de louer sur le Centre ancien
- Développer des actions de partenariat et trouver des outils adaptés pour traiter les situations d'incurie
- Assurer la sécurité des habitants
- Faciliter le parcours résidentiel des ménages
- Favoriser le renouvellement urbain
- Développer une offre conventionnée dans le parc privé
- Permettre la remise sur le marché de logements vacants
- Favoriser le maintien à domicile des seniors



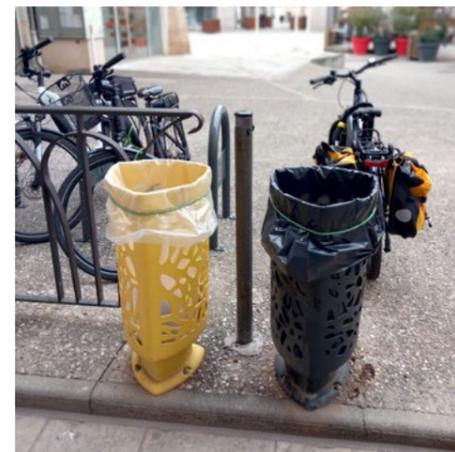
2.3.1b - CADRE DE VIE



La rue Clausel-de-Coussergues végétalisée.

En faveur de l'amélioration du cadre de vie, la Communauté de communes Millau Grands Causses a renforcé, au printemps 2023, les aides à la rénovation durable des façades d'habitations. Tous les propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétaires peuvent en bénéficier dès lors que leur maison ou leur immeuble se trouve dans le périmètre éligible, qui englobe le QPV dans sa presque intégralité. L'opération « Rénov' ma boutique » est dédiée, parallèlement, aux devantures commerçantes. Une action municipale, sélectionnée par les habitants en 2021 lors de la grande votation citoyenne sur les investissements du mandat, porte sur la végétalisation des façades et des rues (cf. Développement durable et transition écologique). Le verdissement et la désimperméabilisation de la rue Clausel-de-Coussergues, en Centre ancien, s'inscrivent également dans une démarche de réduction de la vitesse en ville, pour une meilleure qualité de l'air et une réduction du bruit. Pour la réduction des nuisances sonores et la sécurité sur la voie publique, la police municipale, en liaison avec la police nationale, a accentué les opérations de contrôle des deux-roues motorisés.

Le mobilier urbain contribue non seulement à l'embellissement mais encore à la fonctionnalité du cadre de vie. En 2022, des corbeilles de tri sélectif, jaunes et noires, ont été déployées en 300 points du territoire communal, ainsi que des cendriers en forme de cigarette. En 2023, l'ensemble des supports d'affichage a été renouvelé : sobres et design, 48 abribus, 101 poteaux d'arrêt et 53 « sucettes » ont été implantés sur le pôle urbain Millau-Creissels, ainsi que 20 panneaux « libre expression », deux bornes interactives et un panneau d'information lumineux.



Pour la salubrité urbaine, la Ville a mis en place un numéro « Allo Propreté », joignable du lundi au dimanche de 7h à 20h, permettant aux citoyens de signaler les dépôts sauvages, les sacs poubelles éventrés, les bris de verre sur la chaussée, les conteneurs dont la trappe est bloquée, les déjections canines et autres incivilités. Des agents municipaux assurent une astreinte pour intervenir avec réactivité. En 2022, un service de collecte des encombrants a été créé à l'attention des particuliers, disponible une fois par an pour chaque foyer millavois, afin de lutter contre le dépôt sauvage de meubles. En Centre ancien, la fréquence de passage des balayeurs du service Ville propre a été fortement augmentée. En périphérie, l'opération « Votre quartier fait peau neuve » permet aux agents des services Espaces verts et Interventions de l'espace public de procéder à un nettoyage approfondi sur un secteur précis de la commune.



La lutte contre l'insalubrité, pour la santé publique et la quiétude des habitants porte également sur les nuisibles en milieu urbain.

La cité millavoise et plus spécialement la place du Mandarous, sise en lisière du QPV, sont confrontés à la prolifération de Choucas des tours. Ces corvidés, au comportement grégaire, se rassemblent en colonie dans les arbres de la place, à la tombée de la nuit. Ils maculent la chaussée et les véhicules de leurs déjections et occupent, par leurs cris, l'espace sonore. L'espèce étant protégée, la Ville n'a d'autre moyen de lutte que l'effarouchement, soumis à autorisation de la Dreal. Plusieurs tentatives ont eu lieu au moyen de fusées crépitantes, encore à l'automne dernier, mais le problème persiste. Autre volatile nicheur de plus en plus proliférant en ville : le pigeon et notamment le pigeon biset, dont les fientes acides corrodent la pierre et le mobilier urbain. La mairie a lancé une campagne d'identification des zones les plus impactées et désigné, à cette fin, un référent que les citoyens sont invités à contacter.

Depuis au moins deux ans, les étés sont marqués par l'infestation de moustiques, véritable désagrément quotidien pour les habitants et les touristes. La Ville, après réalisation d'une cartographie des zones à risque par l'Entente interdépartementale pour la démoustication de l'Hérault, a organisé tout au long de l'été 2023 des ateliers de prévention contre le moustique-tigre. Il est à noter toutefois que le Centre ancien est classé en zone à risque faible et Beuregard en zone à risque moyen. En partenariat, la Ville et le refuge SPA de Millau conduisent une campagne annuelle de stérilisation des chats errants. Depuis 2021 et le doublement par la Ville de sa participation financière, la campagne porte sur un objectif de 80 chats stérilisés chaque année. La collectivité locale, via sa police municipale, est aussi très attentive au respect, par les propriétaires de chiens, des règles en vigueur sur l'espace public, tant en matière de divagations que de déjections canines.



41 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Le verdissement du milieu urbain, de même que la végétalisation des cours d'écoles, ont été plébiscités par les Millavoises et Millavois lors de la votation citoyenne de 2021 sur les investissements du mandat. Cette préférence témoigne de l'attachement des habitants à l'agrément visuel de leur espace public mais aussi à son apaisement. L'aide à la rénovation des façades et la diminution de la vitesse des véhicules en centre-ville s'inscrivent en adéquation avec ces attentes. La participation massive enregistrée par la votation citoyenne signale enfin l'importance d'associer les habitants à tous les projets d'aménagement urbain et d'embellissement de l'espace public se rapportant à leur cadre de vie.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Rénover les façades et l'habitat
- Restaurer le patrimoine
- Associer les habitants aux projets de rénovation urbaine
- Végétaliser la ville : espaces publics et privés
- Réduire la vitesse, voire la circulation automobile en ville, au profit des circulations piétonnes et cyclables

42 AMÉLIORER LA PROPRETÉ URBAINE

La propreté urbaine, plus spécialement dans le Centre ancien, reste un défi quotidien, malgré les moyens humains et matériels déployés, la sensibilisation et la verbalisation. Des déjections canines aux tags en passant par les dépôts sauvages de sacs poubelles, les incivilités persistent, masquant le comportement majoritairement respectueux des Millavois à l'égard de l'espace public. Nombre d'entre eux, soucieux du tri sélectif, ont adopté les composteurs collectifs qui s'ajoutent aux corbeilles noires et jaunes et aux cendriers répartis en milieu urbain. Au-delà des incivilités humaines, les fientes des choucas, espèce protégée, et des pigeons bisets, en prolifération, font peser un risque sur la santé publique et les biens.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Lutter contre les nuisibles en ville
- Permettre la collecte rapide des dépôts sauvages
- Réprimer les incivilités
- Renforcer le nettoyage des rues commerçantes
- Faciliter le tri en ville et inciter aux pratiques de compostage collectif et individuel

43 ACCOMPAGNER LA GESTION DES ANIMAUX EN VILLE

La Ville de Millau, soucieuse du bien-être animal, a mis en place un kit « J'ai un animal chez moi », qui permet aux personnes seules, possédant un animal de compagnie, de le confier en cas d'hospitalisation. Cette attention portée à la relation maître-animal se traduit aussi par une exigence de respect des règles en vigueur sur la voie publique : tenue du chien en laisse, port du collier, utilisation des canisites et des sacs « canipoches », permis de détention des chiens catégorisés. S'agissant des chats errants, des campagnes de stérilisation, en partenariat avec la Société protectrice des animaux de Millau, limitent la reproduction incontrôlée des félins et contribuent à rompre le cycle trop fréquent des abandons de chatons.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Stériliser les chats errants
- Aider à gérer les animaux privés temporairement de leurs maîtres
- Sensibiliser les propriétaires de chiens à la propreté



2.3.2 - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Sur le cheminement doux en rive droite du Tarn.

Les communautés de communes du sud-Aveyron, dont Millau Grands Causses, ont confié au Parc naturel régional l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui définit la stratégie du bassin de vie en matière de sobriété énergétique, de production d'énergie renouvelable, de résilience au changement climatique. Le PCAET énonce des objectifs chiffrés à l'horizon 2050, en comparaison de l'année 2017, ainsi qu'un plan d'actions. Il vise en premier lieu à diminuer de 53% la consommation énergétique annuelle, à multiplier par 2,6 la production d'énergie renouvelable, à réduire fortement (-77%) l'utilisation des produits pétroliers, à améliorer la qualité de l'air et à augmenter la capacité de stockage carbone.

Cette stratégie de transition écologique se traduit d'autant plus activement sur le périmètre QPV qu'elle est en symbiose avec le plan de mandat municipal.

Pour la production d'énergie renouvelable, l'école Beauregard est dotée, depuis 2021, de photovoltaïque en toiture. Sur l'ensemble de la commune, ce sont six écoles publiques qui accueillent, au cumul, 718m² de panneaux solaires, dont l'électricité produite est soit utilisée en autoconsommation, soit revendue. La transformation du quartier Beauregard, entrée en phase opérationnelle, va donner lieu, sur la suggestion de la Ville de Millau, à la construction d'un réseau de chaleur qui alimentera les 117 logements sociaux à un tarif très concurrentiel pour les abonnés, dans un contexte d'inflation des coûts de l'énergie.



La rénovation intégrale de l'îlot Beauregard rejaillira simultanément sur la sobriété énergétique, grâce à la haute performance des futurs immeubles construits en lieu et place de 90 logements vétustes. Plus largement, l'ensemble du QPV est éligible aux aides de l'opération « Je rénove avec la Com-Com' » (OPAH-RU) qui, en l'espace de deux ans, a permis d'améliorer l'isolation d'une soixantaine de logements du cœur de ville, tant pour résorber les déperditions d'énergie que pour endiguer la précarité énergétique des foyers. La rénovation en 2023 du gymnase Paul-Tort, en lisière du périmètre QPV, a permis d'améliorer le confort thermique de cet équipement sportif utilisé tant par les clubs que par les écoliers et les collégiens.

En juillet 2021, Millau a rejoint Mende et Alès parmi les villes portes de la Réserve internationale de ciel étoilé du Parc national des Cévennes. Cette reconnaissance signale l'action vertueuse de la commune en matière de réduction de la pollution lumineuse de nuit : l'extinction partielle de l'éclairage public (sur 80% de son territoire et sur le Viaduc) et le remplacement des lampes traditionnelles par des ampoules led bien moins énergivores.

La résilience urbaine au changement climatique donne lieu au verdissement de rues du Centre ancien, par exemple dans le cadre du réaménagement de la rue Clausel-de-Coussergues et, à l'initiative des commerçants, dans la rue du Mandarous. Une charte de végétalisation répartit les tâches incombant à la Ville (service espaces verts) et celles revenant aux riverains (entretien horticole, arrosage...). Dans le cadre du réaménagement de l'îlot des Sablons, un espace public, îlot de fraîcheur, sera défini en concertation avec les habitants. En cœur de ville, des tapis de verdure poussent désormais au pied des arbres, afin notamment de limiter les îlots de chaleur provoqués par le bitume. La végétalisation des cours de récréation, commencée en 2024, concernera toutes les écoles publiques, dont les deux établissements du QPV, les écoles Beauregard et Paul-Bert. Enfin, la modernisation de l'îlot HLM de Beauregard s'accompagnera de la création d'espaces verts, refuges de biodiversité, sur les emprises actuelles des parkings, pour un cadre de vie plus paisible et plus écologique.

La transition écologique de Millau s'appuie aussi sur les mobilités douces et/ou alternatives à la voiture individuelle, ainsi que sur la sensibilisation du public à leur utilisation. La gratuité des transports scolaires et celle du réseau de bus urbains pour les scolaires et étudiants de Millau-Creissels conjuguent cet objectif avec le « bouclier social » de la Ville en soutien aux familles. Le périmètre QPV est desservi par les trois lignes du réseau Mio, tant à Beauregard que sur le pourtour du centre ancien. De plus, la Communauté de communes, compétente pour les transports, a conventionné avec le CCAS pour la délivrance de titres du réseau urbain gratuits aux foyers et personnes en difficulté et à faible revenus. A cette démarche de mobilité solidaire et inclusive s'ajoute un service de transport à la demande.



La gare routière et SNCF de Millau, proche du périmètre QPV, est déléguée depuis avril 2022 par la Communauté de communes à la Région Occitanie, décision stratégique qui a permis une harmonisation de tous les réseaux et horaires d'autocars, bus et cars scolaires gérés par ces deux autorités organisatrices de la mobilité, ainsi qu'avec le le train TER Occitanie et Intercités. La création d'un véritable Pôle d'échanges multimodal de la gare de Millau, sur le parvis de la gare, est actée.

Le développement des liaisons douces, en faveur des mobilités actives (cf. 1.1.1), se traduit sur le périmètre QPV par un meilleur partage de la chaussée, plus spécialement en Centre ancien, par l'installation d'arceaux vélos et par une forte implication de la Communauté de communes dans l'opération « Vélicausses », menée avec le Parc, pour la location de VAE à 1€ par jour (30 vélos à assistance électrique mis à disposition des usagers).



44 ACCOMPAGNER LES POPULATIONS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les projections climatiques en sud-Aveyron laissent entrevoir une augmentation progressive du nombre de journées estivales (température supérieure à 25°C), avec des impacts possibles sur la santé publique, le bâti, l'intensité et la fréquence des risques naturels. Pour préserver le bien-être des habitants, l'adaptation du centre-ville et plus spécialement du périmètre QPV doit s'appuyer aussi bien sur une plus grande sobriété énergétique (meilleures performances thermiques) que sur le recours aux énergies renouvelables vertueuses (p.ex. réseau de chaleur) et sur la résilience des espaces, publics comme privés, à travers des actions de végétalisation qui les transforment en îlots de fraîcheur urbains.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Poursuivre le projet du réseau de chaleur urbain
- Créer des puits de fraîcheur sur des espaces publics et privés
- Eduquer à l'environnement

45 PROMOUVOIR D'AUTRES FORMES DE MOBILITÉ ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES POPULATIONS

Endiguer, dans la mesure du possible, la dépendance des habitants à la voiture individuelle constitue un défi à Millau, ville en milieu rural de moyenne montagne. Un défi relevé par les collectivités et le Parc naturel régional en liaison, notamment, avec l'association In'VD (innovation véhicules doux) qui est aux avant-postes des mobilités actives. Un enjeu est de favoriser l'utilisation des modes de déplacement alternatifs et solidaires, par la mise en place d'aménagements et de dispositifs dédiés. Ceux-ci peuvent permettre, à la fois, de refaçoner le paysage urbain de Millau, de rendre le centre-ville plus paisible, et de retisser/réinventer du lien social et intergénérationnel entre les usagers des nouvelles mobilités.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Créer des parkings à vélos
- Proposer la location de vélos à tarifs attractifs
- Animer des ateliers « remise en selles »
- Développer l'autopartage

46 PROMOUVOIR L'AUTOPRODUCTION ALIMENTAIRE ET L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

Au bord du Tarn, en amont et en aval du centre-ville, mais aussi en contrebas du Centre ancien, des jardins familiaux et associatifs témoignent de la tradition maraîchère de la cité millavoise. Millau est identifiée, par son histoire et ses valeurs, à la défense de l'agriculture paysanne, de l'alimentation saine et des circuits courts de production. La cinquième place obtenue par la création de jardins partagés lors de la votation citoyenne sur les investissements témoigne de l'aspiration des Millavois à exercer une activité de jardinage qui est source de bien-être et à consommer leur production maraîchère.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Créer des jardins partagés et/ou collectifs
- Favoriser les partenariats pour l'approvisionnement en circuits courts

Partenaires : Le Jardin du Chayran...

47 ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES ET AUX FAIBLES REVENUS

Les freins à la mobilité peuvent entraver l'accès à la formation, à l'emploi, à la santé, à la culture, aux loisirs... La Ville s'emploie à les lever en favorisant les modes de transports partagés, plus écologiques et durables. Le réseau de transports publics Mio est gratuit pour les scolaires comme pour, via le CCAS, certaines personnes à faibles revenus. Une nouvelle ligne de bus est en création, qui desservira les centres commerciaux, les quartiers de logements sociaux, et permettra aux adultes de l'Esat des Charmettes, à Beauregard, de se rendre vers leurs ateliers à Creissels. Le service de transport à la demande est renforcé par un service de transport d'utilité sociale. De plus, le maillage régional des cars LiO permet à tous de rallier Saint-Affrique, Montpellier et son CHU, Rodez, Albi...



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Renforcer l'accompagnement aux personnes sur les possibilités de mobilités et tarifs

- Créer une Plateforme de la mobilité unique regroupant toutes les offres
- Développer un nouveau réseau urbain MiO 2024-2030
- Développer les actions de mobilité inclusive

48

FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES

Sur le pôle urbain Millau-Creissels, des aménagements doux forment une continuité cyclable importante, qui privilégie les zones apaisées, notamment dans le centre-ville millavois. La pose d'arceaux vélos se poursuit et des stationnements cyclables sécurisés sont à l'étude. L'abaissement généralisé de la vitesse en centre-ville est envisagé pour un meilleur partage de la chaussée. L'intermodalité sera facilitée par la requalification du plateau de la gare en pôle d'échanges multimodal, à proximité du Centre ancien et de Beauregard. Cette transformation améliorera l'accessibilité globale du site et, en facilitant les déplacements régionaux, valorisera cette porte d'entrée de Millau et du territoire auprès des touristes.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Abaisser la vitesse
- Multiplier les stationnements vélos
- Définir des itinéraires vélo alternatifs
- Créer un pôle d'échange multimodal au niveau de la gare

2.4 - SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

PARENTALITÉ ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

| | |
|---|---|
| 1 Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale | <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser la garde d'enfants ● Accompagner la monoparentalité ● Permettre aux parents de se rencontrer |
| 2 Favoriser les premières années de développement de l'enfant aux côtés de ses parents | <ul style="list-style-type: none"> ● Débuter le travail de séparation du parent et de l'enfant pour faciliter l'entrée à l'école ● Travailler la socialisation de l'enfant à partir de l'accueil collectif ● Seconder les parents dans la transmission des valeurs ● Faciliter les parcours de vie de l'enfant et de sa famille |
| 3 Favoriser la réussite scolaire pour aller vers plus d'égalité des chances | <ul style="list-style-type: none"> ● Agir sur l'accueil ou la scolarisation des enfants dès 2 ans ● Renforcer l'accompagnement des enfants et familles allophones notamment dans l'apprentissage du français ● Contribuer à l'accès à une alimentation équilibrée pour tous les enfants ● Agir sur l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques ● Développer l'enseignement linguistique ● Proposer un accompagnement pédagogique des enfants et des jeunes par les loisirs ● Renforcer l'accueil et l'écoute des jeunes sur les temps périscolaires ● Améliorer le cadre d'accueil des élèves |
| 4 Renforcer l'accompagnement des familles et la fonction parentale | <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer l'accompagnement des parents à la scolarité de leurs enfants ● Accompagner les familles au bon usage du numérique ● Soutenir les parents dans la fonction parentale |
| 5 Accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser la découverte du monde professionnel pour les jeunes du secondaire ● Proposer des actions pour lutter contre les effets du décrochage scolaire ● Informer et accompagner les jeunes sur les métiers, formations... |

SANTÉ

| | |
|---|---|
| 6 Permettre l'accès du plus grand nombre à des repas équilibrés | <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser une alimentation de meilleure qualité, en circuit court et biologique ● Valoriser le lien entre santé, environnement et alimentation ● Orienter vers une alimentation saine |
| 7 Favoriser la pratique du sport et les initiatives en faveur du sport-santé | <ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre et développer les actions d'éducation sport/santé ● Inciter à la motricité au quotidien |
| 8 Permettre l'accès du plus grand nombre à une meilleure couverture santé | <ul style="list-style-type: none"> ● Créer une mutuelle communale |
| 9 Permettre une offre de soins plus complète | <ul style="list-style-type: none"> ● Travailler à l'attractivité du territoire pour les médecins généralistes et spécialistes |
| 10 Agir sur la prévention auprès des enfants et des jeunes | <ul style="list-style-type: none"> ● Prévenir et éduquer à l'hygiène chez les enfants et les jeunes ● Sensibiliser les familles au bon usage des écrans |

SPORT

| | |
|---|--|
| 11 Renforcer le lien social et le vivre ensemble | <ul style="list-style-type: none"> ● Créer de petits équipements sportifs ● Développer des actions de sensibilisation aux pratiques sportives dans le quartier ● Proposer une initiation à de nouvelles pratiques sportives ● Organiser des événements festifs autour de grandes dates annuelles ● Développer le design actif dans les espaces communs |
| 12 Favoriser l'accès aux activités sportives et de loisirs | <ul style="list-style-type: none"> ● Faire découvrir le potentiel de pratiques sportives sur notre territoire ● Développer une mobilité autonome des enfants ● Développer l'offre sportive à l'attention des jeunes et favoriser les pratiques autorégulées ● Proposer de l'activité physique durant les vacances scolaires ● Développer des animations autour de la pratique féminine ● Développer la pratique autonome dans les équipements municipaux |

| | | |
|-----------------------|---|--|
| DROITS SOCIAUX | 13 Renforcer les démarches d'inclusion et d'accessibilité | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter la continuité d'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques ou en situation de handicap Faciliter la connaissance de l'offre d'accompagnement sur le territoire Améliorer l'interconnaissance professionnelle Soutenir la parentalité, mettre en place un groupe de parole et valoriser la pair-aidance Améliorer l'accessibilité des équipements et établissements recevant du public |
| | 14 Favoriser la solidarité et permettre le lien social | <ul style="list-style-type: none"> Développer les liens intergénérationnels Développer la mixité sociale et favoriser le lien social Offrir des moments de rencontres festifs et intergénérationnels |
| | 15 Permettre un accès aux droits optimisé | <ul style="list-style-type: none"> Développer le partenariat local afin de faciliter la collaboration et l'orientation du public Favoriser l'interconnaissance professionnelle et institutionnelle et créer un socle commun de connaissances Travailler des thématiques communes en se basant sur l'analyse des pratiques professionnelles Favoriser le travail en réseau des acteurs du territoire Développer la dynamique d'aller vers |
| | 16 Lutter contre la fracture numérique | <ul style="list-style-type: none"> Permettre l'accès aux différents modes d'accompagnement du territoire sur le numérique Développer la mise à disposition d'outils numériques |
| | 17 Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'offre alimentaire qualitative adossée à un accompagnement social optimal |

| | | |
|---|---|---|
| CULTURE ET EXPRESSION ARTISTIQUE | 18 Identifier les attentes et besoins des habitants en matière de Culture | <ul style="list-style-type: none"> Ecouter et partager la parole des habitants Concerter pour construire une vision prospective d'un avenir commun Proposer des résidences d'artistes autour de moments conviviaux et artistiques |
| | 19 Favoriser la participation des habitants aux activités des structures culturelles locales | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'accessibilité sociale aux équipements culturels Développer des propositions d'animations à destination des publics précaires Favoriser et accompagner la co-construction de projets culturels et artistiques Développer une offre artistique et culturelle hors les murs |
| | 20 Travailler avec les habitants sur la revalorisation du quartier | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la connaissance, l'appropriation et la valorisation du patrimoine Accompagner culturellement les réflexions sur les aménagements du centre-ville avec les habitants |
| | 21 Développer des actions culturelles et artistiques favorisant la réussite éducative, la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté et l'isolement | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'éducation artistique et culturelle à l'école Développer l'accès aux pratiques numériques, à l'éducation aux médias et à l'information et à l'image Développer l'accès aux cultures scientifiques, développer l'esprit critique |

| | | |
|-----------------------|--|--|
| VIE DE LA CITÉ | 22 Favoriser l'engagement citoyen | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les missions dans les domaines d'intérêt général Favoriser l'engagement bénévole dans les associations Encourager l'engagement citoyen des jeunes Renforcer l'accompagnement des projets jeunes Mettre en place un budget participatif Rendre les habitants du QPV acteurs de leur quartier |
| | 23 Promouvoir la laïcité et les valeurs de la République | <ul style="list-style-type: none"> Transmettre les valeurs de la République Sensibiliser au principe de laïcité Sensibiliser au civisme et au vivre ensemble Promouvoir l'égalité femmes-hommes |
| | 24 Renforcer la tranquillité publique | <ul style="list-style-type: none"> Lutter contre les incivilités et les nuisances sonores Renforcer la proximité de la police avec la population Renforcer l'information auprès des seniors |
| | 25 Améliorer les conditions de vie dans les quartiers | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les actions de médiation portées par les bailleurs sociaux Traiter les problématiques de voisinage |
| | 26 Développer la prévention des violences intrafamiliales | <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les professionnels sur l'accompagnement et l'orientation Sensibiliser du public |
| | 27 Accompagner les jeunes exposés à la délinquance | <ul style="list-style-type: none"> Prévenir le risque de basculement dans la délinquance des décrocheurs scolaires Favoriser la connaissance du système judiciaire Prévenir la récurrence Prévenir la radicalisation Prévenir la cyberdélinquance Favoriser l'insertion |

| | | |
|---------------|--|--|
| EMPLOI | 29 Lutter contre l'orientation professionnelle par défaut | <ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les formations et les entreprises, métiers et filières en luttant contre toutes les formes de déterminisme Développer l'offre de formations dans des secteurs porteurs d'emploi sur le territoire Faire connaître les possibilités de formation sur le territoire |
| | 30 Favoriser l'intégration et la réussite des jeunes après 16 ans | <ul style="list-style-type: none"> Elargir l'offre de service en français langue étrangère ou seconde Favoriser l'accès aux savoirs de base Favoriser les actions d'aller vers les acteurs de l'emploi Financer l'ingénierie générale des clauses d'insertion sur le territoire Faire connaître les dispositifs existants pour favoriser les recrutements des habitants du QPV Proposer des parrainages par des entreprises et organismes de formation du territoire |
| | 31 Travailler sur les freins périphériques à l'emploi | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter la garde d'enfants Favoriser la mobilité des habitants vers les lieux d'emploi potentiels Créer des « parkings à vélo » et infrastructures pour faciliter l'usage de VAE (dont sécurisation) |
| | 32 Faciliter la résidence de transition | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'attractivité de la résidence universitaire Faciliter la création de « résidences passerelles » (pour apprentis, jeunes travailleurs, saisonniers...) |

| | | |
|------------------|---|--|
| COMMERCES | 33 Revitaliser le commerce en centre-ville | <ul style="list-style-type: none"> Proposer des aides financières à la rénovation des vitrines Créer et animer un Collectif regroupant les acteurs du commerce Mettre en place des boutiques à l'essai Redynamiser les Halles de centre-ville |
| | 34 Diminuer la vacance commerciale en centre-ville | <ul style="list-style-type: none"> Bien connaître les locaux disponibles pour avoir une vision stratégique et être efficace Inciter les propriétaires à (re)mettre leurs locaux sur le marché et accompagner les changements de destination Créer un groupe d'appui pour les porteurs de projet |
| | 35 Améliorer l'affluence vers le centre-ville | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès aux commerces Accompagner les associations dans la réalisation de l'animation commerciale Poursuivre la politique de stationnement et renforcer sa lisibilité Optimiser la communication sur le centre-ville |

| | | |
|--------------------|--|--|
| ENTREPRISES | 36 Favoriser la connaissance et la coordination du tissu économique | <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostiquer le tissu entrepreneurial du QPV et identifier d'éventuels porteurs de projet • Coordonner les acteurs |
| | 37 Favoriser la création d'entreprise | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser « l'aller vers » • Sensibiliser à la création d'entreprise • Faire connaître les aides à la création d'entreprise |
| | 38 Favoriser le recrutement des résidents | <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître à tous les « recruteurs du Sud Aveyron » les aides au recrutement des résidents QPV • Mettre en contact les recruteurs/employeurs avec les habitants du QPV |

| | | |
|----------------|--|--|
| HABITAT | 39 Favoriser la réhabilitation énergétique des logements | <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la déperdition énergétique pour lutter contre la précarité énergétique des habitants • Permettre une montée en gamme qualitative du bâti ancien • Renforcer les actions en faveur des copropriétés dégradées très présentes en Centre ancien |
| | 40 Lutter contre les situations de non ou de mal logement | <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir sur le terrain à la suite de signalements • Déployer le permis de louer sur le Centre ancien • Développer des actions de partenariat et trouver des outils adaptés pour traiter les situations d'incurie • Assurer la sécurité des habitants • Faciliter le parcours résidentiel des ménages • Favoriser le renouvellement urbain • Développer une offre conventionnée dans le parc privé • Permettre la remise sur le marché de logements vacants • Favoriser le maintien à domicile des seniors |

| | | |
|---------------------|---|--|
| CADRE DE VIE | 41 Améliorer le cadre de vie des habitants | <ul style="list-style-type: none"> • Rénover les façades et l'habitat • Restaurer le patrimoine • Associer les habitants aux projets de rénovation urbaine • Végétaliser la ville : espaces publics et privés • Réduire la vitesse, voire la circulation automobile en ville, au profit des circulations piétonnes et cyclables |
| | 42 Améliorer la propreté urbaine | <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les nuisibles en ville • Permettre la collecte rapide des dépôts sauvages • Réprimer les incivilités • Renforcer le nettoyage des rues commerçantes • Faciliter le tri en ville et inciter aux pratiques de compostage collectif et individuel |
| | 43 Accompagner la gestion des animaux en ville | <ul style="list-style-type: none"> • Stériliser les chats errants • Aider à gérer les animaux privés temporairement de leurs maîtres • Sensibiliser les propriétaires de chiens à la propreté |

| | | |
|---|--|--|
| DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE | 44 Accompagner les populations face aux changements climatiques et lutter contre la précarité énergétique | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le projet du réseau de chaleur urbain • Créer des puits de fraîcheur sur des espaces publics et privés • Eduquer à l'environnement |
| | 45 Promouvoir d'autres formes de mobilité et lutter contre l'isolement des populations | <ul style="list-style-type: none"> • Créer des parkings à vélos • Proposer la location de vélos à tarifs attractifs • Animer des ateliers « remise en selles » • Développer l'autopartage |
| | 46 Promouvoir l'autoproduction alimentaire et l'approvisionnement local | <ul style="list-style-type: none"> • Créer des jardins partagés et/ou collectifs • Favoriser les partenariats pour l'approvisionnement en circuits courts |
| | 47 Accompagner la mobilité des publics les plus fragiles et aux faibles revenus | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accompagnement aux personnes sur les possibilités de mobilités et tarifs • Créer une Plateforme de la mobilité unique regroupant toutes les offres • Développer un nouveau réseau urbain MiO 2024-2030 • Développer les actions de mobilité inclusive |
| | 48 Favoriser les mobilités douces | <ul style="list-style-type: none"> • Abaisser la vitesse • Multiplier les stationnements vélos • Définir des itinéraires vélo alternatifs • Créer un pôle d'échange multimodal au niveau de la gare |



3

PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

quartiers2030

3.1 - LA GOUVERNANCE

3.1.1 - COMITÉ DE PILOTAGE

Sous la présidence de Monsieur le préfet ou son représentant et de la maire de Millau, le comité de pilotage fédère les signataires et partenaires du contrat de ville : l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Millau et la Communauté de communes Millau Grands Causses, la CAF, la CPAM, France Travail, la Mission locale Aveyron, les bailleurs sociaux, la Caisse des dépôts et consignations, les chambres consulaires :

la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre d'agriculture, le procureur de la République.

Il peut être élargi à d'autres partenaires, en particulier ceux associés au CLSPD, en fonction des sujets à l'ordre du jour, afin de favoriser la cohérence des dispositifs.

Il a pour rôle de :

- favoriser la concertation entre les acteurs institutionnels
- valider la programmation annuelle et les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel
- apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation
- procéder à l'évaluation permanente du contrat de ville.

Il se réunit au moins une fois par an.

Le secrétariat permanent et l'organisation en sont assurés par la Ville de Millau.

3.1.2 - COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique rassemble les partenaires majeurs du contrat de ville et est co-piloté par l'Etat et la Ville de Millau. Il est constitué des techniciens représentant les membres du comité de pilotage.

Le comité technique associera les membres du conseil citoyen aux phases de sélection des projets, évaluation et bilan annuel.

Il assure l'articulation entre le niveau stratégique du comité de pilotage et la mise en œuvre opérationnelle des projets et actions.

Le comité technique :

- identifie les actions prioritaires à mener chaque année
- prépare les appels à projets et auditionne les porteurs de projets subventionnés dans le cadre du contrat de ville
- prépare les réunions du comité de pilotage
- assure le suivi et l'évaluation du contrat de ville
- propose des réajustements du programme d'action.

Le secrétariat et l'organisation en sont assurés par la Ville de Millau.

L'instruction d'éligibilité et la vérification de la faisabilité (juridique, technique et financière) des projets déposés dans le cadre des appels à projet sera préparée en amont par les services municipaux en lien. Les porteurs de projet seront invités à travailler en concertation avec les services de la Ville pour évaluer la faisabilité des projets et leurs critères d'évaluation. Il pourra être proposé à des porteurs de projets similaires de les fusionner.

3.1.3 - COMITÉ DES PARTENAIRES

Ce comité a vocation à réunir les partenaires du monde associatif pour les faire participer aux différentes étapes de vie du contrat de ville :

- avenants au contrat de ville
- appels à projet annuels
- bilan des projets annuels

Le comité des partenaires sera composé des associations partenaires de la Ville dans le cadre de la CTG, des associations caritatives ou œuvrant dans le domaine social et des associations culturelles et sportives.

La densité et la variété du tissu associatif millavois sont telles qu'il est difficile d'envisager de réunir l'ensemble des associations au sein d'un comité unique. Plusieurs dates de réunions seront donc proposées à chaque session du comité des partenaires.

Le comité des partenaires sera réuni au moins une fois par an.

Le secrétariat et l'organisation en sont assurés par la Ville de Millau.

3.1.4 - L'ÉQUIPE PROJET

Le groupe de travail est constitué des techniciens de la Ville et de la Communauté de communes Millau Grands Causses affectés à la supervision, la direction, la mise en œuvre et au suivi de la politique de la ville.

Il sera composé, à minima, de :

- la Direction générale adjointe en charge des services à la population et équipements
- le responsable de la politique de la ville et de l'action sociale
- la directrice de l'éducation-jeunesse
- le chargé de coopération CTG
- le directeur du CCAS
- la responsable du Pôle social du CCAS
- la directrice du Pôle petite enfance du CCAS.

L'équipe projet participe aux différentes instances de pilotage, garantit la cohérence du contrat de ville avec le projet d'ensemble du territoire et s'assure de la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires. L'équipe projet assure le management du projet et est pilotée par le responsable de la politique de la ville et de l'action sociale. Selon l'ordre du jour des réunions, elle associe les directeurs des politiques sectorielles de la Ville ou de la Communauté de communes (culture, sports, vie associative, commerce, habitat...).

Sous l'autorité de la Direction générale adjointe en charge des services à la population et équipements, le responsable de la politique de la ville et de l'action sociale est le coordonnateur de l'ensemble du dispositif du contrat de ville. Il centralise toute l'information d'ordre technique ou politique concernant le contrat de ville.

En interne, il associe les responsables de services de la Ville et de la Communauté de communes Millau Grands Causses à chaque étape de vie du contrat de ville, assurant ainsi la transversalité effective de celui-ci.

Il assure également la coordination de l'ensemble des politiques, acteurs et missions relatives au champ social à l'échelle municipale. Le chargé de coopération CTG lui est donc rattaché, afin d'assurer une cohésion optimale de ce dispositif avec le contrat de ville.

3.2 - LA PARTICIPATION DES HABITANTS

3.2.1 - LA CONSTITUTION DU CONSEIL CITOYEN

Le comité des partenaires rassemblant les représentants du monde associatif, le conseil citoyen sera exclusivement composé d'habitants.

Il a pour vocation de :

- favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- permettre la co-construction et la participation à tous les dispositifs mis en place dans le quartier dans le cadre du contrat de ville.

Le conseil citoyen sera constitué de 15 habitants tirés au sort ; 10 habitants du QPV et 5 hors QPV. Les habitants tirés au sort auront plus de 16 ans et devront être habitants de Millau, ils pourront être de nationalité étrangère. Seuls les élus municipaux actuels et anciens, leurs conjoints et les agents des collectivités ne pourront pas être membres du conseil citoyen. La parité entre les femmes et les hommes devra être respectée.

Il sera renouvelé une fois par an pour que cette forme de participation citoyenne soit ouverte au plus large nombre d'habitants possible et pour que les habitants eux-mêmes prennent un engagement tenable car limité dans le temps.

Le conseil citoyen sera associé par le comité technique au déroulement complet des appels à projet : choix des projets éligibles retenus, évaluation dynamique et bilan annuel.

Le conseil citoyen exerce son action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

3.2.2 - LA CONCERTATION TOUT AU LONG DU CONTRAT DE VILLE

Une fois par an, une concertation sera diligentée, sur une période courte d'environ un mois. Elle comprendra, comme la concertation initiale, la diffusion de questionnaires et une réunion publique. Pour assurer une bonne participation à la réunion publique ainsi qu'une bonne diffusion et un retour satisfaisant des questionnaires, le comité des partenaires et le conseil citoyen seront associés à l'organisation de la concertation.

La concertation aura pour objet de contribuer, année après année, à l'évaluation de l'évolution de critères qui seront repris dans la concertation initiale puis de certains autres qui pourront être déterminés par les instances de suivi du contrat de ville.

Ces moments de réflexion collective annuels constitueront donc des outils de suivi et de pilotage de la mise en œuvre de la Charte.

3.2.3 - L'OBSERVATION, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

3.2.3.1 - L'OBSERVATION

L'observation vise à recueillir, organiser et mettre à jour de manière régulière des données socio-économiques sur le quartier prioritaire et d'en faire l'analyse dans le temps. Elle permet ainsi de connaître l'évolution de la situation des quartiers, de leurs problématiques et de leur niveau d'écart par rapport aux autres territoires (ville, agglomération, département).

Tout au long de la vie du contrat de ville, la situation sociale et économique des quartiers peut être amenée à évoluer et les priorités d'intervention pourront être complétées ou révisées. La connaissance des évolutions de la situation sociale apparaît donc indispensable pour que les priorités définies correspondent aux besoins des quartiers et évoluent en les suivant.

Il conviendra donc en premier lieu d'établir un état de la situation sociale du quartier prioritaire, afin de pouvoir suivre ensuite son évolution. Des indicateurs pertinents et à même de fournir cette

vision globale de la situation sociale et économique du quartier seront définis conjointement avec les partenaires.

3.2.3.2 - LE SUIVI DES ACTIONS

Le suivi a pour objectif de mesurer l'avancement et la mise en œuvre des actions. Il permet de donner aux instances de gouvernance un ensemble d'informations pour apprécier le niveau de réalisation des projets et identifier d'éventuels freins à lever.

Pour mener à bien le suivi des actions et obtenir ainsi une vue d'ensemble de l'état d'avancement, l'impact des projets et l'engagement des crédits, il convient de s'appuyer sur des indicateurs de suivi.

Les indicateurs de suivi seront proposés par les porteurs de projets, leur définition pourra faire l'objet d'échanges avec l'équipe projet et ils seront validés, conjointement avec le projet, par le comité technique.

3.2.3.3 - L'ÉVALUATION

L'évaluation doit permettre d'apprécier les résultats de l'action du contrat de ville en regard des enjeux mis en évidence dans le diagnostic initial et de comparer les résultats aux objectifs annoncés. Elle vise donc principalement à mesurer la contribution du contrat de ville à la réduction des inégalités sociales.

L'évaluation participe du pilotage du projet et de sa stratégie d'amélioration continue. Elle permet d'apprécier la conduite et les résultats des actions afin de les améliorer.

L'évaluation interrogera la pertinence des objectifs, la cohérence des actions, l'effectivité des engagements, l'impact des actions sur les habitants, sur le territoire, l'efficacité des actions.

L'évaluation respectera le cadre méthodologique fixé par l'Etat.



4

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

quartiers2030

4.1 - L'ÉTAT

La politique de la ville intervient de manière territorialisée dans les quartiers urbains défavorisés, Elle fédère l'ensemble des partenaires publics, privés et de la société civile y concourant : l'État et ses établissements publics, les intercommunalités, communes, département et région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pendant les six années du programme Quartiers 2030, l'ensemble des services de l'État mobilisés au service de la politique de la ville, ainsi que l'Agence nationale de la cohésion des territoires, continueront à se mobiliser au service des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Le Conseil Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 a réaffirmé l'objectif du renforcement de la mobilisation du droit commun en tant qu'outil privilégié pour la politique de la ville dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs (CIO). Ces conventions viseront à assurer la répartition équitable des moyens de droit commun de l'État dans les territoires.

LA POLITIQUE DE LA VILLE REPOSE SUR PLUSIEURS AXES TRANSVERSAUX

- Améliorer l'habitat et le cadre de vie : la qualité de l'habitat et du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est une condition indispensable à l'amélioration de leurs conditions d'existence et à la meilleure intégration de ces quartiers au sein des agglomérations auxquelles ils appartiennent.
- Favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi : outre des actions impulsées par la rénovation urbaine dans ces secteurs, la politique de la ville mobilise des dispositifs spécifiques, adaptés aux caractéristiques des publics des quartiers prioritaires, en complément de la mobilisation des politiques de droit commun qui doit permettre d'intégrer durablement ces territoires et leurs habitants aux dynamiques de développement environnantes.
- Prévenir la délinquance et développer la citoyenneté : la prévention de la délinquance, orientée en particulier vers les mineurs et les jeunes adultes, est liée à la promotion de la citoyenneté. Toutes deux sont fondées sur la conviction que l'éducation, le respect d'autrui, le repérage des difficultés et l'appropriation des règles et des limites nécessaires à la vie en société, notamment la connaissance des droits et des devoirs, sont des valeurs indispensables à notre pays.
- Promouvoir la réussite et l'égalité des chances : promouvoir la réussite de tous les élèves, c'est s'inscrire dans une logique inclusive concernant tous les élèves, avec une attention plus soutenue à l'égard de ceux connaissant des difficultés scolaires, afin de leur permettre d'acquérir un niveau de formation et de qualification qui leur assure, à terme, une insertion sociale et professionnelle.

UN PROGRAMME SPÉCIFIQUE ET LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

S'agissant des moyens affectés aux quartiers politique de la ville, la priorité est donnée à la mobilisation des dispositifs de droit commun, qu'ils relèvent de l'État, des collectivités et des organismes partenaires. Ainsi, les crédits d'intervention spécifiques de la politique de la ville, regroupés au sein du programme 147 « politique de la ville » jouent un effet levier sur les politiques de droit commun et les complètent, afin d'améliorer la territorialisation des politiques sectorielles, de favoriser leur mise en synergie, de développer les actions à caractère innovant, d'améliorer les conditions de vie des habitants et de réduire les écarts de développement entre d'une part les quartiers urbains défavorisés et d'autre part les autres territoires.

Il sera ouvert la possibilité de mobiliser de façon exceptionnelle, circonscrite et encadrée par les contrats de ville, des moyens pour des quartiers (hors géographie prioritaire) sur lesquels une vigilance particulière est à apporter.

Les interventions financées par le programme 147 couvrent principalement les trois axes d'intervention prioritaires des contrats de ville (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain) ainsi que des domaines d'intervention transversaux tels que la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, le soutien à la vie associative, le lien social et la participation des habitants.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville introduit la possibilité de sécuriser les financements des associations de proximité dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

L'ARTICULATION NÉCESSAIRE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

La bonne articulation des moyens de la politique de la ville avec les moyens dédiés à d'autres politiques publiques est nécessaire, notamment avec ceux :

- des contrats de relance et de transition énergétique (CRTE)
- du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)
- de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT
- du Pacte des Solidarités
- de la politique de protection de l'enfance
- de la politique d'intégration des personnes étrangères, notamment dans le cadre des contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI).

LA GOUVERNANCE DES CONTRATS DE VILLE : UN PARTENARIAT ÉLARGI ET RENFORCÉ

L'établissement public de coopération communale (ou la commune) assure le pilotage du contrat de ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales ; le maire doit avoir un rôle central dans le pilotage et la coordination du contrat de ville. La participation active de l'ensemble des collectivités est essentielle : ainsi le département et la région, signataires du contrat de ville, ont vocation à s'engager pour répondre aux enjeux les plus prégnants de chaque territoire.

Le comité de pilotage à l'échelle de chaque contrat de ville mobilise, pour un meilleur pilotage et une coordination renforcée, l'ensemble des partenaires de la contractualisation (Etat, ses opérateurs, collectivités territoriales, acteurs locaux...).

Les contrats s'articuleront avec les interventions de l'Etat et de l'Union Européenne afin de garantir la convergence des dispositifs spécifiques à la politique de la ville et de droit commun.

UN SUIVI ET UNE ÉVALUATION CONSOLIDÉS

Une réunion annuelle avec l'ensemble des acteurs locaux visera à suivre la mise en œuvre du contrat de ville et mieux coordonner les actions déployées.

La mise en place d'un dispositif de suivi permettra de mesurer concrètement les effets des stratégies mises en œuvre au bénéfice des habitants.

4.1.1 - AXE DE COHÉSION SOCIALE

Dans le domaine de l'éducation, les actions viseront les élèves des quartiers prioritaires dans le cadre du soutien scolaire, d'activités de loisirs culturels et sportifs, d'actions de lutte contre le décrochage scolaire.

Les cités éducatives pourront être financées pour la mise en œuvre d'actions de prévention, d'activités culturelles et sportives, d'actions de citoyenneté, d'insertion (parcours de découverte des métiers et des formations), d'aménagements d'espaces d'accueil, de vie (maison des parents, maison de la citoyenneté...).

Le volet santé du contrat de ville vise le soutien à l'accès aux soins et à la prévention en santé publique dans les quartiers prioritaires. Il s'agira notamment de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en agissant à la fois sur l'éducation à la santé, à la prévention et à l'offre de soins. Il permet de décliner les politiques sociales et sanitaires portées par l'État, ses opérateurs et les collectivités territoriales dans le cadre de contrats locaux de santé.

Concernant la politique enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale, des actions seront financées, soutenues et valorisées dans le cadre des conventions territoriales globales (CTG) entre la CAF et les collectivités locales.

La politique d'éducation artistique et culturelle, portée par le ministère de la Culture en lien avec le ministère de l'Éducation Nationale continue d'être renforcée, notamment hors temps scolaire ; elle vise notamment à :

- s'appuyer sur les ressources du territoire, notamment patrimoniales (label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire »...), et les compétences des structures mobilisant des artistes du territoire et hors territoire, en mesure de déployer des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour construire et déployer en partenariats des actions comportant les 3 piliers de l'EAC -rencontre avec l'œuvre/l'artiste + pratique artistique + appropriation de connaissances (musée, Atelier Blanc, théâtre...)
- s'appuyer sur les compétences du réseau Livre et Lecture Publique pour créer du lien par des actions d'éducation artistique et culturelle (faire entrer dans la nouvelle médiathèque l'outil de médiation...)
- mobiliser pour ce champ les appels à projets de la DRAC (« C'est mon patrimoine », « Été culturel », « résidences de journalisme »...) et les structures disposant d'ingénierie (labels notamment : scènes conventionnées, centre d'art...).

Le dispositif adulte-relais permet l'embauche de personnes assurant des missions de médiation sociale pour améliorer les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics faciliter et les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Le programme 147 pourra apporter des financements concernant les domaines suivants :

- la consolidation du lien social par des actions de proximité structurées
- l'accès aux savoirs de base
- le sport visant la réduction des inégalités d'accès à la pratique et aux équipements
- les dispositifs « Quartiers d'été » et « Quartiers d'Hiver Olympique » en vue de proposer une offre d'activités variée aux jeunes vivant dans les quartiers prioritaires de la ville
- la progression de l'égalité femmes-hommes dans les quartiers avec la levée des freins à l'emploi des femmes
- la prise en compte de la dimension de genre
- la participation citoyenne, l'engagement citoyen des jeunes.

Un soutien particulier est apporté aux acteurs de terrain grâce à la pérennisation du nombre de postes FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire).

Des actions de prévention et de lutte contre les discriminations dans le cadre de la politique de la ville mobilisent essentiellement des outils d'ingénierie, les formations des acteurs territoriaux et les plans territoriaux de prévention des discriminations, ainsi qu'un soutien à des actions portées par la société civile.

4.1.2 - AXE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Concernant l'emploi, les dispositifs de droit commun sont prioritairement ciblés sur :

- le développement de l'insertion par l'activité économique
- les actions permettant de lever les freins à la formation et à l'emploi, notamment dans le cadre du déploiement de France Travail et de l'accompagnement renforcé des allocataires du Revenu de Solidarité Active. A noter que le département de l'Aveyron expérimente ce dispositif depuis 2023 pour les bénéficiaires du RSA du bassin d'emploi Villefranche de Rouergue-Decazeville, et en 2024 pour les bénéficiaires du bassin d'emploi de Millau
- l'accès aux savoirs de base et aux compétences clés ainsi que la lutte contre l'illettrisme
- la mise en relation avec les entreprises, avec le soutien du club « Les entreprises s'engagent »
- la mise en place de démarches d'« aller vers » afin de faciliter l'entrée en parcours emploi ou formation des personnes dépourvues d'emploi, de lutter contre le non-recours aux droits et de prévenir les situations de vulnérabilité sur le marché de l'emploi
- la mise en place du dispositif « contrat engagement Jeunes-Jeunes en rupture » ayant vocation à accompagner les jeunes résidant des QPV
- l'école de la deuxième chance (E2C), implantée en Aveyron, soutient l'insertion sociale professionnelle des jeunes sortis sans diplôme ni qualification du système scolaire. Les jeunes habitants des QPV sont prioritairement accompagnés par ce dispositif en lien avec les partenaires du réseau pour l'emploi
- le soutien au parrainage des demandeurs d'emploi, au travers d'un accompagnement individuel et dans la durée, réalisé de façon bénévole par des professionnels en poste ou retraités
- les contrats aidés, dont les contrats « emploi franc », les contrats « parcours emploi compétence », les contrats « initiative emploi » qui permettent aux employeurs de bénéficier d'une aide financière pour l'embauche d'un habitant de quartier prioritaire
- le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui permet de poursuivre et d'intensifier les actions menées par Bpifrance envers les entrepreneurs des quartiers prioritaires, grâce au soutien de l'État et de la Banque des Territoires. L'objectif est de détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers (notamment les jeunes et les femmes), dans une logique d'« aller vers ».

Le volet habitat et cadre de vie des contrats de ville concerne notamment :

- le soutien à l'ingénierie et à la formation, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité
- le soutien aux initiatives des habitants, en rapport avec l'amélioration de leur cadre de vie. Il s'agit de les associer et de les faire participer, en tant qu'occupants des lieux, aux actions d'amélioration et de préservation de la qualité des logements, des parties communes ou visibles, ainsi que des espaces et équipements publics reconnaissant ainsi toute leur place aux côtés des collectivités locales, des bailleurs sociaux et des différents intervenants sur les quartiers.

Au-delà, il s'agit de mieux coordonner les politiques locales d'attribution de logements sociaux avec les contrats de ville, ainsi qu'encourager les politiques de mixité sociale (cf circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Les actions poursuivies et renforcées au titre du volet transport et mobilité ont pour but de favoriser les déplacements de tous les habitants des quartiers prioritaires et notamment l'accès à l'emploi des publics issus de ces quartiers, en leur permettant l'acquisition d'une mobilité autonome, par l'information et l'apprentissage et en leur proposant une offre matérielle de mobilité. Dans ce cadre, l'appui à la création et au développement de plates-formes de mobilité, structures coordinatrices d'actions de mobilité, constitue une réponse adaptée et prioritaire qui sera mis en œuvre dans le cadre du contrat local des solidarités (2024-2027) et sa déclinaison partenariale, le Pacte des solidarités.



4.2 - LA RÉGION OCCITANIE

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'ÉDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « Et pourquoi Pas ? » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Éducatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Écologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
 - > Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
 - > L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

- L'offre de services dédiés :
 - > L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
 - > La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
 - > Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît ! ,
 - > Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPÉENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.



4.3 - LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

La mobilisation du Département de l'Aveyron en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Département de l'Aveyron mobilise ses services et ses moyens sur les axes thématiques et le plan d'action du contrat de ville porté par la Ville de Millau..

Il poursuivra les actions de partenariat sur lesquelles il est déjà engagé sur le territoire (Coorafin, accueil inconditionnel, La Cazelle...). S'agissant du volet solidarités, le Département mobilise ses politiques sectorielles sur les volets relevant de sa compétence :

- Emploi, insertion sociale et professionnelle, par la mise en œuvre de dispositifs facilitant l'insertion et le retour à l'emploi des publics en insertion, les bénéficiaires du RSA notamment,
- Logement social et insertion par le logement,
- Accompagnement des familles et protection de l'enfance,
- L'accompagnement au quotidien des familles en assurant des actions de prévention auprès des parents, des futurs parents et de leurs enfants,
- En assurant un accueil de proximité au sein de la Maison des solidarités départementales pour les personnes rencontrant des difficultés concernant leurs droits administratifs et sociaux, dans les domaines de l'emploi, de l'insertion, de logement, de la personne âgée et du handicap.

Sur ces politiques sectorielles, la recherche de complémentarité des actions conduites par le Département, et les autres acteurs de la politique de la ville sera recherchée afin d'utiliser au mieux les moyens dédiés.

Dans le cadre du contrat de ville, le Département de l'Aveyron s'engage à poursuivre l'accomplissement de ces missions de solidarité relevant du droit commun et de la politique départementale inscrite dans le projet de mandature, au plus près des habitants du quartier du Centre ancien Beau-regard.

Plus spécifiquement, le Département de l'Aveyron s'engage à :

- s'associer aux initiatives prises dans le contrat de ville
- contribuer dans le cadre de ses prérogatives aux actions qui seront proposées.

Par ailleurs, le Département peut mobiliser ses moyens pour des actions relevant de la politique d'attractivité du territoire, dès lors que des initiatives partagées émergeront dans le contrat de ville.



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

4.4 - LA BANQUE DES TERRITOIRES

Engagements en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

LA CONCERTATION INITIALE

La concertation initiale, réalisée dans des délais très contraints en octobre 2023, a comporté deux volets : la diffusion des questionnaires et une réunion de concertation publique. Les résultats de cette concertation sont repris dans la partie I. Il s'agit davantage ici d'en présenter la méthode et les enjeux.

LA RÉUNION PUBLIQUE

La réunion publique s'est déroulée le lundi 23 octobre 2023, de 18h30 à 20h30, salle de la Halle Viaduc à Millau sous l'intitulé « Comment bien vivre dans mon quartier ? ». Elle a réuni 35 personnes : des habitants, des membres de conseils d'administration d'associations (MJC, centres sociaux), des élus de la municipalité (issus de la majorité et de l'opposition) et des agents publics en animation de la réunion. Mesdames la Sous-Préfète et la Maire de Millau étaient présentes et ont participé à l'ensemble de la réunion.

La réunion comprenait des temps d'échanges en salle avec l'ensemble des participants et deux temps d'atelier, avec échanges autour de tables, pour traiter d'abord les 2 premières questions, puis après un premier temps de synthèse les 2 questions suivantes.



En introduction, la 7^e adjointe en charge de la petite enfance, de la jeunesse et de la famille, vice-présidente du CCAS, Syvie Martin-Dumazer, a rappelé le cadre général de la concertation publique, initiée par l'Etat et intitulée « Quartiers 2030 ».

La convergence des objectifs de la politique de la ville avec un autre dossier structurant pour le territoire : la Convention Territoriale Globale avec la CAF a également été exposée, en présence de nombreux acteurs du territoire partenaires de la CTG : les Centres Sociaux, la MJC, Myriade, le Bar'Bouille, etc.

Les différentes actions et les différents exemples cités ne sont pas portés exclusivement par un seul acteur sur le territoire. Il s'agit du fruit d'une réflexion et d'un travail collectif au quotidien. Chacun apportant son point de vue et ses compétences, le tout au service de la population dans le but de construire un projet social sur le territoire.

Il a donc été souligné que la concertation réalisée et le travail de réflexion mené dans le cadre de la politique « Quartiers 2030 » seraient d'une grande aide pour mener les actions de la CTG et permettraient aussi de préparer un regard à plus long terme et de saisir de nouveaux enjeux qui pourraient faire partie de son renouvellement en 2026.

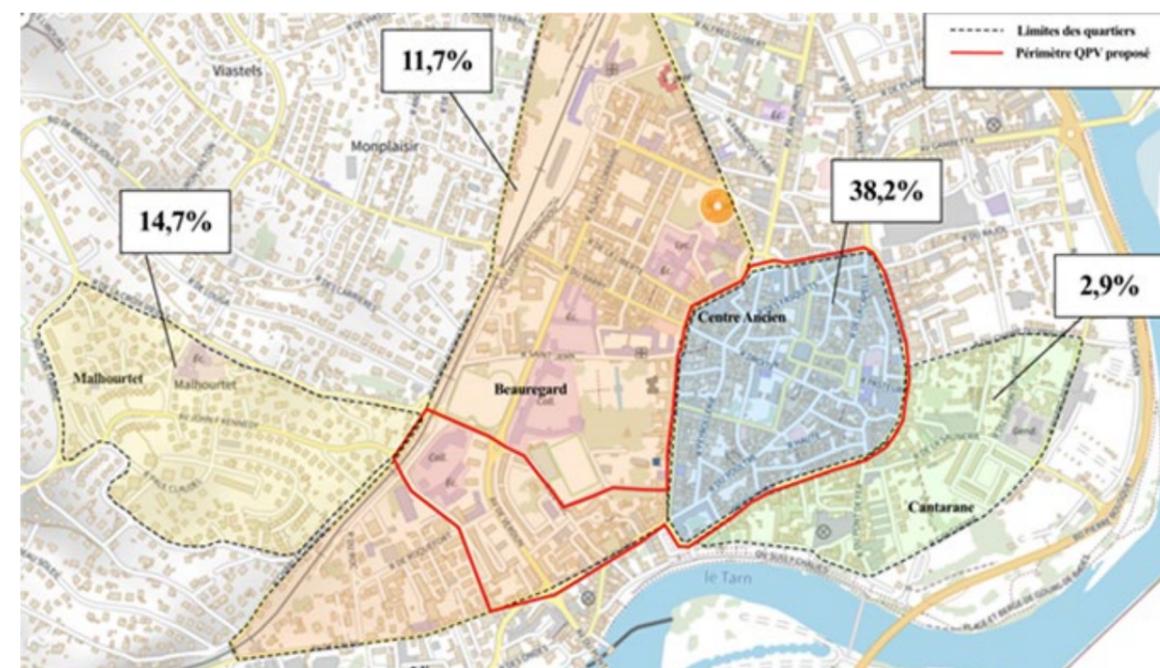
LES QUESTIONNAIRES

Le modèle de l'État nous a permis de construire notre questionnaire mais il a été décidé d'y apporter quelques modifications pour répondre à certains attendus supplémentaires de notre démarche : plus de questions sur la perception de la vie de quartier, la possibilité de s'exprimer librement dans deux questions supplémentaires. Les habitants hors du périmètre retenu pouvaient également répondre (en précisant leur quartier d'origine).

Cela a permis à la Ville d'avoir une meilleure photographie du territoire et de saisir les enjeux qui vont au-delà du périmètre retenu initialement. Le questionnaire a été diffusé en ligne sur le site de la Ville de Millau et au format papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville, au CCAS, dans les Centres Sociaux et la MJC.

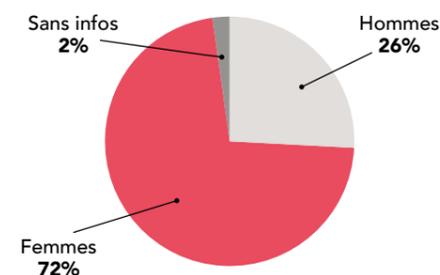
Le questionnaire a été diffusé seulement 10 jours auprès de la population afin de pouvoir proposer une analyse de l'ensemble de la démarche avant la fin du mois d'octobre 2023. Au total, 136 questionnaires (dont 33 en ligne) ont tout de même été récupérés sur cette période.

Ci-dessous, une carte localisant les quartiers d'habitation des répondants.

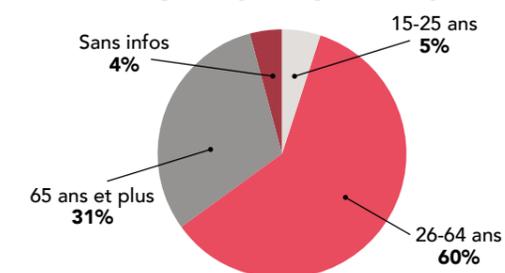


Deux grands ensembles se dégagent : les répondants issus du Centre ancien et ceux venant des autres quartiers. Cela indique qu'il y a un intérêt manifeste pour les questions relatives à la vie de quartier pour les personnes qui n'habitent pas forcément près du Centre ancien de Millau.

GENRE DES RÉPONDANTS



ÂGE DES RÉPONDANTS



Une très grande majorité (72%) des répondants sont des femmes. Concernant l'âge des répondants, 64% font partie de la tranche 26-64 ans, que l'on peut considérer comme la tranche regroupant les actifs. Près d'un quart des répondants (24%) sont âgés de 65 ans ou plus. Ce questionnaire a donc touché peu de jeunes (7% seulement).

Pour les éléments d'analyse des questionnaires qui ont alimenté la partie I, seul le périmètre éligible : Centre ancien et Beauregard a été exploité.

GLOSSAIRE

ADAVEM

Association d'Aide aux Victimes en Aveyron

ADIE

L'association pour le Droit à l'Initiative Economique

ADPEP

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural

AFPA

Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

ALAC

Accueil de Loisirs au Collège

ANRU

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ANS

Agence Nationale du Sport

ARS

Agence Régionale de Santé

ASSOCIATION BGE

Boutique de gestion espace

CAF

Caisse d'Allocations Familiales

CAUE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CCAS

Centre Communale d'Action Sociale

CCI

Chambre de Commerce et d'industrie

CCMGC

Communauté de Communes Millau Grands Causses

CEJ

Contrat Enfance Jeunesse

CEMEA

Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active

CFE

Cotisation Foncière des Entreprises

CIDFF

Centre National d'Information des Droits des Femmes et des Familles

CIO

Centre d'Insertion et d'Orientation

CLS

Contrat Local de Santé

CLSPD

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CMPP

Centre Médico Psycho Pédagogique

CNED

Centre National d'Enseignement à Distance

COFIL

Comité de Pilotage

COORAFIN

Coordination des Aides Financières

CPAM

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPAT

Contrat de Projets Aveyron-Territoires

CRÈCHES AVIP

Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle

CTG

Convention Territoriale Globale

CTO

Contrat Territorial Occitanie

CRDA

Conservatoire à Rayonnement Départemental

DRAC

Direction Régionale des Affaires Culturelles

E2C

Ecoles de la Deuxième Chance

EAJE

Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants

ERASMUS

Programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités, les grandes écoles européennes et des établissements d'enseignement

FFJUDO

Fédération française de Judo

FILOSOFI

Fichier Localisé Social et Fiscal

FIPD

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

FJT

Foyer des Jeunes Travailleurs

FOCCAL

Outil régional de soutien au commerce et à l'artisanat

FOL

Fédération des Œuvres Laïques

FONDATION OPTEO

Gestionnaire d'établissements pour l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap

FRANCE AGRIMER

Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

GTEC

Gestion Territoriale de l'Emploi et des Compétences

IFSI

Institut de Formation en Soins Infirmiers

IME

Institut Médico-Educatif

IN'VD

Innovation Véhicules Doux

INSEE

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IPS

Indice de Position Sociale

LAEP

Lieu d'Accueil Enfants Parents

LGBT

Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres

LOM

Loi d'Orientation des Mobilités

MESA

Médiathèque du Sud Aveyron

MDA

Maison des Adolescents

MDE

Maison des Entreprises

MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées

MJC

Maison des Jeunes et de la Culture

MLDS

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

MSA

Mutualité Sociale Agricole

MUMIG

Musée de Millau et des Grands Causses

NPNRU

Nouveau programme National de renouvellement urbain

OPAH-RU

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain

ORT

Opération de Revitalisation de Territoire

PACEA

Parcours d'accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie

PAT

Projet Alimentaire Territorial

PCAET

Plan Climat Air Énergie Territorial

PEAC

Parcours d'Education Artistique et Culturelle

PEDT

Projet Educatif de Territoire

PETR

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PJJ

Protection Judiciaire de la Jeunesse

PLUi-HD

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat et Déplacements

PNNS

Programme National Nutrition Santé

PNR

Parc Naturel Régional

PPE

Pôle Petite Enfance du CCAS

PSAD

Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs

QPV

Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

RASED

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

REAAP

Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

RSA

Revenu de Solidarité Active

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale

SDEJ

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

SOLIHA

Association œuvrant pour l'habitat

SPIP

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

SPRO

Service Public Régional de l'Orientation

TIG

Travail d'Intérêt Général

TFPB

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

UNESCO

Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNSS

Union Nationale du Sport Scolaire

Contrat de ville 2024-2030 de MILLAU,
signé en un exemplaire, le 12 AOUT 2024

Pour l'État,
Le Préfet



Charles GIUSTI

Pour le Département
de l'Aveyron,
Le Président



Arnaud VIALA

Pour la commune
de Millau,
La Maire



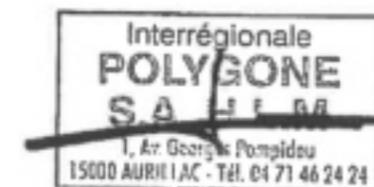
Emmanuelle GAZEL

Pour Aveyron Habitat
Le Président



Claude ASSIER

Pour Polygone-SA
Le Directeur Général



Aurélien TISSIER

Pour la Région
Occitanie
La Présidente



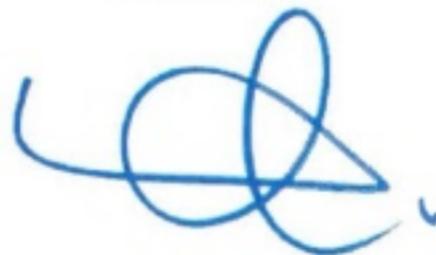
Carole DELGA

Pour la Banque
des Territoires
Le Directeur Régional



Patrick MARTINEZ

Pour la Communauté
de communes
Millau Grands Causses
La Présidente



Emmanuelle GAZEL



quartiers2030